



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 13 février 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013

**10.003** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2013

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1120160003

Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation de travaux d'aménagement d'accès aux gares Saint-Léonard-Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles (Train de l'Est)

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1120998001

Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de quittance à cette fin / Approuver un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction - 1120184007

Accorder deux contrats aux firmes Nouvelle technologie (TEKNO) inc. et Spécialités d'Aqueduc Corix pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 241 335,91\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12164 - 2 soumissionnaires. Groupes d'accessoires 1 et 2

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction - 1120184006

Accorder quatre contrats aux firmes Réal Huot inc. et Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 896 151,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1126075003

Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1126178002

Accorder un contrat à la firme La Boutique du Plongeur Ltée, pour la fourniture de 3 compresseurs d'air comprimé respirable et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/ Bauer, incluant l'installation, l'entretien et la formation pour une somme maximale de 493 180,97 \$ (contrat 433 180,97 \$ incluant des contingences de 4 517,87 \$, incidences : 60 000 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 12-12373 – 1 soumissionnaire

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1125006005

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems, pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017 pour un montant maximal de 1 332 643,41 \$, taxes incluses.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1123703004

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme, à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour les services d'accueil au chalet d'accueil situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour une somme de 153 134 \$, toutes taxes incluses. - Approuver, à cette fin, un projet de convention.

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1123838013

Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 187 785,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 - 2 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136135001

Conclure avec la firme Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de casques antiémeutes et visières, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12451 (2 soum.) (Montant estimé: 343 545,30 \$).

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135034001

Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 'Groupe de sécurité Garda Inc.' (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'article 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$. Approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan. Autoriser la cession dudit contrat de "Groupe de sécurité Garda Inc." à "Groupe de sécurité Garda Senc."

**20.012** Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121035015

Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22 située 5455, rue Antonio-Dagenais dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3147) - Dépense totale de 551 240,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5602 (4 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Contrat de services professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1134838001

Octroyer un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels de formation spécialisée, pour une somme maximale de 121 972,38 \$, taxes incluses / Approuver, à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et Oracle Canada ULC

*Compétence d'agglomération* : Dépenses mixtes d'administration générale

**20.014** Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1121804002

Retenir pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière / D'autoriser une dépense de 475 000 \$.

*Compétence d'agglomération* : Évaluation municipale

**20.015** Entente

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1123335002

Approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage du Service de police à effectuer pour le compte de la SAAQ les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers (contrat de mandataire 2013-2015)

*Compétence d'agglomération* : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.016** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069006

Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

**20.017** Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565004

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron s.e.n.c. pour une période de 10 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil pour un loyer total de 245 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0104

**20.018** Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565001

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada Inc., un espace à bureaux situé au 5995, boul. Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 9 mois, soit du 1er mai 2013 au 31 janvier 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 107 681,27 \$. Bâtiment 3250

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.019** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133496001

Approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**20.020** Subvention - Contribution financière

CM Affaires institutionnelles , Direction - 1134784001

Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

**20.021** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135877001

Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé de la Saint-Patrick sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage, le site des estrades et l'occupation du square Phillips. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc. » pour la réalisation de la 189e édition du Défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013. Édicter une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la chaussée.

**20.022** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134739001

Accorder un soutien financier total de 17 000 \$, soit 5 000 \$ à Projet LOVE : Vivre sans violence; et, 12 000 \$ à Société du patrimoine d'expression du Québec, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation de formations aux intervenants en loisir culturel des arrondissements et de leurs partenaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications.

**20.023** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834002

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour l'année 2013. Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération* : Éléments du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751024

Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125268009

Abandonner la réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 sur une superficie de 929,1 mètres carrés, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal / Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120890011

Offrir au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles.

### 30.004 Administration - Nomination de membres

CG Police , Direction principale - 1132402001

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois à titre de représentant de la Ville de Montréal sur le Conseil permanent sur les services policiers au Québec, membre votant.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 30.005 Budget - Autorisation de dépense

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233001

Autoriser une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.



**30.006** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**30.007** Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1134416001

Autoriser un règlement hors Cour pour la somme de 155 000,00 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée contre la Ville de Montréal par M. David Simard au montant de 1 268 000,00 \$.

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1125213001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 »

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

### 40.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 40.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 40.004 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1121658002

Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-053) afin de rapatrier, au niveau du conseil municipal, l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard qui était délégué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012

### 40.005 Règlement - Autre sujet

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353001

Modifier le règlement (RCE 02-004) sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, afin de remplacer l'annexe A et préciser certains articles dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013

### 40.006 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521002

Nommer le stade Gary-Carter dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**40.007** Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521001

Renommer « rue Gary-Carter » la rue Faillon Ouest dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079001

Déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation menée par l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751001

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353002

Dépôt du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

### 60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041002

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique des appels d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1er février 2013

### 60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 13 février 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1120998001

Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de quittance à cette fin / Approuver un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction - 1120184007

Accorder deux contrats aux firmes Nouvelle technologie (TEKNO) inc. et Spécialités d'Aqueduc Corix pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 241 335,91\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12164 - 2 soumissionnaires. Groupes d'accessoires 1 et 2

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 17 octobre 2012, 8 h, à l'article 20.002

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction - 1120184006

Accorder quatre contrats aux firmes Réal Huot inc. et Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 896 151,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 17 octobre 2012, 8 h, à l'article 20.003

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1126075003

Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1126178002

Accorder un contrat à la firme La Boutique du Plongeur Ltée, pour la fourniture de 3 compresseurs d'air comprimé respirable et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/ Bauer, incluant l'installation, l'entretien et la formation pour une somme maximale de 493 180,97 \$ (contrat 433 180,97 \$ incluant des contingences de 4 517,87 \$, incidences : 60 000 \$, taxe incluses) - Appel d'offres public 12-12373 – 1 soumissionnaire

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1125006005

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems, pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017 pour un montant maximal de 1 332 643,41\$, taxes incluses.

*Compétence d'agglomération* : Dépenses mixtes

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1123703004

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme, à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour les services d'accueil au chalet d'accueil situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour une somme de 153 134 \$, toutes taxes incluses. - Approuver, à cette fin, un projet de convention.

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1123838013

Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 187 785,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 - 2 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants



**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1136135001

Conclure avec la firme Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de casques antiémeutes et visières, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12451 (2 soum.) (Montant estimé: 343 545,30 \$).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135034001

Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 'Groupe de sécurité Garda Inc.' (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'article 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$. Approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan. Autoriser la cession dudit contrat de "Groupe de sécurité Garda Inc." à "Groupe de sécurité Garda Senc.".

**20.012** Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121035015

Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22 située 5455, rue Antonio-Dagenais dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3147) - Dépense totale de 551 240,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5602 (4 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Contrat de services professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1134838001

Octroyer un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels de formation spécialisée, pour une somme maximale de 121 972,38 \$, taxes incluses / Approuver, à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et Oracle Canada ULC

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.014** Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1121804002

Retenir pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière / D'autoriser une dépense de 475 000 \$.

*Compétence d'agglomération :* Évaluation municipale

**20.015** Entente

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1123335002

Approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage du Service de police à effectuer pour le compte de la SAAQ les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers (contrat de mandataire 2013-2015)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 6 février 2013, 8 h 30, à l'article 20.005

**20.016** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069006

Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

**20.017** Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565004

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron s.e.n.c. pour une période de 10 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil pour un loyer total de 245 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0104

**20.018** Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565001

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada Inc., un espace à bureaux situé au 5995, boul. Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 9 mois, soit du 1er mai 2013 au 31 janvier 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 107 681,27 \$. Bâtiment 3250

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.019** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133496001

Approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**20.020** Subvention - Contribution financière

CM Affaires institutionnelles , Direction - 1134784001

Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

**20.021** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135877001

Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé de la Saint-Patrick sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage, le site des estrades et l'occupation du square Phillips. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc. » pour la réalisation de la 189e édition du Défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013. Édicter une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la chaussée.

**20.022** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134739001

Accorder un soutien financier total de 17 000 \$, soit 5 000 \$ à Projet LOVE : Vivre sans violence; et, 12 000 \$ à Société du patrimoine d'expression du Québec, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation de formations aux intervenants en loisir culturel des arrondissements et de leurs partenaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications.

**20.023** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834002

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour l'année 2013. Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751024

Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125268009

Abandonner la réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 sur une superficie de 929,1 mètres carrés, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal / Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

**30.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.004** Administration - Nomination de membres

CG Police , Direction principale - 1132402001

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois à titre de représentant de la Ville de Montréal sur le Conseil permanent sur les services policiers au Québec, membre votant.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.005** Budget - Autorisation de dépense

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233001

Autoriser une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Avis de motion

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1125213001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 »

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

**40.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.004** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1121658002

Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-053) afin de rapatrier, au niveau du conseil municipal, l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard qui était délégué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012

**40.005** Règlement - Autre sujet

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353001

Modifier le règlement (RCE 02-004) sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, afin de remplacer l'annexe A et préciser certains articles dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013

**40.006** Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521002

Nommer le stade Gary-Carter dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**40.007** Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521001

Renommer « rue Gary-Carter » la rue Faillon Ouest dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079001

Déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation menée par l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751001

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Achuesic-Cartierville)

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353002

Dépôt du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

### 60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041002

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique des appels d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1er février 2013

### 60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 17**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 15**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 14**



CE : 20.001

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1120998001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de quittance à cette fin / Approuver un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012;
2. d'approuver, à cette fin, un projet de quittance entre la Ville et La Société GRICS, selon les termes et les conditions stipulés audit projet de quittance;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014, soit pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-02-11 15:10

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # : 1120998001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1120998001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de quittance à cette fin / Approuver un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014

**CONTENU****CONTEXTE****Projet Ludik, Loisirs en ligne et l'intégration à Millénium**

En 2007, la Ville de Montréal (Ville) a débuté le déploiement du progiciel Ludik afin de gérer l'ensemble des activités de loisirs des arrondissements. En 2009, la Direction de la culture et patrimoine du Service culture, patrimoine, sports et vie communautaire, le Service du capital humain et des communications et le Service des technologies de l'information (STI) ont opté pour l'utilisation commune du progiciel Ludik afin de gérer le dossier des citoyens pour les loisirs et les bibliothèques. En 2011, le déploiement du progiciel Ludik a été complété dans tous les arrondissements. L'utilisation commune par le personnel des bibliothèques et des loisirs d'un même système pour gérer les dossiers des citoyens permet à ceux-ci d'utiliser leur carte de bibliothèque afin de s'inscrire, par Internet, aux activités de loisirs dans le cadre du projet Loisirs en ligne.

La Société GRICS (GRICS), concepteur original et propriétaire du progiciel Ludik, a informé la Ville au mois de mai 2011 de son intention de vendre le progiciel. Des discussions ont eu lieu pendant plusieurs mois par la suite avec l'acheteur potentiel, la Ville ainsi que d'autres villes du Québec afin d'identifier les enjeux reliés à cette vente. La transaction, qui devait se conclure dans les mois suivants, s'est concrétisée au début de l'année suivante. GRICS a avisé la Ville, le 14 février 2012, qu'elle avait vendu les actifs du progiciel Ludik à la firme Acceo Solutions Inc (ACCEO). Le délai de préparation du dossier décisionnel s'explique par le délai de la vente du progiciel ainsi que les nombreuses discussions tenues entre la Ville et ACCEO afin d'en arriver à un projet d'entente satisfaisante pour les deux parties.

Le présent dossier vise à autoriser le paiement de l'entretien du progiciel Ludik par GRICS du 1er janvier au 13 février 2012 et renouveler le contrat d'entretien du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 auprès d'ACCEO qui est désormais le fournisseur exclusif de ces services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 \$ pour l'entretien du

progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2011 / Approuver une projet de quittance à cette fin.  
CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements à se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 \$.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 \$.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 \$.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules du progiciel Ludik utilisés par la Ville tel que décrits dans l'annexe A des documents contenus dans l'intervention du service des affaires juridiques de la Ville.

Le contrat d'entretien inclut le soutien téléphonique et l'accès aux nouvelles versions des modules du progiciel, et ce, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014.

## JUSTIFICATION

Ludik est utilisé par plus de 500 employés dans les bibliothèques et les services de loisirs. ACCEO détient, de façon exclusive, les droits de distribution, d'entretien, d'évolutions et de services en relation avec le progiciel Ludik.

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien de l'année 2013 représente une augmentation de 5% par rapport au montant de l'année 2012 est justifiée par l'inclusion par ACCEO des séances de formation sur les nouvelles versions du progiciel Ludik.

Année	Coût avec taxes	Augmentation annuelle	Durée du contrat
2011	238 969,77 \$ * <sup>1</sup>		1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011
2012	240 038,08 \$	0%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012
2013	250 745,11 \$	5%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
2014	258 267,47 \$	3%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

\*<sup>1</sup> Le coût indiqué représente 60% de la dépense autorisée le 23 février 2012 compte tenu de la période d'entretien couverte (1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2011) par la résolution CG12 0052.

L'offre de services pour l'entretien de la solution Ludik, développée en français et principalement utilisée au Québec, a été transmise par ACCEO qui est désormais le fournisseur exclusif de ces services depuis le 14 février 2012. Dans un contexte de fournisseur unique, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes. Cette offre reconduit la structure de prix négociée avec GRICS en 2011 qui prévoyait une réduction de 20% par rapport au tarif standard compte tenu de la

dimension de la population de la Ville. La structure tarifaire de l'entretien de la solution Ludik est établie sur la base du nombre de citoyen de la municipalité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total d'entretien du progiciel Ludik, d'un montant de 749 050,66 \$ taxes incluses, est une dépense récurrente prévue dans le budget de fonctionnement de la section Gestion de la capacité et soutien à l'amélioration de la division Exploitation et évolution des applications du STI pour la période du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les crédits budgétaires prévus au financement de cette dépense font partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si cette demande est refusée, une panne du système Ludik empêcherait la création et les mises à jour des dossier des citoyens (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc.) et empêcherait les citoyens qui sont non encore inscrits dans le système d'emprunter des livres dans les bibliothèques et de s'inscrire au comptoir ou par Internet à des activités de loisirs offertes par les arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif : Février 2013

Signature de la quittance et paiement au fournisseur GRICS : Février 2013

Approbation par le conseil municipal : Février 2013

Octroi du contrat au fournisseur ACCEO : Février 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi du présent contrat respecte les encadrements administratifs suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Encadrement "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats" (C-OG-DG-D-12-010);

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Direction générale , Direction des communications (Martin LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain S HÉBERT

Conseiller en systèmes de gestion

**Tél :** 514 872-2135

**Télécop. :** 514 872-6767

**ENDOSSÉ PAR**

Georges DION

Chef de division

**Tél :** 514 872-4921

**Télécop. :** 514 280-9103

**Date d'endos. :** 2012-03-29

**Dossier # :1120998001**



**Dossier # : 1120184007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats aux firmes Nouvelle technologie (TEKNO) inc. et Spécialités d'Aqueduc Corix pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 241 335,91\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12164 - 2 soumissionnaires. Groupes d'accessoires 1 et 2

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture d'accessoires, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12164 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 1 - Adaptateurs	125 771.04 \$
Spécialités d'Aqueduc Corix	Groupe 2 - Raccords et brides	115 564.87 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2012-09-27 15:22

**Signataire :** Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1120184007**

---



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120184007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats aux firmes Nouvelle technologie (TEKNO) inc. et Spécialités d'Aqueduc Corix pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 241 335,91\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12164 - 2 soumissionnaires. Groupes d'accessoires 1 et 2

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mesure de la consommation de l'eau, le Service de l'eau doit acquérir des accessoires de plomberies pour compteurs d'eau destinés aux industries, commerces et institutions (ICI). Le nouveau programme est essentiellement basé sur les recommandations effectuées par le Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable et il est conforme à la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau adoptée en juin 2012

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle</li> </ul>	-	Avril 2011	Opération en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise</li> </ul>	-	Juin 2012	

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau</li> </ul>		28 février 2013	février 2015

## Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>• Installation des compteurs d'eau des années 1 et 2 du programme de mesure de la consommation d'eau.</li></ul>	Avril 2013	Avril 2015

Concurremment à l'étude du présent dossier par les instances, le Service de l'eau s'adresse à celles-ci dans le but d'acquérir les compteurs qui seront installés dans les ICI entre 2013 et 2015 (Dossier 1120184006).

Afin de permettre à la Ville de Montréal d'installer les compteurs d'eau dans les bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels, cette dernière doit acquérir des accessoires de plomberies, tels que des boulons, adaptateurs, réducteurs et garnitures d'étanchéités.

La stratégie adoptée par le Service de l'eau et la Direction de l'approvisionnement est la segmentation de l'appel d'offres en 4 groupes distincts afin de favoriser le marché. L'octroi des contrats se réalise par groupe.

Les contrats permettent l'acquisition d'accessoires de plomberies pour les compteurs d'eau à l'aide de deux fournisseurs

Contrat 1 pour la fourniture d'accessoires du Groupe 1: Nouvelle technologie (TEKNO) inc. Dépense de 125 771,04\$, taxes incluses.

Contrat 2 pour la fourniture d'accessoires du Groupe 2: Spécialité d'Aqueduc Corix. Dépense de 115 564,87, taxes incluses.

Contrat 3 pour la fourniture d'accessoires du Groupe 3: Spécialité d'Aqueduc Corix. Dépense de 17 892,98\$, taxes incluses.

Contrat 4 pour la fourniture d'accessoires du Groupe 4: Spécialité d'Aqueduc Corix. Dépense de 32 863,76\$, taxes incluses.

L'approbation des contrats 3 et 4 sera effectuée par les instances concernées selon les règles de délégation établies par la Ville de Montréal. (Réf: Décision Déléguée No. 2120184003)

L'appel d'offres a été lancé le 4 juillet 2012 et publié sur le site SEAO et le journal La Presse. L'ouverture des soumission a eu lieu le 6 août 2012. La validité des soumissions étaient de 180 jours. La validité des soumissions était de 180 jours. Une prolongation du délai a été demandée aux fournisseurs. Ces derniers ont accepté de maintenir leur soumission jusqu'au 1er mai 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1053 - 27 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'accessoires de compteurs d'eau dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau.

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

CM11 0813-24 octobre 2011 - Accorder deux contrats aux firmes Nouvelles technologie (TEKNO) inc. et Vision Instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de leurs accessoires, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 623 538.57\$, taxes

incluses - Appel d'offres public 11-11575 - 3 soumissionnaires.

## DESCRIPTION

L'appel d'offres vise à acquérir un lot d'accessoires pour permettre l'installation des compteurs d'eau. Les contrats permettront d'acheter des adaptateurs pour la réduction des diamètres des compteurs d'eau sans modifier la tuyauterie, des raccords filetés pour fixer le compteur de petit diamètre à la tuyauterie, des brides rondes pour la fabrication de pièce d'ajustement, des garnitures d'étanchéité, des boulons et écrous pour fixer les compteurs de grand diamètre à la tuyauterie.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat en est un de fourniture de bien. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois, et il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 9 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 2 soumissions ont été déposées (22 %).

Pour les 7 autres preneurs du cahier des charges, il est important de mentionner qu'un est une municipalité. Pour les 6 autres, aucune explication n'a été fournie au fait de ne pas déposer de proposition.

### Groupe 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1- Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	125 771.04\$		125 771.04\$
Soumissionnaire 2 - Spécialité d'Aqueduc Corix	140 230.40\$		140 230.40\$
Dernière estimation réalisée	119 527\$		119 527\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			133 000.72\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			14 459.36\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			6 244.44\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 459.36\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11%

L'analyse de la soumission présentée par Nouvelle technologie (TEKNO) inc. démontre qu'elle est conforme tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

### Groupe 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1 - Spécialité d'Aqueduc Corix	115 564.87\$		115 564.87\$
Soumissionnaire 2- Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	123 385.10\$		123 385.10\$
Dernière estimation réalisée	119 144\$		119 144\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			119 474.99\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			7 820.23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-3 579.13\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			7 820.23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			7 %

L'analyse de la soumission présentée par Spécialité d'Aqueduc Corix démontre qu'elle est conforme tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

### Groupe 3

L'approbation du contrat 3 sera effectuée par les instances concernées selon les règles de délégation établies par la Ville de Montréal. (Réf: Décision Déléguée No. 2120184003)

### Groupe 4

L'approbation du contrat 4 sera effectuée par les instances concernées selon les règles de délégation établies par la Ville de Montréal. (Réf: Décision Déléguée No. 2120184003)

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat pour le Groupe 1 sera alloué à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour un montant de 125 771,04 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 2 sera alloué à Spécialité d'Aqueduc Corix pour un montant de 115 564,87 \$ taxes incluses.

L'approbation des contrats 3 et 4 sera effectuée par les instances concernées selon les règles de délégation établies par la Ville de Montréal. (Réf: Décision Déléguée No. 2120184003)

Le contrat pour le Groupe 3 sera alloué à Spécialité d'Aqueduc Corix pour un montant de 17 892,,98 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 4 sera alloué à Spécialité d'Aqueduc Corix pour un montant de 32 863,76 \$ taxes incluses.

La dépense totale pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau de 241 335,91 \$ \$ taxes incluses représente un coût net de 230 840,76 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale. Cette dépense de compétence d'agglomération est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

En milliers \$	Total
Investissements nets	231
Réserve de l'eau de l'agglomération	231
Emprunt net	0

Le taux de taxe de vente 2012 (TVQ) de 9,5 % a été utilisé aux fins du présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dossier contribue à réduire les usages illicites et à améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Le dossier contribue à réaliser l'objectif dicté par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) de diminuer de 20% la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'an 2001.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le dossier est étroitement lié avec le dossier d'achat des compteurs d'eau et qui fait suite à l'appel d'offres 12-11928 (1120184006).

Le report de ce dossier occasionnerait une perte d'efficacité pour les équipes d'installation des compteurs d'eau puisqu'il leur manquerait des pièces pour réaliser certains types d'installations. À long terme, le bon déroulement de l'installation des compteurs pourrait être compromis par le manque de pièce.

Le refus d'octroi des contrats compromettrait sérieusement la bonne réussite du programme de mesure de consommation d'eau. Les produits acquis dans le cadre de ces contrats sont essentiels au bon fonctionnement du programme. Le Service de l'eau devrait retourner en appel d'offres publiques afin d'acquérir ces fournitures.

Le délai de validité des soumissions expire le 1er mai 2013.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2013: Octroi des contrats

Avril 2013: réception de la première commande prévue (il y aura plusieurs commandes au cours des deux prochaines années).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres a été piloté par la Direction de l'approvisionnement.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement " Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats"
- encadrement sur les estimations

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Louise VENNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi LACROIX

ingénieur

**Tél :** 514 872-3973

**Télécop. :** 514 872-3587

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maciej PIROG

Chef de section

**Tél :** 514 280 0063

**Télécop. :** 514 872 3587

**Date d'endos. :** 2012-09-17

**Dossier # :1120184007**



**Dossier # : 1120184006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder quatre contrats aux firmes Réal Huot inc. et Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 896 151,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11928;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau-Groupe 1	116 563.60 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau-Groupe 2	370 286.19 \$

2. de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11928;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 3	583 189.42 \$
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 5	826 112.15 \$

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé** Chantal MORISSETTE **Le** 2012-09-27 09:06  
**par**

**Signataire :** Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1120184006**

---



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120184006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder quatre contrats aux firmes Réal Huot inc. et Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 896 151,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mesure de la consommation de l'eau, le Service de l'eau doit acquérir des compteurs d'eau destinés aux industries, commerces et institutions (ICI). Le nouveau programme est essentiellement basé sur les recommandations effectuées par le Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable et il est conforme à la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau adoptée en juin 2012.  
Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle</li> </ul>	-	Avril 2011	Opération en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires</li> </ul>	623 538.57\$	Octobre 2011	Octobre 2012
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise</li> </ul>	-	Juin 2012	-

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau</li> </ul>	1 896 151,36\$	28 février 2013	février 2015

## Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>• Installation des compteurs d'eau des années 1 et 2 du programme de mesure de la consommation d'eau.</li></ul>	Avril 2013	Avril 2015

Le Service de l'eau a réalisé des rencontres avec les fournisseurs en décembre 2011. Ces rencontres ont été encadrées par la Direction de l'approvisionnement. Suite à cet exercice, le Service de l'eau ainsi que la Direction de l'approvisionnement ont élaboré une stratégie pour permettre la rédaction de l'appel d'offres.

Un des constats de ces travaux est la présence d'une multitude de produits différents disponibles sur le marché pour les diamètres de compteurs recherchés par le Service de l'eau (5/8 pouce à 12 pouces). Suite à cette conclusion, l'équipe de travail a décidé de rédiger un seul appel d'offres divisé en cinq groupes. L'octroi des contrats s'effectue pour chacun des groupes. L'analyse préliminaire a permis de déterminer de 2 à 5 fournisseurs potentiels pour chacun des groupes. Cette stratégie permet de favoriser le plus de fournisseurs possibles tout en respectant nos besoins.

Le Service de l'eau a établi ses besoins en tenant compte d'un certains nombres de critères. Ces critères sont:

- de démontrer un rapport/qualité prix avantageux;
- de répondre aux besoins de facturation, à savoir: 4 lectures par année;
- d'avoir une technologie performante;
- d'offrir des protocoles de communication reconnus par l'industrie;
- de correspondre aux bonnes pratiques de l'industrie.

Les contrats permettent l'acquisition de 2 712 compteurs d'eau via deux fournisseurs différents.

Un contrat additionnel de 33 954,13\$ pour l'acquisition de 195 compteurs d'eau supplémentaires sera accordé dans cadre de la décision déléguée 2120184002 au troisième fournisseur.

Un appel d'offres a été lancé le 4 juillet 2012 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2012. La validité des soumissions était de 180 jours. Une prolongation du délai a été demandée aux fournisseurs. Ces derniers ont accepté de maintenir leur soumission jusqu'au 15 mai 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.  
CE12 1051- 27 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de compteurs d'eau, dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau.

CM11 0813 - 24 octobre 2011 - Accorder deux contrats aux firmes Nouvelle technologie (TEKNO) inc. et Vision Instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de leurs accessoires, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 623 538.57\$, taxes

incluses - Appel d'offres public 11-11575-3 soumissionnaires

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer plusieurs contrats de fourniture de compteurs d'eau répondant aux principales caractéristiques recherchées par le Service de l'eau pour leur acquisition. Parmi les caractéristiques des compteurs, nous signalons qu'ils devront :

- comprendre des diamètres variés de 5/8 de pouce à 12 pouces;
- avoir des éléments de mesures offrant de bonnes performances métrologiques comme l'usage de disque de nutation, de jet unique, de turbine à balle flottante, à lecture magnétique ou encore ultrasonique;
- assurer que le protocole de communication utiliser est commun, pour faciliter l'acquisition future d'un système de relève;
- être de longueurs standardisées.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat en est un de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois, et il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 14 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 7 soumissions ont été déposées (50%).

Pour les 7 autres preneurs du cahier des charges, il est important de mentionner que 3 sont des municipalités. Pour les 4 autres, aucune explication n'a été fourni.

### Groupe 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1-Réal Huot inc.	116 563.60\$		116 563.60\$
Soumissionnaire 2-Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	128 547.16\$		128 547.16\$
Soumissionnaire 3-Spécialités d'aqueduc Corix	136 250.26\$		136 250.26\$
Soumissionnaire 4- Nella Distribution inc.	240 269\$		240 269\$
Dernière estimation réalisée	127 829\$		127 829\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			155 407\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			33%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			123 706\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			106%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-11 266
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			11 984\$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	10%
---	-----

L'analyse de la soumission présentée par Réal Huot inc. démontre qu'elle est conforme tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

### Groupe 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1-Réal Huot inc.	370 286.19\$		370 286.19\$
Soumissionnaire 2-Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	381 077.97\$		381 077.97\$
Soumissionnaire 3-Spécialités d'aqueduc Corix	434 260.58\$		434 260.58\$
Dernière estimation réalisée	364 417\$		364 417\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			395 208\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			63 975\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes administrativement (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			17%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			5 869\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			10 791\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3%

L'analyse de la soumission présentée par Réal Huot inc. démontre qu'elle est conforme tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

### Groupe 3

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1-Vision Instrumentation inc.	583 189.42\$		583 189.42\$
Soumissionnaire 2- Nella Distribution inc.	684 848.58\$		684 848.58\$
Soumissionnaire 3-Réal Huot inc.	725 583.26\$		725 583.26\$
Soumissionnaire 4-Spécialités d'aqueduc Corix inc.	808 329.44\$		808 329.44\$
Soumissionnaire 5- Les compteurs Lecomte Ltée	855 772.62\$		855 772.62\$
Soumissionnaire 6- Compteurs d'eau du Québec	1 075 000\$		1 075 000\$

Dernière estimation réalisée	659 882\$	659 882\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		788 787\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		491 811\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-76 693\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		101 660\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		17%

L'analyse de la soumission présentée par Vision instrumentation inc. démontre qu'elle est conforme tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

#### Groupe 4

Pour le groupe 4, le contrat sera accordé selon les règles de délégation par les instances concernées dans le cadre de la décision déléguée 2120184002

#### Groupe 5

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1-Vision Instrumentation inc.	826112.15\$		826 112.15\$
Soumissionnaire 2-Compteurs Lecomte Ltée	976169.36\$		976 169.36\$
Soumissionnaire 3- Spécialités d'aqueduc Corix inc.	2 068 059.81\$		2 068 059.81\$
Dernière estimation réalisée	879 048\$		879 048\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 290 114\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 241 948\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			

	150%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	-52 936 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	150 057\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	18%

L'analyse de la soumission présentée par Vision instrumentation inc. démontre qu'elle est conforme tant le plan administratif que sur le plan technique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat pour le Groupe 1 sera alloué à Réal Huot inc. pour un montant de 116 563,60 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 2 sera alloué à Réal Huot inc. pour un montant de 370 286,19 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 4 sera alloué selon les règles de délégation par les instances concernées dans cadre de la décision déléguée 2120184002

Le contrat pour le Groupe 3 sera alloué à Vision Instrumentation inc. pour un montant de 583 189,42 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 5 sera alloué à Vision instrumentation inc. pour un montant de 826 112,15 \$ taxes incluses.

La dépense totale pour la fourniture de compteurs d'eau de 1 896 151,36 \$ \$ taxes incluses représente un coût net de 1 813 692,07 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale. Cette dépense de compétence d'agglomération est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

En milliers \$	Total
Investissements nets	1 813
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 813
Emprunt net	0

Le taux de taxe de vente 2012 (TVQ) de 9,5 % a été utilisé aux fins du présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dossier contribue à réduire les usages illicites et à améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Le dossier contribue à réaliser l'objectif dicté par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) de diminuer de 20% la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'an 2001.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est reporté, le Service de l'eau ne pourra pas amorcer l'installation des nouveaux compteurs, tel que prévu dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. L'équipe responsable de la mise en œuvre a déjà entrepris des démarches avec les

propriétaires de ces bâtiments. Ces derniers devront déboursier des sommes pour la mise aux normes de leur plomberie afin de recevoir ces nouveaux compteurs. Si la Ville de Montréal retarde l'acquisition de ces compteurs, la perception des citoyens risque d'être négative quant au délai d'exécution de la Ville.

D'autre part, des investissements importants ont été réalisés pour la mise en place des équipes sur le terrain, tel que l'embauche de personnel, la formation, l'achat de véhicules et d'outils. Le report de l'acquisition de ces compteurs repousserait le retour sur investissements réalisés à ce jour. Le personnel embauché ne serait pas en mesure d'effectuer les tâches qui lui sont attribuées, il s'agit donc d'une perte de productivité pour le Service de l'eau. Cette inaction causerait un retard dans la réalisation du programme de mesure de la consommation d'eau et ce, dès le début de sa mise en œuvre.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2013: Octroi des contrats

Avril 2013: réception de la première commande prévue (il y aura plusieurs commandes au cours des deux prochaines années)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres a été piloté par la Direction de l'approvisionnement.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement " Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats"
- encadrement sur les estimations

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Louise VENNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Rémi LACROIX

ingénieur

**Tél :** 514 872-3973

**Télocop. :** 514 872-3587

Maciej PIROG

Chef de section

**Tél :** 514 280 0063

**Télocop. :** 514 872 3587

**Date d'endos. :** 2012-09-17

**Dossier # :1120184006**





**Dossier # : 1126075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une période de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 septembre 2012, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-01-18 16:14

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1126075003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2005, La Ville a octroyé à Innovative Interfaces Canada Inc. (Innovative Interfaces) le contrat pour la fourniture du système de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels associés pour un montant de 1 841 446 \$ taxes incluses. En juin 2011, le système Millennium a été implanté dans toutes les bibliothèques de la Ville et de ses arrondissements.

En mars 2012, le Conseil municipal (CM12 0129) a autorisé au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID (Identification par radiofréquence).

En janvier 2013, le comité exécutif a autorisé le lancement de trois appels d'offres pour des équipements de radio fréquence (RFID). Cela permettra l'implantation de cette technologie dans le réseau des bibliothèques de la Ville.

Le projet RFID a également été approuvé par le Comité des directeurs des 19 arrondissements, la Table de concertation des directeurs Culture, sports, loisirs et développement social ainsi que la Table de concertation des bibliothèques.

La RFID est une technologie de plus en plus utilisée en bibliothèque (à Toronto et Edmonton, notamment). Elle permettra d'installer des postes libre-service dans toutes les bibliothèques montréalaises tels que les chutes à livres intelligentes et les robots de tri pour les documents retournés. Ainsi, les transactions de prêts, actuellement effectuées par les employés, le seront par les usagers eux-mêmes par l'entremise des équipements de libre-service RFID.

L'implantation de la technologie RFID nécessite l'acquisition de licences d'utilisation et autres composantes de la suite Millennium qui supportent cette technologie ainsi que le service d'entretien qui s'y rattache.

Le logiciel Millennium fonctionne actuellement sur une version du système d'exploitation qui ne sera plus supportée dès avril 2013. Pour répondre à cette problématique, nous devons regarder la possibilité de migrer le logiciel Millennium de l'environnement AIX vers le système d'exploitation Linux Redhat. Une étude pour une nouvelle architecture Linux sera effectuée en début de l'année 2013.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces, pour la fourniture de licences et de composantes de la suite Millennium ainsi que pour leur entretien pour une durée de trois (3) ans, pour une somme maximale de 756 682,24 \$ taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0016 - 16 janv. 2013 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM12 0129 - 21 févr. 2012 - Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

CM05 0283 - 19 avril 2005 - Octroi d'un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. relatif à la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et aux services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 \$ (taxes incluses) - 1 soumissionnaire.

### **DESCRIPTION**

L'installation de la technologie RFID dans les bibliothèques de la Ville de Montréal, nécessite l'acquisition de logiciels qui supportent cette technologie. Les logiciels décrits dans le tableau ci-dessous seront déployés pour les comptoirs de prêts en libre-service, pour les portiques antivols, pour les chutes de retour et pour l'inventaire des collections.

<b>Produits</b>	<b>Nombre de licences</b>	<b>Fonctionnalités</b>
Express Lane	135	Libre-service en prêt et retour automatisé
Express Lane Ecommerce	1	
Item Status API	1	
CIRCA - RFID - Wireless Assistant	1	Analyse et inventaire des documents
CIRCA - RFID - Inventory	1	
CIRCA - Barcode - Wireless Assistant	1	
CIRCA - Barcode - Inventory	1	
SIP2 Interface	98	Communication entre composantes RFID et Millennium
Volume Level Holds	1	Permet de contrôler des documents ayant une suite
Web OPAC Ecommerce	1	Catalogue en ligne et/ou outil de recherche pour les usagers mobiles (cellulaires)

AIRPAC	1	Permetts de recevoir des informations des bibliothèques pour les usagers mobiles
--------	---	--

Ce dossier décisionnel vise non seulement la fourniture de licences et de composantes, mais aussi l'entretien annuel de la suite Millennium pour une période de trois (3) ans.

## JUSTIFICATION

Le présent dossier étant conforme à l'article 573.3 alinéa 6 (a) de la Loi sur les cités et villes "dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants", le contrat avec le fournisseur peut être octroyé de gré à gré.

Les employés de la Ville (surtout ceux des bibliothèques) ont déjà suivi la formation et possèdent la connaissance sur les opérations à effectuer avec le système Millennium. Si les composants venant d'un nouveau fournisseur sont déployés, les méthodes d'utilisation ne seront pas pareilles dans les opérations quotidiennes. Cela va entraîner un ralentissement de traitements des demandes par les employés des bibliothèques.

L'achat des logiciels avec la compagnie Innovative Interfaces (seule compagnie à offrir cette option) nous permet d'utiliser des équipements (micro-ordinateurs) standards, tandis qu'une autre solution nous obligerait d'acheter des solutions propriétaires (équipements et logiciels intégrés). Vous trouverez dans les fichiers joints une étude comparative entre le choix d'équipements propriétaires et le choix d'Innovative Interfaces ( Libre-service-Autmate de prêt VS poste Express Lane.doc) . La différence sur le coût de la maintenance (récurrence) est très élevée entre un équipement tout-en-un et l'achat des logiciels d'Innovative Interface (utilisation des micro-ordinateurs Ville), environ 2 000 \$/an par poste.

En résumé, accorder le contrat à Innovative Interfaces pour la fourniture de la technologie RFID permettra :

- D'avoir une intégrité au niveau de l'information véhiculée dans Millennium.
- D'avoir le coût moins cher dans l'acquisition et l'entretien vis-à-vis des systèmes propriétaires.
- D'avoir toujours la même interface dans le réseau des bibliothèques (les équipements propriétaires pourraient être différents dans le temps. Donc des interfaces différentes dans une même bibliothèque et encore plus dans tout le réseau).
- D'avoir une ergonomie identique dans toutes les bibliothèques.
- De permettre des inventaires des collections plus fréquents.
- D'atteindre plus facilement le libre-service en bibliothèque.
- De mieux contrôler les échanges de documents entre bibliothèques.
- Un meilleur suivi du trafic des documents par les gestionnaires entre les bibliothèques.

Le fournisseur nous a fait parvenir une offre de services comprenant le prix régulier et le prix ajusté, après rabais consenti. Dans un contexte de fournisseur unique, l'offre de services reçue par la Ville constitue une estimation et répond ainsi aux exigences de l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes. Le rabais obtenu suite à un entretien est une mesure peu commune pour ce fournisseur et représente donc une économie substantielle pour la Ville ( voir le document en pièce jointe MTLPL - Decla prix - projet RFID Feb2013.pdf ). Afin de nous conformer aux politiques et encadrements administratifs entourant l'acquisition de bien nous pouvons déterminer l'estimation à 756 682,24 \$ taxes incluses. Vous trouverez, dans les pièces jointes, l'estimation que la compagnie Innovative Interfaces nous a envoyée ( MTLPL Analyse Cout RFID .xls ).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour l'acquisition des licences et composantes Millennium au montant de 586 033,32 \$, taxes incluses est prévue au budget PTI 2013-2015 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information (STI).

La dépense récurrente d'entretien annuel des logiciels et composantes Millennium prévue au contrat au montant de 170 648,92 \$, taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie – Direction de la Culture et du patrimoine – Direction associée - Bibliothèques comme suit :

2014	2015	2016	TOTAL
30 000 \$	70 324,46 \$	70 324,46 \$	170 648,92 \$

Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville de Montréal, autant pour le STI que pour le Service de la qualité de vie – Direction de la culture et du patrimoine – Direction associée - Bibliothèques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car il favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non-approbation du présent dossier entraînerait :

1. Des délais et retards dans les échéances du projet;
2. Un risque d'un service dégradés pour les citoyens;
3. La nécessité pour les bibliothèques d'embaucher du personnel supplémentaire;
4. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le CM : février 2013;

Acquisition des licences de la suite Millennium : à partir de mars 2013;

Déploiement des logiciels : à partir de mars 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte également les encadrements administratifs suivants :

- Politiques de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement "Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" ;
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats"

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc LAURIN

C/s informatique

**Tél :** 514-280-3722

**Télécop. :** 514-280-9107

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

C/d réalisation des projets ti

**Tél :** 514-280-6922

**Télécop. :** 514 280-0414

**Date d'endos. :** 2012-12-05

**Dossier # :1126075003**

**Dossier # : 1126178002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme La Boutique du Plongeur Ltée, pour la fourniture de 3 compresseurs d'air comprimé respirable et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/ Bauer, incluant l'installation, l'entretien et la formation Dépense totale de 493 180,97\$ (contrat 433 180.97\$ incluant des contingences de 4 517,87 \$, incidences: 60 000\$ taxe incluses) - Appel d'offres public 12-12373 - 1 soumissionnaire - 1 soumissionnaire conforme.

Il est recommandé au conseil d'agglomération

1. d'autoriser une dépense de 493 180,97 \$, taxes incluses pour la fourniture de 3 compresseurs et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/Bauer, incluant l'installation et l'entretien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant :

2. d'accorder, au seul soumissionnaire conforme la firme La Boutique du Plongeur Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 3 compresseurs et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/Bauer, incluant l'installation et l'entretien au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 180,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12373 et au tableau des prix reçus.

3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Serge TREMBLAY **Le** 2013-02-06 11:11

**Signataire :**

Serge TREMBLAY

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Sécurité incendie de Montréal , Direction

**Dossier # : 1126178002**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126178002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme La Boutique du Plongeur Ltée, pour la fourniture de 3 compresseurs d'air comprimé respirable et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/ Bauer, incluant l'installation, l'entretien et la formation Dépense totale de 493 180,97\$ (contrat 433 180.97\$ incluant des contingences de 4 517,87 \$, incidences: 60 000\$ taxe incluses) - Appel d'offres public 12-12373 - 1 soumissionnaire - 1 soumissionnaire conforme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour accomplir pleinement sa mission, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit produire de l'air comprimé respirable qui sert à approvisionner les appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) que doivent porter obligatoirement les employés pompiers sur les lieux des opérations de secours. Pour ce faire, le SIM doit acquérir trois compresseurs : 2 en ajout pour répondre aux besoins opérationnels et 1 dont la durée de vie est atteinte.

**Besoins opérationnels :**

Au mois de juin 2012, le SIM a, pour répondre à ses besoins opérationnels, mis en service une troisième unité de ravitaillement d'air comprimé respirable utilisée par les pompiers sur les lieux d'intervention.

Avant le mois de juin 2012, les deux unités de ravitaillement d'air du SIM ainsi que les équipements requis à l'utilisation et à la gestion de l'air respirable comprimé, étaient affectés à la caserne 72 (arrondissement St-Laurent) ainsi qu'à la caserne 17 (arrondissement Montréal-Nord).

Pour la mise en service de la troisième unité de ravitaillement d'air respirable comprimé, le SIM a dû redéfinir les territoires d'intervention de ces dites unités. Selon les besoins opérationnels du SIM, il a été établi que ces 3 unités soient disposées ainsi sur le territoire de l'agglomération de Montréal : les unités de ravitaillement d'air respirable comprimé déjà affectées aux casernes 72, de l'arrondissement St-Laurent, et 17 de l'arrondissement de Montréal-Nord, seront affectées aux mêmes casernes. La nouvelle unité mise en service sera, quant à elle, affectée à la caserne 5 de l'arrondissement Ville-Marie.

Suite à la mise en service de la troisième unité de ravitaillement d'air, et ce, sur une base temporaire, l'unité de ravitaillement d'air de la caserne 5, de l'arrondissement Ville-Marie, s'approvisionne en air respirable depuis juin 2012 à aujourd'hui, aux casernes 17, de l'arrondissement Montréal-Nord et 72, de l'arrondissement St-Laurent, où des compresseurs sont déjà en fonction. À terme, et ce, par le présent processus d'acquisition, le SIM désire faire l'acquisition et l'installation de 2 compresseurs d'air comprimé respirable, pour permettre à l'unité de la caserne 5 d'être autonome et efficiente dans le ravitaillement en air.

### **Besoins Programme d'Entretien Préventif (PEP) et gestion de l'air respirable :**

Au SIM, c'est la Division des ressources matérielles (DRM), sise au 6650, Notre-Dame Est, qui a la responsabilité de la gestion des APRIA et de l'air comprimé respirable. C'est à partir de cet endroit que l'ensemble des activités liées aux APRIA ainsi qu'à l'air comprimé respirable est coordonné et réalisé. Dans ce contexte, pour réaliser sa mission, la DRM a besoin d'un compresseur d'air comprimé respirable. À cet effet, la DRM est munie d'un compresseur d'air comprimé respirable. En juin 2012, un bris important est survenu au compresseur de la DRM. En effet, les coûts de réparation de ce compresseur âgé de 22 ans sont estimés presque au même prix qu'un compresseur neuf beaucoup plus performant et fiable et bénéficiant d'une garantie. Compte tenu des coûts élevés de réparation des capacités inférieures de remplissage et de la technologie désuète de fonctionnement du compresseur datant de janvier 1990, il est plus économique et sécuritaire de la remplacer.

En résumé, l'objectif du SIM est d'acquérir et de mettre en service les 2 compresseurs d'air respirable comprimé pour la caserne 5 pour répondre aux besoins opérationnels du SIM ainsi que 1 compresseur pour la DRM, et ce, pour permettre de réaliser les PEP des APRIA et permettre une gestion de l'air respirable comprimé répondant aux normes en vigueur pour l'année 2013, de façon à maintenir le réseau de compresseurs du SIM au niveau de ces besoins.

Le lancement de cet appel d'offres s'est fait le 7 novembre 2013 pour se conclure le 26 novembre 2013 lors de l'ouverture des soumissions. La sollicitation du marché d'une durée de 21 jours s'est faite par voie du site internet de la ville de Montréal, par SEO ainsi que par le quotidien La Presse. Durant ce processus, le 22 novembre 2013 un seul addenda a été émis et il portait sur les pièces et documents à soumettre lors du dépôt des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CG11 0148 - 19 mai 2011**

Accorder un contrat de gré à gré à la Boutique du Plongeur (Triton Itée). Pour l'entretien et la réparation de 5 compresseurs à air respirable de modèle Jordair, des casernes 5 et 72 et de la Division des ressources matérielles et immobilières du Service de sécurité incendie et pour les réparations des cylindres de conservation de l'air respirable des véhicules d'intervention, pour une période de 3 ans, au prix total approximatif de 191 466,20 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

#### **CG08 0635 - 18 décembre 2008**

Octroyer un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Itée pour la fourniture et l'installation de deux compresseurs de marque Jordair-Bauer, au prix total approximatif de 316 050 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10845 (1 soum.).

#### **CE04 2203 - 17 novembre 2004**

Autoriser une dépense de 76 376,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un compresseur pour air respirable de marque Jordair-Bauer, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur Itée, ce dernier

ayant présenté une soumission conforme, la commande à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 76 376,60 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 04-8193 ( 1 soum).

## DESCRIPTION

Deux des compresseurs munis de postes de remplissage multicylindres seront installés en tandem à la caserne 5.

Un compresseur, sans poste de remplissage, sera installé à la Division des ressources matérielles du SIM.

Des contingences de 4517.87 \$ soit 1 % du montant total (excluant les incidences). Ce montant est prévu pour pallier à toute réparation ponctuelle d'équipement non assujetti à la garantie. De plus, une somme de 60 000 \$ en incidences est prévue pour l'achat de chariots d'entreposage et de transport des cylindres d'air ainsi que pour la modification d'installations électriques et d'une prise d'air déjà existante à la caserne 5.

## JUSTIFICATION

En respect avec les articles 2 et 51, alinéas 3, 5, 7, et 11 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le Service de sécurité incendie de Montréal à l'obligation de fournir, à ses employés pompiers, de l'air comprimé respirable conforme aux normes CSA Z180.1-00 « Air comprimé respirable et systèmes connexes » et NFPA 1901, chapitre 24 « Air Systems ».

Pour répondre à son obligation, le SIM doit acquérir 2 nouveaux compresseurs pour combler ses besoins opérationnels et en remplacer un dont sa durée de vie est atteinte.

Preneurs du cahier de charge	Soumission déposée		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
5	1	4	20%

### Raisons de non-dépôt de soumissions :

- Thibault & Associés : devis trop spécialisé;
- Acklands-Grainger Inc : n'a pas complété l'avis de désistement et n'a pas donné suite malgré un rappel téléphonique;
- Entreprises Larry : n'a pas complété l'avis de désistement et n'a pas donné suite malgré un rappel téléphonique;
- Les Entreprises Électriques L.M. : n'a pas complété l'avis de désistement et n'a pas donné suite malgré un rappel téléphonique;

Tableau pour contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme:

Firmes soumissionnaires	Prix (tx incl)	Contingences (tx incl)	Total
1 -Boutique du plongeur	428 663,10 \$	4 517,87 \$	433 180,97 \$
Estimation	417 078,50 \$		417 078,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			433 180,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			0,00 \$

<i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	0,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	16 102,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,86 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A

Le peu d'écart est justifié par les coûts de formation et la fourniture de documentation en français demandée au devis et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation. Il y a lieu de préciser qu'un montant de 60 000\$ est aussi prévu pour des incidences tel que décrites à la rubrique DESCRIPTION qui, ajouté au montant de 433 093,88 équivaut au montant total de l'objet du dit sommaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense relative à l'acquisition et l'installation des compresseurs et les frais récurrents d'entretien des compresseurs seront assumés au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal. Des réaménagements budgétaires seront requis afin de financer ces dépenses.

Les dépenses se traduisent ainsi :

<b>Description</b>	<b>Coûts avec tx</b>
Compresseurs, poste de remplissage, les pièces et accessoires ainsi que l'installation, la mise en service et la formation	406 073,73 \$
Inspections et entretien	22 589,37 \$
SOUS-TOTAL	<b>428 663,10 \$</b>
Contingences pour bris facturable	4 517,87 \$
Incidences (chariots et mise à niveau des installations électriques et la prise d'air)	60 000,00 \$
TOTAL	<b>493 180,97 \$</b>

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'amélioration des conditions de vie des employés pompiers promouvant la santé et sécurité au travail sur les lieux d'intervention, en fournissant à ces derniers de l'air comprimé respirable de qualité pour leur permettre d'utiliser leur APRIA.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'incapacité pour le SIM de fournir à ses employés pompiers de l'air comprimé respirable en quantité et de qualité suffisante pourrait occasionner une rupture de service.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Retour aux instances pour octroi de contrat : février 2013;
- Octroi de contrat : mars 2013;
- Installation et mise en opération des compresseurs : mars et avril 2013

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi de contrat est conforme à la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal actuellement en vigueur, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrat inhérent à la fourniture de biens et services de 100 000,00 \$ et plus.

Cet octroi de contrat est conforme à la politique de gestion contractuelle et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude feront partie intégrante des documents d'acquisition.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats (C-OG-DG-D-12-010) et "Confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles  
(Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Daniel LÉGER)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MIREAULT

Chef aux opérations

**Tél :** 514-872-4730

**Télécop. :** 514-872-6894

#### ENDOSSÉ PAR

Denis DOUCET

Chef de division

**Tél :** 514-872-4720

**Télécop. :** 514-872-6894  
**Date d'endos. :** 2012-12-06

**Dossier # :1126178002**



**Dossier # : 1125006005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems, pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017 pour un montant maximal de 1 332 643,41\$, taxes incluses.

Je recommande :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems, pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017 pour une somme maximale de 1 332 643,41\$, taxes incluses, conformément à leur proposition datée du 14 novembre 2012 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 54,1% par l'agglomération, pour un montant de 720 960,08\$.

3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-01-29 10:45

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1125006005**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1125006005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems, pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017 pour un montant maximal de 1 332 643,41\$, taxes incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les logiciels pluridisciplinaires Bentley Systems constituent aujourd'hui pour la Ville de Montréal une part importante des outils logiciels de conception, construction et d'exploitation d'infrastructures répondant aux besoins de diverses fonctions et des services spécialement en gestion topographique, cartographique et géospatiale, en gestion cadastrale et en aménagement territorial et voirie, en analyse des réseaux hydrauliques, en gestion de l'eau et eaux usées incluant le suivi des équipements et de maintenance. L'objectif de ce (deuxième) renouvellement consiste à réunir et à maintenir sous un même dossier contractuel l'intégralité des licences logicielles utilisées par une vingtaine de services et arrondissements à des fins d'éviter notamment aux divers services-utilisateurs de traiter leurs renouvellements à la pièce et à prix fort, d'offrir un accès à un service de soutien technique consolidé et normalisé, permettre des mises à niveau de version logicielle en échange d'un seul et unique forfait annuel fixe pour une période de 4 ans et obtenir, au final, un meilleur prix.

La tarification annuelle et les modalités de cette entente offrent à la Ville un accès illimité à une gamme complète de logiciels d'infrastructures et de solutions applicatives éditées par cet éditeur.

À ce jour, la Ville opère un portfolio de 395 licences Bentley Systems qui repose sur un dispositif logiciel commun de fonction et de conception assistée par ordinateur notamment pour des produits comme *MicroStation*, *ProjectWise*, *PowerDraft*, *WaterGems*, *InRoads Suite*.

Une fois acquise, la licence Bentley Systems est soumise aux dispositions d'entretien regroupées sous le programme *Entreprise Licenses Services* (ELS) conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des municipalités et au secteur de la grande entreprise.

Considérant à cet égard, que les budgets de ce contrat sont présentement décentralisés

auprès de 21 clients, chaque unité d'affaires devra s'assurer de réserver les montants respectifs qui s'imposent pour s'acquitter de ses obligations et de sa quote-part.

Dans la logique du chantier d'optimisation des contrats du STI, le déploiement d'applications des produits Bentley auprès de nouveaux usagers de la Ville aura pour conséquence de réduire la quote-part des frais d'adhésion entre unités concernées. À cet effet, une révision générale du calcul et du partage des cotisations sera effectuée annuellement afin de tenir compte de l'inclusion et de l'évolution relative aux nouvelles participations et d'évaluer, le cas échéant, l'adéquation des montants en regard de l'augmentation de la clientèle et de l'utilisation des produits de l'éditeur.

Hormis l'indexation annuelle prévue à la date anniversaire du renouvellement dudit contrat, Il est entendu que ce forfait intégral pour la prestation de soutien technique et de concession des droits d'utilisation et d'exploitation des licences logicielles est immuable, non sujet à changer pendant toute la durée du contrat nonobstant le facteur de croissance du nombre d'usagers et de l'utilisation des licences éditées par ce fournisseur.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG100195 (20 mai 2010) d'autoriser la continuation du contrat couvrant le renouvellement des licences et de support logiciel liant la Ville de Montréal et la firme Bentley couvrant la période du 1er mars 2009 au 28 février 2013, au montant maximal total de 1 094 887,51\$, incluant les taxes, conformément aux engagements contractuels pris par Bentley.

CG060510 (13 décembre 2006) Octroi d'un contrat à la firme Bentley via le programme « Municipal Licensing Subscription MLS » pour la fourniture de licences pour la période du 1er mars 2006 au 28 février 2009 - dépense de 637 787,54 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le but du présent sommaire est d'autoriser le renouvellement du contrat pour le soutien technique des licences logicielles de l'éditeur Bentley pour une période de 4 ans garantissant ainsi à la Ville l'accès illimité aux gammes de produits Bentley Systems à un nombre illimité d'utilisateurs.

Le portfolio de produits Bentley Systems utilisé par la Ville consiste à :

1. MicroStation pour la conception cartographique, topographique, GPS, photogrammétrique, imagerie et autres applications géospatiales
2. Modélisation, élaboration et visualisation des informations en bâtiment
3. Conception et analyse des réseaux d'eau et eaux usées WaterGems
4. Aménagement du territoire et cadastre
5. Planification, conception de routes et aménagement de sites In Roads Suite.

### **JUSTIFICATION**

Le renouvellement de ce programme de solutions logicielles permet de poursuivre une démarche de normalisation des actifs informationnels spécialisés tout en bénéficiant d'un levier économique substantiel par un seul et unique regroupement.

Cet accord regroupé permet notamment d'éviter aux différentes entités administratives de la Ville de Montréal de traiter les renouvellements à la pièce, offre une meilleure force de frappe économique grâce à son volume, permet de bénéficier d'avantages contractuels, de conditions harmonisées et un accès illimité sans coût additionnel au portefeuille logiciels de l'éditeur.

Ces applications requièrent l'assistance du service de soutien technique exclusif à Bentley Systems. La nature du programme ELS est réservée aux municipalités et à la grande entreprise. Ce service technique, qui comporte aussi des mises à niveau logicielles, ne peut être offert que par cet éditeur. L'absence de ce service mettrait en péril la pérennité des différentes solutions et pourrait, le cas échéant, perturber les opérations des services impliqués.



Ainsi, cette convention autorise, définit et régit :

- L'usage des produits licenciés et le droit d'obtention des mises à niveau de ces produits.
- Les correctifs et autres activités de soutien technique essentiel à la poursuite des opérations et des applications utilisées par les divers services de la Ville.
- Les conditions dans lesquelles les programmes informatiques de l'éditeur peuvent être utilisés, déployés ou modifiés.
- Le support technique 24h/24, 7 jours semaine/365 jours.
- Accéder à un portfolio complet d'applications logicielles sans coût additionnel.

Nonobstant le nombre et/ou la valeur des produits utilisés, il est convenu que le tarif associé aux renouvellements annuels est fixe durant toute la période de l'entente (hormis l'indexation annuelle).

Les pourparlers ont permis de générer une réduction de la tarification au montant de 221 000\$ réparti sur 4 ans. Tous produits confondus et à titre indicatif seulement, le coût moyen était de 1069\$/licence pour un portfolio de 199 licences logicielles en 2006 en opposition à un coût moyen de 691\$ pour 395 licences logicielles en 2013, soit une diminution du coût moyen de 35% malgré un taux de croissance de 49,6%.

Cette autorisation concède ainsi à la Ville le droit d'utiliser, de renouveler les produits Bentley Systems acquis par la Ville, vise aussi l'entretien des licences spécialisées et à protéger la propriété intellectuelle de l'éditeur.

Cette convention est conforme à l'article 573.3, alinéa 6 (b) de la *Loi sur les cités et les villes* « dont l'objectif découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, des brevets, ou des licences exclusives » et l'article 573.3, 9 alinéa « dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ».

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La budgétisation de ce contrat est présentement décentralisée et répartie entre 21 clients/comptes budgétaires distincts. À cet égard, chaque unité d'affaires devra s'assurer de réserver les crédits nécessaires pour s'acquitter intégralement de leur quote-part au paiement de la facture globale annuelle.

- La pièce jointe sous la rubrique "*Bentley répartition des coûts 2013-2017*" reflète la distribution actualisée/échelonnée des quotes-parts sur 4 ans par unité d'affaires (Valeur, %, \$).
- L'éditeur Bentley émettra une facture consolidée au service des Finances sur une fréquence annuelle et à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat (payable net 30 jrs/date de facturation).

La variation des prix du forfait annuel a été calculé en tenant compte des taxes et une indexation moyenne négociée et réduite à 3.9%/an :

	2013	2014	2015	2016	Total
Coût annuel taxes incluses	313 824,27\$	326 377,23\$	339 432,31\$	353 009,60\$	1 332 643,41\$

Le total annuel des frais de soutien pour 2013 est de l'ordre de 313 824,26\$. De ce

montant, 54,1% sera assumé par l'agglomération soit 169 684,03\$ selon la répartition par unité d'affaire et par responsabilité apparaissant en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans approbation de cette convention, la Ville s'expose à :

- L'interruption du droit d'obtention des mises à niveau de ces produits et ne pourrait plus ainsi soutenir les opérations et applications utilisées par les usagers.
- Ne plus posséder les conditions autorisées dans lesquelles les programmes informatiques de l'éditeur peuvent être utilisés, déployés ou modifiés.
- Le défaut de payer les frais de soutien technique annuel entraînera l'annulation des services de soutien et provoquerait une interruption des services.
- La non-approbation de ce sommaire exposerait la Ville de Montréal au gré des multiples besoins d'acquisitions et renouvellements ponctuels sans bénéficier d'un levier contractuel consolidé à valeur économique ajoutée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ficelage : 30 janvier 2013

- Inscription au CE : 13 février 2013
- Séance du Conseil municipal : 25 février 2013
- Séance du Conseil d'agglomération : 28 février 2013
- Date de renouvellement du contrat : 1 mars 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi de ce contrat est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- La politique de gestion contractuelle;
- La politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- L'article 573.3, alinéa 6 (b) de la L.C.V. « dont l'objectif découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, des brevets, ou des licences exclusives »;
- L'article 573.3, alinéa 9 de la L.C.V. « dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (André PERRON)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens\_du greffe et des services administratifs (Johanne DE VILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Jean PELLERIN)

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Luc CLAVEAU)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Jacques BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Laurie GRENIER)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Isabel BOULAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Isabelle LEBRUN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Nicole MAINVILLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Dominique MARTHET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José SIMON

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-1199

**Télécop. :** 514-280-4279

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyne BOURGET

Directrice adjointe

**Tél :** 514 872-7723

**Télécop. :** 514 280-9109

**Date d'endos. :** 2012-12-07

**Dossier # :1125006005**



**Dossier # : 1123703004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme, à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour les services d'accueil au chalet d'accueil situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour une somme de 153 134 \$, toutes taxes incluses. - Approuver, à cette fin, un projet de convention.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB), pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour la fourniture de services d'accueil dans le parc de la Promenade-Bellerive, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 153 134 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date d'août 2012;
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et la SAPB selon les termes et conditions stipulés audit projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2013-01-28 12:40

**Signataire :** Mario CICIOLI

\_\_\_\_\_  
 Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
 Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

**Dossier # :1123703004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123703004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme, à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour les services d'accueil au chalet d'accueil situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour une somme de 153 134 \$, toutes taxes incluses. - Approuver, à cette fin, un projet de convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc de la Promenade-Bellerive, par sa localisation et son accès direct sur le fleuve Saint-Laurent, constitue un des éléments de première importance dans le développement du pôle touristique de l'Est de la Ville de Montréal.

La Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) est un organisme à but non lucratif qui a été créée en 1993. Depuis 1997, soit depuis la construction du chalet d'accueil au parc de la Promenade-Bellerive, la Ville de Montréal a développé des ententes de partenariat avec la SAPB dont la mission est de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent par la mise en oeuvre d'activités sportives, de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques visant à répondre aux besoins de la population qui fréquente le parc. La SAPB, dans son rôle d'organisme d'accueil, assure également le lien pour offrir à la population l'information sur les différentes activités présentées dans le parc.

Le contrat actuel entre la Ville et la SAPB est échu depuis le 31 décembre 2012. Le présent contrat avec la Société d'animation de la Promenade Bellerive est sur une durée de deux ans, ce qui permettra à la Direction des grands parcs et du verdissement et l'organisme de développer une planification stratégique pour les années futures (2015-2020).

L'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 2.1 de la loi sur les cités et villes permet d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0044 - 28 janvier 2013 - Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la Promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux d'une superficie d'environ 153 m<sup>2</sup> dans le chalet du parc sis au 8 300, rue

Bellerive, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques.  
 CE10 0057 - 13 janvier 2010 - Accorder une contribution financière de 229 701 \$ à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, à raison de 76 567 \$ par année, afin de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve et de mettre en oeuvre des activités culturelles et récréotouristiques.

CG07 0007 - 25 janvier 2007 - Accorder à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive un soutien financier de 229 701 \$ pour une période de trois ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009 et approuver la convention entre la Société d'animation de la Promenade-Bellerive et la Ville de Montréal.

## DESCRIPTION

La gestion du parc de la Promenade-Bellerive relève de la Direction des grands parcs et du verdissement. En accord avec l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dont le parc fait partie, il est souhaitable que l'offre des services d'accueil et des activités à caractère récréotouristiques se poursuive.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 afin de maintenir le partenariat avec l'organisme SAPB. La SAPB soumet un plan d'action biennal global qui fait état de ses orientations en matière de services d'accueil, d'activités en lien avec l'environnement et la thématique du fleuve Saint-Laurent et d'activités d'autofinancement.

Plus spécifiquement, l'offre de services de l'organisme consiste à :

- offrir le service d'accueil au chalet du parc de la Promenade-Bellerive, le tout conformément au Programme d'accueil en annexe à la présente convention;

## JUSTIFICATION

Depuis 1997, la clientèle du parc de la Promenade-Bellerive connaît et apprécie le service d'accueil et les activités offerts par la SAPB. Aussi, la SAPB est considérée comme un partenaire important de développement et participe, entre autres, au programme de revitalisation urbaine intégrée au sein de la table de concertation chapeautée par l'organisme Solidarité Mercier Est. De plus, la connaissance du parc et de ses usagers qui a été acquise au fil des ans par la SAPB est un atout pour la Ville.

L'occupation du domaine public (occupation du chalet d'accueil) est de la responsabilité de la Direction des stratégies et des transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (CM13 0044)

La présente convention s'inscrit dans un processus de continuité entre la Ville et la SAPB, dont la présence et les différentes actions donnent son caractère unique au parc de la Promenade-Bellerive.

Estimation

Marge d'erreur de l'estimation : estimation de contrôle 5 %

(1)	Coût estimé des services prévus incluant taxes		153 038 \$
(2)	Coût estimé des contingences incluant taxes	0 %	0 \$
(3)	Coût estimé du contrat (1) + (2)		153 038 \$
(4)	Estimation des incidences requises incluant taxes	0 %	0 \$
(5)	Coût total estimatif du dossier (3) + (4)		153 038 \$

Budget disponible pour donner suite au dossier (budget de fonctionnement)	153 134 \$
---	------------

L'estimation a été faite à l'interne.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat au montant de 153 134 \$, toutes taxes incluses, accordé à l'organisme à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB), est valable pour une période de deux ans allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Les crédits pour 2013 sont réservés par la demande d'achat numéro 295310. Quant aux crédits pour 2014, ils seront réservés par le biais d'un bon de commande qui sera émis en début d'année.

Ces crédits sont prévus à l'enveloppe budgétaire de la Direction des grands parcs et du verdissement, à la Division de la gestion des grands parcs et seront payés en trois versements (voir convention au point 5.1.2), selon l'imputation suivante :

<b>Imputation</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Secteur Est - Local / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Autres services techniques / Général / Interprétation de la nature et accueil	<b>73 237,28</b> \$	<b>73 237,28</b> \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

La Direction des grands parcs et du verdissement s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget 2014.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service d'accueil dispensé par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive contribue à la qualité des milieux de vie résidentiels. Les citoyens qui fréquentent ce parc ont accès au chalet d'accueil qui abrite les seuls services sanitaires du parc. De plus, la présence de l'organisme contribue à rendre la fréquentation du parc plus sécuritaire. Aussi, la SAPB prend les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et récupère les matières recyclables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La poursuite des activités et des services d'accueil offerts par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive est primordiale. Depuis des années, des efforts sont déployés par la Ville, par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive. La fréquentation du parc et la participation des citoyens aux différentes activités mises en place par la SAPB confirment la pertinence de maintenir la présence de l'organisme dans le parc.

Le non renouvellement de la convention avec la SAPB aura pour effet de freiner l'essor que connaît le parc de la Promenade-Bellerive. Aussi, sans la présence de la SAPB, la sécurité des citoyens sera compromise et l'intégrité du milieu physique sera menacée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : Février 2013



Fin du contrat : Décembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi de ce contrat respecte les politiques et les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise
- Politique d'approvisionnement

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle PINEAULT

Agente de développement d'activités culturelles

**Tél :** 514 280-4018

**Télécop. :** 514 280-6672

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guytaine PARR

Chef de division - Gestion des grands parcs

**Tél :** 514 280-6721

**Télécop. :** 514 280-6787

**Date d'endos. :** 2013-01-21

**Dossier # :1123703004**



**Dossier # : 1123838013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 187 785,46\$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du SIM, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 1 187 785,46 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 12-12170 et au tableau des prix reçus;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Serge TREMBLAY **Le** 2013-02-06 15:01

**Signataire :** Serge TREMBLAY

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Sécurité incendie de Montréal , Direction

**Dossier # :1123838013**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123838013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 187 785,46\$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a reçu du comité exécutif l'autorisation d'aller en appel d'offres public le 6 août 2012 pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile. À cet effet, une sollicitation du marché via un appel d'offres public a eu lieu dans le but de répondre aux besoins du SIM.

Dans ce contexte, voici un bref rappel du contexte ayant mené le comité exécutif à autoriser le lancement de l'appel d'offres;

La flotte de véhicules du SIM est constituée de véhicules comme des autopompes, des échelles aériennes, des plates-formes élévatrices, des unités de protection, des véhicules légers et aussi d'autres véhicules plus spécialisés et uniques comme le poste de commandement mobile (PCM).

Le PCM du SIM répond en moyenne chaque année à 221 appels. Le SIM possédait jusqu'à tout récemment deux PCM : un de première ligne et un de réserve pour remplacer celui de première ligne lorsque ce dernier est immobilisé pour entretien.

Le PCM est l'un des véhicules les plus stratégiques de la flotte du SIM. La mission du véhicule que possédait le SIM était de « supporter l'officier-commandant dans la gestion d'une intervention d'urgence de moyenne et de grande envergures, de courte ou de longue durée ».

En 1987, le SIM avait fait l'acquisition d'un autobus, dont l'intérieur était aménagé en poste de commandement mobile. En effet, à cette époque, il avait été déterminé que le PCM devait être remplacé par un de plus grande capacité, soit un autobus, et ce, dans le but de

faire face à l'évolution du système de commandement des interventions du SIM. Également, à l'époque, le métier de pompier était en pleine évolution. En effet, c'est à cette époque que le métier de pompier s'est énormément diversifié. Les pompiers qui jusque-là ne répondaient qu'à des appels de feu, étaient maintenant appelés sur des appels impliquant des matières dangereuses, des sauvetages en espace clos, des sauvetages en hauteur, etc.

Le véhicule acheté à cette époque, est maintenant au rancart, ce, dû à un investissement en réparation à la structure du véhicule disproportionné par rapport à sa fin de vie imminente, après 25 ans de service, et l'actuel processus d'acquisition en cours. Temporairement, dans l'attente de l'acquisition du nouveau PCM, le PCM de réserve possède les mêmes fonctions que le PCM mis au rancart, remplaçant celui de première ligne en attente du nouveau PCM. Le PCM de réserve sera réaménagé complètement suite à la réception du nouveau PCM.

Dans ce processus d'acquisition, le SIM a profité de l'occasion et a procédé à une analyse pour bien actualiser son besoin. Cette analyse a révélé qu'un unique gros PCM, tel que le SIM possédait depuis 1987 comme véhicule de première ligne, n'est plus adapté aux besoins. En effet, le véhicule utilisé depuis 1987 servait à la fois pour les interventions de courte et de longues durées. Pour ce, il se devait par défaut répondre aux besoins requis pour les interventions de longue durée, d'où la nécessité d'avoir un véhicule aussi gros qu'un autobus. En résumé, pour la presque totalité des interventions, le véhicule que possédait le SIM depuis 1987 était beaucoup trop gros et des espaces n'était presque jamais utilisés, par exemple, une salle de conférence.

C'est donc pour cette raison que, suite à une analyse, le SIM désire dans un premier temps acquérir un PCM de plus petite taille, pour répondre aux besoins des interventions de moyenne et de grande envergures de courte durée (objet du présent sommaire décisionnel). Ces interventions sont les plus fréquentes et usent de façon intensive le véhicule, ce qui provoque une usure mécanique prématurée et des coûts accrus d'entretien et de réparations pour un véhicule non voué à cette fonction, tel que l'est un autobus. Le PCM que le SIM désire acquérir, sera aménagé sur un châssis spécialement conçu pour les camions d'incendie, sera de plus petite taille, sera plus résistant à l'usure, plus malléable dans les rues de Montréal parfois étroites et moins dispendieux qu'un gros autobus aménagé pour faire face à la fois aux interventions de courte et de longue durée.

Dans un deuxième temps, tel que prévu au plan triennal d'immobilisation 2013-2015, le SIM prévoit acquérir en 2014 un deuxième PCM voué pour répondre aux besoins des interventions de grande envergure de longue durée (plusieurs jours ou semaines) reliées à la sécurité civile. Ce PCM, aura comme utilité d'être « Le Centre des Opérations d'Urgence sur le site » (COUS) dont l'utilité principale est d'avoir sur les lieux d'un sinistre, telle une crue des eaux, un lieu pour réunir les intervenants qui proviennent de différents organismes. Ce PCM (COUS) permettra de répondre à ce besoin spécifique, tout en préservant un véhicule porteur non conçu pour un usage intensif (221 appels), tel que l'était l'ancien autobus.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres « SÉAO » approuvée par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions est de 57 jours incluant les dates de publication du 6 août 2012 et d'ouverture des soumissions le 01 octobre 2012.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 12 septembre 2012. Report de la date de fermeture de 2 semaines, ainsi que des modifications au devis techniques.

- Addenda no 2, émis le 26 septembre 2012. Des modifications techniques aux devis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE12 1061 - 27 juin 2012**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service des incendies de Montréal.

### **CM87 06610 - 29 octobre 1987**

D'accorder à A. Girardin inc., la commande pour la fourniture d'un poste de commandement mobile au prix de sa soumission, moyennant les conditions de paiement à ladite soumission et selon le tableau des prix reçus joint au rapport du directeur du Service de l'approvisionnement et des immeubles en date du 5 octobre 1987, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro 2533, au montant de 164 700,09 \$.

## **DESCRIPTION**

Le PCM que désire acquérir le SIM (objet du présent sommaire décisionnel) est un véhicule muni d'un châssis « incendie », spécialement conçu pour les véhicules d'incendie. Ces châssis plus robustes et mieux adaptés à un usage intense auquel est soumis le PCM de première ligne du SIM. Sur ce châssis, une boîte de 21 pieds sera munie d'extensions latérales (tel que sont muni parfois les motorisés). Cette boîte sera aménagée avec des équipements technologiques contemporains, requis pour supporter l'officier-commandant d'une intervention de moyenne ou de grande envergure de courte durée seulement.

## **JUSTIFICATION**

Le PCM de première ligne que possédait le SIM a été mis au rancart. Cet achat permettra d'assurer une fiabilité de l'équipement. Également, cette acquisition permettra d'assurer le service à la population en rapport avec la mission du service, le respect du schéma de couverture de risques et la norme NFPA 1901 « Standard for automotive fire apparatus ». Le délai entre l'ouverture des soumissions et l'octroi est dû aux raisons suivantes;

- Ce type de véhicule est très spécialisé et développé pour le marché de la Sécurité public, il existe peu de soumissionnaires potentiels. Afin de s'assurer d'avoir le plus grand nombre de soumissionnaires possible, nous avons dû nous ajuster aux demandes du marché, ainsi, produire deux addendas.

- Le SIM a dû revalider quelques points techniques avec ses partenaires internes afin de s'assurer que les modifications proposées par l'adjudicataire répondent bien aux besoins des opérations du SIM.

- Non-disponibilité de certains partenaires dû à la période des fêtes 2012.

Pour le présent appel d'offres, il y a eu : 7 preneurs de cahiers des charges dont 2 ont déposé une soumission et après analyse administrative et technique des soumissions, 2 étaient conformes.

### Raisons de non-dépôt de soumissions :

- Aréo-feu Itée : devis trop spécialisé;
- Industrie Lafleur inc. : ne pouvait répondre au devis dû à la clause 2.1 demandant un certain niveau d'expérience dans la fabrication de ce genre de véhicule.

- Maxi-Métal inc. : ne pouvait répondre au devis dû à la clause 2.1 demandant un certain niveau d'expérience dans la fabrication de ce genre de véhicule;
- Techno-Feu inc.; manque d'intérêt dû à la complexité du projet.

<b>Résultats des soumissions</b>	<b>(taxes incluses)</b>		
	<b>Prix</b>	<b>Contingences*</b>	<b>Total</b>
<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>			
Soumissionnaire 1 : Thibault & associés	1 079 804,96 \$	107 980,50 \$	1 187 785,46 \$
Soumissionnaire 2 : Super Vacuum Mfg. Co., inc.	1 136 182,95 \$	113 618,30 \$	1 249 801,25 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	666 855,00 \$	66 685,50 \$	733 540,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			1 218
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			793,35 \$ 2,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			62
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			015.80 \$ 5,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			454
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			244,95 \$ 61,92 %

\*Le calcul des contingences inclut le coût des équipements du camion.

N.B. : L'écart de 61,92 % entre l'estimation et la plus basse soumission conforme, s'explique par le fait, que le SIM n'a pas acquis depuis plus de 25 ans ce type de véhicule. Compte tenu des règles et politiques d'attribution de contrat à respecter, aucune vérification au préalable ne pouvait être faite pour vérifier des véhicules comparables et ainsi permettre de prévoir une estimation plus juste, compte tenu que le seul élément existant est le véhicule datant de 1987. De ce fait, le SIM et ses partenaires internes de la direction du matériel roulant et du service des technologies et de l'information possédaient peu d'historique pour la construction d'un estimé précis. De plus, ce type de véhicule, muni d'équipements technologiques, est peu répandu au Québec. En effet, seules les grandes métropoles nord-américaines sont dotées de tel poste de commandement. De plus, les équipements technologiques dont sont munis ces types de véhicule occupent une part importante dans la mission de ce type de véhicule et ces équipements peuvent être très diversifiés d'une ville à l'autre. Ces facteurs ont donc contribué à complexifier la construction d'un estimé précis. Également, lors de l'autorisation de lancement de l'appel d'offres, certaines portions du devis technique restaient à finaliser. Ces travaux visant à finaliser le devis ont mené à l'ajout de certains équipements au devis. Ces équipements ajoutés au devis sont évalués à approximativement 185 000\$.

<b>Détails des équipements ajoutés</b>
Système de télévision par satellite
Système de caméra sur mât télescopique
Système de caméra sans fil Agllemesh
Système d'enregistrement audio/ vidéo
Contrôleur entrées et sorties vidéo
Réseau informatiques local
Moniteurs informatiques portable toughbook

Imprimante 3 en 1 et un traceur de plan
Connexions Internet
Tables de PC informatisées
Station météo

Si ces équipements avaient pu être considérés lors de l'estimation initiale, le montant révisé de l'estimation s'élèverait à 918 540,50 \$, ce qui porterait l'écart à 29% avec le prix de l'adjudicataire.

En résumé, l'estimé soumis aux instances lors de l'autorisation de lancement d'appel d'offres, a été construit de bonne foi et soumis aux instances au meilleur de la connaissance du SIM et de ses partenaires internes de la direction du matériel roulant et du service des technologies et de l'information. C'est donc la difficulté d'obtention de données précises en rapport avec les équipements technologiques pour la construction de l'estimé et l'ajout d'équipements au devis technique qui sont responsables de cet écart.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits seront disponibles au PTI 2013 du Service de sécurité incendie pour l'émission d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'un poste de commandement mobile.

### **Contingences**

Des contingences de 107 980,50 \$ (taxes incluses) soit 10 % sont prévues au contrat afin de faire face à des modifications non prévues suite à la rencontre de préfabrication.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce camion contribuera à la réduction de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990, et ceci, en ayant un moteur :

- Plus écologique dans la consommation de carburant;
- Muni d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocif pour l'environnement;
- Muni de filtre qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Régulariser une situation temporaire suite à la mise au rancart du poste de commandement de première ligne;
- Assurer la disponibilité d'équipements fiables;
- Maintenir un poste de commandement mobile en service en tout temps;
- Maintenir le niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;
- Respect du schéma de couverture de risques;
- Respect de la norme NFPA 1901 « Standard for automotive fire apparatus ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications et des relations avec les médias du SIM, après consultation avec la Direction des communications, élaborera une stratégie de communication pour mettre en valeur cette amélioration du service à la population par communiqué de presse et point de presse.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat en mars 2013;
- Étape de préconstruction chez le manufacturier en avril 2013;
- Inspection prélivraison chez le manufacturier avant la livraison en décembre 2013;
- Livraison en décembre 2013;

- Prise en charge du véhicule par le SIM de janvier et février 2014;
- Mise en service des véhicules en mars 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi de ce contrat est conforme à la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal actuellement en vigueur, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats inhérents à la fourniture de biens et services de 100 000,00 \$ et plus.

L'octroi de ce contrat est conforme à la politique de gestion contractuelle et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude feront partie intégrante des documents d'acquisition.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010) et « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles  
(Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ROBERT

Chef aux opérations

**Tél :** 514 872-8281

**Télécop. :** 514 872-7443

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis DOUCET

Chef de division

**Tél :** 514 872-4720

**Télécop. :** 514 872-6894

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1123838013**





**Dossier # : 1136135001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de casques antiémeutes et visières, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12451 (2 soum.) (Montant estimé: 343 545,30 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec l'option de prolonger 24 mois, pour la fourniture de casques antiémeutes ajustables et visières pour le Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Aréo-Feu Ltée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12451 et au tableau de prix reçus joint sommaire décisionnel ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-01-30 07:48

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1136135001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136135001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de casques antiémeutes et visières, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12451 (2 soum.) (Montant estimé: 343 545,30 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroyer un contrat pour l'acquisition de 600 casques antiémeutes et 600 visières de marque Gallet à la firme Aréo-Feu Ltée suite à l'appel d'offres public 12-12451 lancé le 5 novembre 2012.

Le SPVM a l'obligation de fournir à son personnel les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels, et ce, dans le cadre des annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières.

Le modèle de casque Gallet, utilisé par le SPVM depuis le milieu des années 1990 est autorisé par les instances de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal, et il répond aux normes ECE R-22.03 (absorption des chocs), DIN 4840 (résistance à la perforation), DIN 32763 (résistance aux agressions chimiques). La décision de maintenir ce modèle a pour but d'assurer une uniformité avec l'ensemble des casques antiémeutes actuellement utilisés par le SPVM et de permettre un entretien uniforme en cas de bris et/ou de remplacement des composantes du casque. (Voir les photos dans les Pièces jointes).

Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 22 jours, du 5 novembre 2012 au 26 novembre 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0640 - le 18 décembre 2008 - Octroyer un contrat à Valley Associates inc. pour l'achat de casques Gallet, au montant total approximatif de 413 393 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

**DESCRIPTION**

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de casques antiémeutes et visières, pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de trente six (36) mois, avec l'option de prolongation de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations, en respectant l'intégralité des termes de l'appel d'offres 12-12451 pour la fourniture de casques antiémeutes ajustables et visières utilisées par les policiers du SPVM.

## JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, avant du lancement de l'appel d'offres pour les casques, la Direction de l'approvisionnement a procédé à l'estimation du coût du contrat. Cette estimation a été basée sur le prix du casque négocié en 2012 multiplié par un coefficient d'inflation de 1,1%. Afin d'obtenir un meilleur prix et de réaliser des économies d'échelle, après une première estimation réalisée nous avons ajouté le deuxième article, soit la visière, en considérant son prix de 2012 comme référence dans l'estimation finale pour le présent appel d'offres.

Suite à l'appel d'offres public 12-12451 lancé le 5 novembre 2012, deux (2) firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres et les deux (2) ont déposé une soumission conforme.

Aréo-Feu Ltée a présenté la soumission la plus basse, et l'échantillon soumis s'est avéré conforme aux exigences indiquées dans les documents d'appel d'offres (voir le tableau de prix et la lettre de conformité de l'échantillon dans les Pièces jointes).

Le prix soumissionné pour le casque représente une diminution de 2,74% par rapport au dernier prix payé en 2012. Le prix soumissionné de la visière a une légère augmentation (0,91%) par rapport au prix de 2012.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Aréo-Feu Ltée</b>	343 545,30 \$		343 545,30 \$
<b>Valley Associates Global</b>	359 106,03 \$		359 106,03 \$
Dernière estimation réalisée	348 859.60 \$		348 859.60 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			351 325,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			15 560,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,53%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 5 314.30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-1.52%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	15 560,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,53%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conclure une entente-cadre pour une durée de trente six (36) mois, pour la fourniture de casques antiémeutes et visières utilisés par les policiers du SPVM, avec Aréo-Feu Ltée au montant de 343 545,30 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service de police.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du SPVM.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SPVM ne peut pas se permettre une rupture d'inventaire de casques antiémeutes qui compromettrait la protection individuelle des policiers et la qualité de leur travail.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : février 2013

Début du contrat : mars 2013

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par la Direction de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le devis comprend les clauses en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Montant de l'offre:

298 800\$ + TPS (5 %) 14 940\$ + TVQ (9,975 %) 29 805,30\$ = 343 545,30\$

### Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec l'option de prolonger 24 mois, avec Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture de casques antiémeutes ajustables et visières pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 343 545,30\$.

<b>Validation</b>
<b>Intervenant(s) et Sens de l'intervention</b>
<b>Autre(s) intervenant(s) et Sens de l'intervention</b>

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Alain WHITE)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA

Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-6717

**Télécop. :** 514 872-9693

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-01-29

**Dossier # :1136135001**

**Dossier # : 1135034001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08\$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 'Groupe de sécurité Garda inc.' (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'art. 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$. Approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan. Autoriser la cession dudit contrat de "Groupe de sécurité Garda inc." à "Groupe de sécurité Garda senc.".

Il est recommandé:

1) d'autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 'Groupe de sécurité Garda Inc.' (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'art. 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$;

2) d' approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan;

3) d'autoriser la cession dudit contrat de la firme Groupe de sécurité Garda Inc. à la firme Groupe de sécurité Garda Senc.

4) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-02-06 12:13

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135034001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135034001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08\$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 'Groupe de sécurité Garda inc.' (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'art. 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$. Approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan. Autoriser la cession dudit contrat de "Groupe de sécurité Garda inc." à "Groupe de sécurité Garda senc."

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vue de l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan prévue début avril, la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP local 301) ont entamé des négociations quant à la prise en charge par les cols bleus des activités de gardiennage du Biodôme et du Planétarium, celles-ci ne pouvant être envisagées de manière distincte puisque les deux bâtiments sont reliés au niveau du sous-sol et des systèmes de surveillance.

Cette approche est en lien avec les dispositions de la nouvelle convention collective du Syndicat des cols bleus, couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, qui stipule à l'article 27.06 : « La Ville priorise le recours à l'interne des cols bleus pour l'offre de service à la population, tout en prenant notamment en considération la question des coûts et de la productivité (...). Au cours de la présente convention collective, les Parties priorisent le traitement du dossier suivant : "les activités de gardiennage" ».

Le 14 janvier dernier, la Direction des relations de travail, en charge de ces négociations, a avisé Espace pour la vie que les discussions, considérant leur complexité (coûts à évaluer, analyse des expertises à développer, etc.), n'étaient pas terminées et, qu'en conséquence, la prise en charge du gardiennage par les employés cols bleus à compter du 6 mars (date à laquelle prendra fin le contrat de gardiennage du Biodôme par le Groupe de sécurité Garda) était peu probable.

Ce contrat avait initialement été octroyé par le Conseil municipal le 22 février 2011 pour une période de 12 mois, suite à un appel d'offres public, et prolongé une première fois le 19 mars 2012 pour une autre période de 12 mois.

Pour résumer, début 2011, suite aux différentes allégations touchant le secteur de la sécurité à la Ville de Montréal, Espace pour la vie, de concert avec la Direction de

l'approvisionnement, avait lancé un appel d'offres pour une durée d'un an, alors que les contrats de gardiennage précédent du Biodôme étaient de 5 ans. L'appel d'offres spécifiait alors, à l'article 15 des clauses particulières, que «le contrat est d'une durée de 1 an, avec l'option de prolongation, aux mêmes conditions, pour deux périodes d'un an chacune.» En vertu de cette clause, le contrat avait été prolongé une première fois en 2012.

Aujourd'hui, conformément à l'article 15 des clauses particulières de l'appel d'offres initial, afin de permettre la poursuite des négociations tout en assurant la sécurité des visiteurs, des installations et des collections vivantes, Espace pour la vie souhaite prolonger le contrat actuel du Groupe de sécurité Garda pour le gardiennage du Biodôme pour une période additionnelle d'un an, et inclure à ce contrat les services de gardiennage pour le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan, puisque les deux bâtiments sont dépendants.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0201 - 19 mars 2012

Autoriser une dépense additionnelle de 762 284,25 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année supplémentaire du contrat au groupe de sécurité Garda inc. (CM11 0082), pour des services de gardiennage au Biodôme de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 754 762,24 \$ à 1 517 046,49 \$, taxes incluses (# 1125034001).

CM11 0082 - 22 février 2011

Octroyer un contrat au groupe de sécurité Garda inc. pour la fourniture de services de sécurité au Biodôme de Montréal, pour une période de 12 mois, assorti de 2 options de prolongation, pour un montant de 754 762,24 \$, taxes incluses (# 1105034003.).

CE10 1589 - 13 octobre 2010

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal pour une période de 12 mois et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (#1100186002).

CE05 1977 - 5 octobre 2005

Octroyer à la firme Sécurité & Investigation Ltée pour une période de 60 mois.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à :

- 1) autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation, aux mêmes conditions, du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda inc. (CM11 0082), relativement aux services de gardiennage au Biodôme, soit du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, et ce, conformément à l'art. 15 du cahier des charges régissant ce contrat ;
- 2) approuver le projet d'addenda # 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan, dans la perspective où celui-ci ouvrira début avril 2013 et que ses installations, notamment le système de vidéo-surveillance, sont reliées à celles du Biodôme;
- 3) autoriser la cession dudit contrat de la firme Groupe de sécurité Garda inc. à la firme Groupe de sécurité Garda senc.

Le contrat initial, déjà majoré l'an dernier de 754 762,24 \$ à 1 517 046,49 \$, taxes incluses, se verra ainsi majoré à 2 461 714,57\$, taxes incluses.

Les services de gardiennage, tant au Biodôme qu'au Planétarium, permettent de protéger les actifs de la ville et de minimiser les risques d'accident pour les visiteurs que nous



accueillons (soit plus de 800 000 annuellement au Biodôme et une prévision de 400 000 au Planétarium). Les agents de sécurité sont les premiers intervenants en matière de premiers soins. Ils sont aussi formés pour les interventions en manèment du matériel de lutte incendie. Par ailleurs, au Biodôme, ils assurent la surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes, 24 heures sur 24.

## JUSTIFICATION

Concept architectural unique, surveillance électromécanique complexe, présence d'un cheptel animalier, un nombre imposant d'utilisateurs... L'environnement particulier du Biodôme et les tâches à accomplir impliquent une connaissance approfondie et une formation spécifique au niveau du gardiennage, que maîtrisent les agents du Groupe de sécurité Garda.

De plus, l'équipe actuelle de sécurité collabore à la mise en place des mesures d'urgence et des plans de sécurité du Planétarium Rio Tinto Alcan, ce qui lui permettra d'être opérationnelle à temps pour l'ouverture au public en avril 2013.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat pour les services de gardiennage du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan est de 944 668,08 \$ taxes incluses pour 12 mois.

Cette dépense représente un coût net de 821 629,00 \$, réparti comme suit :

2013	2014	TOTAL
700 739,45 \$	120 889,55 \$	821 629,00 \$

Ces crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la division "accueil et animation" du Biodôme de Montréal. Cette dépense sera assumée en totalité par la Ville Centre.

La majoration de la valeur du contrat se lit comme suit:

		<b>Contrat initial</b> Octroyé par le CM le 22 février 2011	<b>1e prolongation</b> Octroyé par le CM le 19 mars 2012	<b>1e prolongation</b> À être octroyé par le CM le 20 février 2013	
Durée pour la période		12 mois	12 mois	12 mois	
Valeur du contrat pour l'année en cours (taxes incluses)	Biodôme	754 762,24 \$	762 284,25 \$	772 203,76 \$	82%
	Planétarium	- \$	- \$	172 464,32 \$	18%
	<b>Total</b>	754 762,24 \$	762 284,25 \$	944 668,08 \$	100%
Valeur totale du contrat depuis l'an 1 (taxes incluses)		754 762,24 \$	1 517 046,49 \$	2 461 714,57 \$	
% augmentation			101%	62%	

par rapport à l'année précédente			
% augmentation par rapport au contrat initial			226%

En 2013, la portion du contrat de 944 668,08\$ avec Groupe de sécurité Garda attribuable au Planétarium Rio Tinto Alcan s'élève à 172 464,32\$, soit 18% du contrat.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit absolument être octroyé au Conseil municipal de février, puisque le contrat actuel du groupe de sécurité Garda se termine au 6 mars. Sans service de gardiennage, le Biodôme et le Planétarium ne pourraient tout simplement pas être ouverts au public, ce qui occasionnerait des pertes de revenus importantes.

Advenant une entente avec le Syndicat, un mécanisme de transfert de l'expertise sera mis en place afin que les cols bleus puissent prendre la relève dans des conditions optimales en mars 2014, à la fin du contrat dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Si toutefois les négociations devaient échouer, le processus d'appel d'offres pour un nouveau prestataire pour les services de gardiennage du Biodôme et du Planétarium sera lancé dans les délais prescrits.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication, approuvée par la Direction des communications, a été préparée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat à compter du 6 mars 2013 et ce, pour une période d'une année.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat est régi par les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude incluses aux instructions aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Roger TRUDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion

(Francine COLLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne BOISVERT

C/d accueil & animation

**Tél :** 514-868-3061

**Télécop. :** 514 868-3065

#### **ENDOSSÉ PAR**

Rachel LÉGER

Chef du biodome

**Tél :** 514-868-3001

**Télécop. :** 514 868-3065

**Date d'endos. :** 2013-01-21

**Dossier # :1135034001**



**Dossier # : 1121035015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22 située 5455, rue Antonio-Dagenais dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3147) - Dépense totale de 551 240,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5602 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 551 240,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 085,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5602;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-01-29 15:07

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1121035015**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121035015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22 située 5455, rue Antonio-Dagenais dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3147) - Dépense totale de 551 240,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5602 (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 22 est située au 5455, rue Antonio-Dagenais dans l'arrondissement de Saint-Léonard (voir photo en pièce jointe). En 2012, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 22 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter.

Les tests de charge effectués, en juin 2011, démontrent que la génératrice a atteint sa durée de vie utile, son remplacement est donc nécessaire.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 21 novembre 2012. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 décembre 2012. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres voir tableau ci-bas.

Numéro de l'addenda	date	contenu
1	2012-11-23	Clarification au plan d'architecture et électrique
2	2012-11-30	Clarification au plan d'architecture, mécanique et électrique
3	2012-12-10	Clarification au plan électrique

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 26 au 30 novembre 2012.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0100 - 19 avril 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., IngémeI experts-conseils inc. et SDK et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 715 998,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11800 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

### DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut 19 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre ont déposé leur soumission. Sur ces 19 preneurs de cahier de charge, il y a des sous-traitants et des entrepreneurs généraux qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux, par ce fait, ils ne peuvent donc pas déposer de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement de génératrice et divers travaux.

### JUSTIFICATION

Les quatre soumissions reçues sont conformes; veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	439 204,50	65 880,68	505 085,18
Ardec Construction Inc.	473 697,00	71 054,55	544 751,55
Groupe VIG Inc.	518 146,34	77 721,95	595 868,29
Norgereq Ltée	532 367,76	79 855,16	612 222,92
Estimation des professionnels externes (\$)	568 403,78	85 260,57	653 664,35
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			564 481,99
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			11,76%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			107 137,75
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			21,21%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-148 579,17
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-22,73%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			39 666,38
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,85%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 653 664,35 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette

différence correspond à 148 579,17 \$ (-22,73 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 et le chapitre 16.

Le coût moyen des trois soumissionnaires est de 564 481,99 \$ ce qui représente un écart de 11,76 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 107 137,75 \$, soit 21,21 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 39 666,38 \$, soit 7,85 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 505 085,18 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 46 155,56 \$ (9,1 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 551 240,74 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder au remplacement de la génératrice, car elle a atteint sa durée de vie utile.

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés au remplacement de la génératrice qui est prévu à la prochaine saison printanière. Le dernier test de charge effectué sur la génératrice fut un échec; dans le cas de panne électrique, la caserne ne pourra offrir un service optimal.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13683 - Mandat : 16878-2-001

Octroi du contrat au CG :	février 2013
Réalisation des travaux :	avril - octobre 2013

En raison des délais de livraison de la génératrice, l'échéancier du chantier a été évalué à 6 mois.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : «Confidentialité des estimations des contrats» et «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-5515

**Télécop. :** 514 280-3597

Danielle LAVIGNE  
Chef de section - Administration  
immobilière - Agglomération  
Tél. : 514 872-7977  
Télécop. : 514 280-3597

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514 872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

**Date d'endos. :** 2013-01-18

**Dossier # :1121035015**





**Dossier # : 1134838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels de formation spécialisée, pour une somme maximale de 121 972,38 \$, taxes incluses / Approuver, à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et Oracle Canada ULC

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels requis en formation spécialisée, pour une somme de 121 972,38 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2013;
2. d'approuver à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et cette firme;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9 % par l'agglomération, pour un montant de 63 303,67\$.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-02-06 09:40

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1134838001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1134838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels de formation spécialisée, pour une somme maximale de 121 972,38 \$, taxes incluses / Approuver, à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et Oracle Canada ULC

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet d'envergure RH-PAIE vise à mettre en place les meilleures pratiques d'affaires en termes de gestion des ressources humaines et de paie tout en fournissant de l'information de gestion de qualité. Il permettra d'implanter une solution technologique unique afin de produire la paie en se basant sur les renseignements contenus dans tous les dossiers des employés de la Ville de Montréal (Ville).

La portée du projet concerne l'implantation des processus RH et Paie pour l'ensemble des employés Ville. Les travaux consistent à réviser des processus, à définir des paramètres de modules ressources humaines et de modules paie et à analyser les systèmes périphériques existants comme leurs interfaces. Les actions requises afin de mener à terme les activités livrables (livrables) prévues au calendrier sont opérées par le Service des technologies de l'information (STI) à même sa division Réalisation projets TI qui travaille en étroite collaboration avec le Service du capital humain et des communications (SCHC) et le Service des finances.

Dans le cadre de ce projet, ces livrables sont appuyés par la mise en place de nouvelles fonctionnalités applicatives au système intégré de gestion (SIMON) qui est basé sur les modules de la suite e-Business d'Oracle. Le niveau de complexité de ces fonctionnalités exige un apprentissage qui s'acquière au moyen de cours spécialisés offerts exclusivement par Oracle Canada ULC (Oracle) par le biais de sa division Oracle University, unique source accréditée à diffuser de telles formations.

Lors des rencontres les 18 octobre 2012 et 17 janvier 2013, le comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) a autorisé le passage à la phase « Plan de Projet » et d'entreprendre les premières étapes de planification détaillée, notamment le plan des activités de couverture opérationnelle en matière de conventions de travail selon les règles du progiciel ORACLE EBS. Cette analyse permettra de préparer le dossier pour approbation globale du projet par les instances suivantes, soit : le comité de monitoring des projets d'envergure (CMPE), le CSTI et le comité exécutif (CE).

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de gré à gré avec Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour la fourniture de services professionnels en formation spécialisée destinée à l'équipe du projet composée de ressources provenant du STI, du SCHC et du Service des finances.

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Octroyer un contrat de gré à gré avec Oracle pour la fourniture de services professionnels en formation spécialisée	Mars 2013	Mars 2014

Étapes à venir

	Date prévue
· Préparation du dossier pour approbation globale du projet par les instances (CSTI, CMPE, CE)	Mai 2013

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1659 - 19 octobre 2011 :

Autoriser une dépense de 232 544,35 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels d'accompagnement dans le cadre du projet d'envergure «HRMS/Paie», du système SIMON conformément à l'entente-cadre entre la Ville et DMR (CG08 0108).

### **DESCRIPTION**

L'octroi du contrat pour la fourniture de services professionnels en formation spécialisée permettra à la division Réalisation projets TI d'acquérir des crédits de formation pour ses équipes de projets. Le mode de rémunération s'effectuera sur une base forfaitaire. Ces crédits de formation donnent droit à des cours magistraux comprenant un didacticiel et du matériel et permettront aux ressources internes de bénéficier de formateurs experts qui établissent des parallèles entre les situations d'entreprise et les fonctions des applications. Certains de ces cours seront réécrits par l'éditeur et adaptés au contexte de la Ville. Les cours visés par ces formations spécifiques ne sont pas destinés à l'intention des utilisateurs finaux, mais plutôt à l'équipe de projet qui participe au développement de la solution et qui assurera son support éventuel. Ces formations couvriront donc les besoins des équipes fonctionnelles, d'administration de la solution, de développement et de technologie.

### **JUSTIFICATION**

Actuellement, l'équipe de projet n'a pas toutes les connaissances nécessaires afin d'effectuer l'analyse d'arrimage des conventions collectives dans le progiciel Oracle EBS, utilisé dans le système intégré de gestion (SIMON). La formation offerte par le fournisseur permettra à l'équipe de projet de s'assurer que les clauses des différentes conventions collectives peuvent être prises en charge par l'application (progiciel Oracle EBS), et ce, dans le but de connaître l'ampleur des personnalisations à produire, le cas échéant et d'obtenir d'une manière précise le coût rattaché à ces activités.

La portée de ce projet d'envergure (RH-PAIE) implique la diffusion de nouvelles fonctionnalités applicatives supportées par une technologie évolutive pour lesquelles un apprentissage doit être acquis pour plusieurs catégories d'expertise. La nature de ces nouvelles fonctionnalités mises en place confère une complexité particulière à leur paramétrisation, configuration et utilisation.

Comme il s'agit de technologie novatrice, l'apprentissage de celle-ci ne peut s'opérer que

par la diffusion de contenu pédagogique offert par une source accréditée. Le type d'applications n'étant utilisé que par une clientèle particulière, le marché local de la formation n'offre pas ce genre de curriculum.

Ces formations ne sont offertes que par l'éditeur du produit (Oracle) par le biais de sa division Oracle University. Avec son centre de formation, cette dernière est la seule organisation autorisée à enseigner le curriculum le plus à jour, en fonction des plus récentes versions des produits Endeca, PeopleSoft, Siebel, e-Business Suite et Hyperion.

Par conséquent, la fourniture de services professionnels en formation spécialisée sera négociée de gré à gré avec le fournisseur Oracle, unique prestataire de services professionnels apte à donner de la formation sur ces produits.

La Ville a reçu une offre de services de cette firme en date du 4 février 2013. Cette offre de services, dans une situation de contrat de gré à gré avec un fournisseur unique, constitue une estimation qui répond aux exigences de l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes. Aux termes des négociations avec cette firme, il a été possible d'obtenir un escompte de 25% sur le prix des formations ce qui dépasse les pourcentages standards habituellement accordés pour les crédits de formation.

Qui plus est, le prix des formations est assujéti à un escompte correspondant à un pourcentage applicable selon le seuil d'investissement. La table d'escomptes pour les crédits de formation est contenue dans l'offre de services d'Oracle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour cette dépense est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 du STI via son compte registre des postes HRMS. La dépense envisagée s'élève à 121 972,38 \$, taxes incluses et sera imputée au poste de la division Réalisation de projets TI - Section programmes systèmes administratifs et CES.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,9 % . Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NE S'APPLIQUE PAS.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat (services professionnels en formation spécialisée) permettra à la division Réalisation projet TI d'offrir à l'équipe de projet des formations de pointe axées sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités. Ce qui amènera un niveau supérieur de connaissances et de savoir-faire de la main d'œuvre interne. Celle-ci sera alors en mesure d'apporter un soutien adéquat et efficace auprès de la clientèle utilisatrice, et ce, dès l'implantation des nouvelles fonctionnalités au système intégré de gestion.

En contrepartie, une décision défavorable ou encore retardée engendrerait des impacts sur l'ensemble du projet, tels que :

- Du retard dans certaines tâches de projet
- Une équipe de projet non optimale
- Un manque de connaissances techniques de certaines technologies
- Des reports de dates de livraison de livrables
- Des coûts supplémentaires liés aux changements du calendrier de projet

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 13 février 2013 : Adoption par le comité exécutif
- 25 février 2013 : Adoption par le conseil municipal
- 28 février 2013 : Adoption par le conseil d'agglomération
- 28 février 2013 : Émission du bon de commande
- Mars 2013 : Début des formations

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier se veut en conformité avec les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- L'article 573.3 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (LCV)

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Finances , Direction des revenus et de la fiscalité (Michel GAGNÉ\_Finances)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Djamila KHELLAF)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel A. MARCEAU

Chef de section systématisation

**Tél :** 514 872-0014

**Télécop. :** 514 872-2811

#### ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT

Directeur de projet

**Tél :** 514 280-6922

**Télécop. :** 514 280-3527

**Date d'endos. :** 2013-01-18

**Dossier # :1134838001**



**Dossier # : 1121804002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De retenir pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière / D'autoriser une dépense de 475 000 \$.

1. De retenir, pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats ci-dessous indiqués afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière :

- Brunet, Lamarre; et
- Dufresne Hébert Comeau.

2. D'autoriser à cette fin une somme de 475 000 \$ toutes taxes incluses, pour le paiement de leurs services et frais, tant au niveau de la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec, qu'au niveau des appels devant les tribunaux supérieurs.

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2013-01-23 08:45

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et avocat en chef  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

**Dossier # :1121804002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121804002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De retenir pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière / D'autoriser une dépense de 475 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le rôle d'évaluation 2011-2012-2013 a fait l'objet de nombreuses contestations d'évaluation foncière de la part des contribuables de l'agglomération montréalaise. Nous avons constaté une hausse d'environ 30 % de ces contestations, par rapport au rôle 2007-2008-2009-2010.

Au 23 janvier 2012, nous avons reçu 807 requêtes au TAQ, dont 272 concernant des immeubles non résidentiels et 535 immeubles résidentiels. De ce dernier chiffre, on compte 78 conciergeries. En ajoutant les requêtes qui ont été déposées en cours de rôle et qui continueront à être déposées, à la suite de l'émission de certificats de modification, nous estimons que le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville aura plus de 400 requêtes au TAQ à traiter entre 2012 et 2014. Contrairement au dernier rôle, qui était de quatre ans, le rôle 2011 est un rôle de trois ans, ce qui implique un traitement plus intensif des dossiers de contestations d'évaluation foncière.

La grande majorité des dossiers sont traités par les avocats du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, mais il est parfois nécessaire de requérir l'appui de cabinets externes. L'évaluateur de la Ville de Montréal doit déposer un nouveau rôle en 2013, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les auditions au TAQ ont donc été fixées en 2013, de manière intensive de janvier à avril et de septembre à décembre. Pendant ces périodes, plusieurs procès ont été fixés en même temps, ce qui pourra nous obliger à confier certains dossiers à des firmes externes.

La majorité des honoraires payés aux cabinets externes en 2012 fut consacrée au dossier du Centre Bell. Malgré que les contestations des rôles 2004 et 2007 ont fait l'objet d'un jugement final de la Cour du Québec le 31 octobre 2012, la contestation se poursuit pour le rôle 2011 (N/D: 12-000630) et, éventuellement, le rôle 2014. Des sommes doivent donc être prévues en ce sens.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0350 - 14 mars 2012 - De retenir pour l'exercice 2012, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau, pour représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière - Autoriser une dépense de 475 000 \$ pour l'exercice 2012.

CE11 0419 - 29 mars 2011 - De retenir pour l'exercice 2011, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau, pour représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière et fournir à l'évaluateur de la Ville toute opinion relative aux inscriptions à faire au rôle d'évaluation foncière - Autoriser une dépense de 475 000 \$ pour l'exercice 2011.

CE10 0150 - 10 février 2010 - De retenir pour l'exercice 2010, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau, pour représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière - Autoriser une dépense de 585 000 \$ pour l'exercice 2010.

CE09 0118 - 28 janvier 2009 - De retenir pour l'exercice 2009, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau, pour représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière - Autoriser une dépense de 925 000 \$ pour l'exercice 2009.

## **DESCRIPTION**

De retenir pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats Brunet, Lamarre et Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière et d'autoriser une dépense de 475 000 \$. En 2011 et 2012, la Ville a dû retenir les services professionnels de bureaux externes soit :

- Brunet, Lamarre; et
- Dufresne Hébert Comeau.

Nous joignons à ce sommaire la grille tarifaire. Les tarifs proposés sont inférieurs aux tarifs existant sur le marché, ou à l'intérieur même de ces firmes.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et 2008, aucun nouveau mandat n'avait été confié à des firmes externes en matière d'évaluation. En 2008, deux (2) nouveaux mandats, dont un mandat regroupait 8 dossiers, ont été confiés à la firme Dufresne Hébert Comeau. En 2009, trois (3) nouveaux mandats ont également été confiés à la firme Dufresne Hébert Comeau. En 2010 et 2011, aucun nouveau mandat n'a été confié à l'externe. En 2012, cinq (5) nouveaux dossiers furent confiés à l'externe. Deux (2) dossiers ont été réglés hors Cour, un dossier est en attente d'un jugement, un dossier doit procéder au TAQ en février pour une durée de trois (3) semaines et un dossier est fixé en appel de rôle par conférence téléphonique en mars 2013.

## **JUSTIFICATION**

Pour les motifs qui suivent, l'octroi de gré à gré de mandats de nature juridique à ces firmes nous semble privilégié. Les firmes d'avocats montréalaises spécialisées en contestations d'évaluation foncière qui n'ont pas de dossiers contre la Ville de Montréal sont rares. Les cabinets Dufresne Hébert Comeau et Brunet, Lamarre n'ont pas de dossiers contre la Ville, œuvrent depuis de nombreuses années à défendre la Ville de Montréal, ils sont au fait des pratiques du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et les mandats qui leur ont été confiés ont été remplis à notre satisfaction. Enfin, le fait d'une décision du comité exécutif qui retient les services de ces cabinets et autorise une dépense annuelle permet de négocier des tarifs avantageux.

Les cabinets externes ont facturé la Ville pour un montant total de 404 841,91 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2012.

Nous prévoyons raisonnable de prévoir 1800 heures de travail à consacrer aux mandats qui pourraient être confiés en 2013, incluant le dossier du Centre Bell (rôles 2011 et 2014). Il y aurait donc lieu de prévoir une somme de 400 000 \$ pour payer ces dépenses. En ajoutant les déboursés et les taxes applicables, il serait nécessaire, selon nos prévisions, d'autoriser une dépense de 475 000 \$, toutes taxes incluses.

La répartition des mandats entre ces deux cabinets s'effectue en fonction des disponibilités des avocats et de leur expertise particulière. Elle vise aussi une équité entre ces cabinets, dans la mesure où la nature des mandats le permet.

Une estimation des coûts a été effectuée à l'interne pour fixer ce montant de 475 000 \$ mais il demeure très difficile d'anticiper avec précision ce qu'il en coûtera dans une année. Le nombre de dossiers réglés hors Cour et les dossiers qui s'ajoutent peuvent varier considérablement d'une année à l'autre.

En conséquence, nous demandons d'autoriser une dépense de 475 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'exercice 2013.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'imputer cette dépense de 475 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'évaluation municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu du paragraphe 1 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Jean BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (François Charles GAUTHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie GERBEAU

Avocate chef d'équipe

**Tél :** 514-872-3093

**Télécop. :** 514-872-0733

**ENDOSSÉ PAR**

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles

**Tél :** 514-872-7017

**Télécop. :** 514-872-3086

**Date d'endos. :** 2013-01-18

**Dossier # :1121804002**

**Dossier # : 1123335002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Bureau du taxi
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage du Service de police à effectuer pour le compte de la SAAQ les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers (contrat de mandataire 2013-2015)

Il est recommandé :

1- d'approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal, afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage à effectuer pour le compte de la SAAQ, contre rémunération, les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, selon les termes et conditions stipulés au contrat ;

2- d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-01-23 09:49

**Signataire :**

Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Police , Direction principale

**Dossier # :1123335002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123335002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Bureau du taxi
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage du Service de police à effectuer pour le compte de la SAAQ les transactions liées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers (contrat de mandataire 2013-2015)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de quinze ans, le Bureau du taxi et du remorquage (BTR) offre à sa clientèle (chauffeurs et propriétaires de taxi, de limousine ou de dépanneuses), de même qu'à la population avoisinante et à certaines unités administratives de la Ville des services en matière d'émission et de renouvellement de permis de conduire et d'immatriculation de véhicules routiers, pour le compte de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Le contrat actuel était entré en vigueur le 1er janvier 2010 et est venu à échéance le 31 décembre 2012. La demande parvient tardivement étant donné que nous avons reçu le projet de contrat 2013-2015 qu'en fin d'année 2012.

Par ailleurs, la Ville de Montréal obtenait, en juin 2012, le pouvoir de constituer une société paramunicipale en matière de taxi. Les lettres patentes de la société prévoient que la Ville peut confier à cette société le mandat de développer et d'encadrer l'industrie du taxi de Montréal. Si tel est le cas, il est à prévoir que la Ville demandera à la société de gérer, en son nom, le présent contrat afin de permettre à la société de maintenir son service de guichet unique et d'assurer une partie de son financement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE12 1374 du 23 août 2012 - Autoriser une demande auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettre patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi.

Résolution CE 10 0053 du 13 janvier 2010 - Contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la SAAQ et le Ville afin d'autoriser le BTR à effectuer, contre rémunération, à titre de mandataire de la SAAQ les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, aux termes et conditions du contrat.

### **JUSTIFICATION**

Le fait d'être mandataire de la SAAQ permet au BTR d'offrir un service de «guichet unique» aux industries du taxi et du remorquage. Les propriétaires et chauffeurs de taxi, de limousine et de dépanneuses peuvent ainsi effectuer, lors d'une seule et même démarche, leurs transactions reliées au renouvellement de leur permis «taxi ou remorquage» et de leur permis de conduire et à l'immatriculation de leurs véhicules. Cette façon de faire leur procure une économie de temps et d'argent.

Le BTR est également en mesure d'offrir, grâce à ce contrat, un service à la population avoisinante, ainsi qu'au Service de police et au Service du matériel roulant de la Ville quant à leur flotte de véhicules.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En tant que mandataire autorisé par la SAAQ le BTR encaissera les revenus suivants :

1. Une somme forfaitaire annuelle de 28 337,44 \$ (indexée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année),
2. Une rémunération par opération (indexée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)

Les revenus perçus par le BTR en sa qualité de mandataire de la SAAQ totalisaient en 2011 la somme de 234 425 \$. Pour 2012, la somme estimée est de 231 466 \$. Ces revenus représentent près de dix pour cent (10%) des revenus totaux du BTR.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le nouveau contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et aux règlements en vigueur à la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benôit JUGAND

C/d bureau du taxi et du remorquage

**Tél :** 514-280-6607

**Télécop. :** 514-280-3325

**ENDOSSÉ PAR**

Claude BUSSIÈRES

Assistant-directeur, Service des patrouilles  
spécialisées et des communications  
opérationnelles

**Tél :** 514-280-7760

**Télécop. :** 514-280-2833

**Date d'endos. :** 2012-12-19

**Dossier # :1123335002**



**Dossier # : 1124069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

Il est recommandé :  
d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-01-07 12:34

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1124069006**



**IDENTIFICATION****Dossier # :1124069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 1998, le conseil municipal a approuvé le contrat de permission d'exploitation (le contrat) par lequel la Ville permet à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) d'utiliser des emplacements dans le but d'exploiter les marchés de quartier et les marchés aux fleurs conformément au Règlement sur les marchés publics R.R.M.V. c M-2. Le contrat a été consenti pour une durée de 20 ans et prendra fin le 31 décembre 2017.

À titre de spécialiste des marchés publics, la CGMPM désire revoir la vocation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs. Dans cette optique, la CGMPM a fait la demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) de modifier le contrat de façon à permettre la vente de produits destinés aux marchés de quartier dans les marchés aux fleurs et vice versa et de le prolonger pour une durée de 5 ans.

Cependant, au cours de la prochaine année, l'arrondissement de Ville-Marie désire réorganiser certains de ses sites permettant l'usage de marché de quartier et de marché aux fleurs. Pour ces raisons, le présent projet de convention de modification exclut tous les sites visés par le règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Une fois que la réorganisation sera terminée, la DSTI présentera auprès des instances décisionnelles un autre sommaire décisionnel à cet effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO98 00787- le 30 avril 1998 - Approbation du contrat de permission d'exploitation par lequel la Ville permet, pour une durée de 20 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, à la CGMPM d'utiliser des espaces dans les différents marchés de quartier et de fleurs.

**DESCRIPTION**

Approuver le projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, modifient la clause 3.2 du contrat de permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs et

prolongent la durée de celle-ci pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2018.

La clause 3.2 du bail en vigueur spécifie le type de produits autorisés à être vendus dans les marchés de quartier ainsi que dans les marchés aux fleurs. Cette clause a été modifiée de façon à uniformiser la nature des produits vendus dans ces marchés. Les deux types de marchés pourront vendre les produits suivants:

- plants de fleurs et de légumes pour repiquage;
- plantes;
- fleurs naturelles coupées ou en pots, bulbes et semences;
- produits pour le jardinage, tels que terre, tourbe et engrais;
- produits d'entretien des plantes et accessoires d'horticulture;
- fruits et fruits transformés;
- produits agricoles non transformés ou denrées transformées dérivées de produits agricoles produits sur une ferme du Québec;
- produits végétaux transformés au Québec de façon artisanale;
- miel et produits de l'érable purs provenant du Québec;
- oeufs produits sur une ferme du Québec;
- produits d'artisanat exécutés par le sous-locataire d'un marché ou sa famille immédiate;
- denrées agricoles produites ailleurs qu'au Québec si:
  - i) ces denrées sont également produites au Québec mais ne sont pas disponibles à cette période;
  - ii) la provenance de ces denrées est clairement indiquée;
  - iii) le sous-locataire du marché est, en tout temps, en mesure de prouver l'origine des produits qu'il vend.

#### **JUSTIFICATION**

Plusieurs marchands désirent investir plusieurs dizaines de milliers de dollars dans le but de rafraîchir leurs structures de vente, auvent, abri, etc. Cependant, puisqu'il ne reste que 5 ans à écouler au contrat en vigueur, certains marchands sont réticents à investir faute de ne pas rentabiliser leurs investissements à court terme. Cette modification favorisera le développement des marchés de quartier et des marchés aux fleurs par le biais d'investissements privés des marchands et de la CGMPM. Ce report de la date de fin du contrat permettra d'amortir les coûts des investissements sur une période de 10 ans. En plus de satisfaire davantage la clientèle des marchés de quartier et des marchés aux fleurs et en élargissant la vente de produits, cela favorisera le développement de ces marchés. L'intervention émise par l'arrondissement de Rosemont - La Petite - Patrie fait état d'une préoccupation à l'égard qu'un avis devra être envoyé à la CGMPM et ses locataires, afin de les informer que le site du métro Rosemont pourrait connaître un éventuel développement immobilier. Le 21 septembre dernier la DSTI a informé la CGMPM d'un éventuel développement immobilier à la station de métro Rosemont. Quant à elle, le CGMPM a informé son locataire de la situation.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat prévoit que les redevances versées à la Ville sont de 12 % des revenus bruts de location de la CGMPM.

À titre d'information, pour l'année 2011, le montant total des redevances pour les arrondissements concernés a été de 4 116,23 \$ plus taxes, et est réparti de la façon suivante :

<b>Arrondissement Le Plateau Mont-Royal</b>		
<b>Marché de quartier</b>		
Emplacement	Revenu de location	Redevances
Station Mont-Royal	9 389,19 \$	<b>1 126,70 \$</b>

<b>Marché de fleurs</b>		
Emplacement	Revenu de location	Redevances
Square Saint-Louis	4 011,96 \$	<b>481,44 \$</b>
<b>Totales redevances arrondissement Le Plateau-Mont-Royal</b>		<b>1 608,14 \$</b>
<b>Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce</b>		
<b>Marché de quartier</b>		
Emplacement	Revenu de location	Redevances
Jean-Brillant / Côte-des-Neiges	14 141,71 \$	<b>1 697,01 \$</b>
<b>Totales redevances arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce</b>		<b>1 697,01 \$</b>
<b>Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie</b>		
<b>Marché de quartier</b>		
Emplacement	Revenu de location	Redevances
Station Rosemont	6 758,96 \$	<b>811,08 \$</b>
<b>Totales redevances arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie</b>		<b>811,08 \$</b>

Cette recette est imputée au fonds consolidé de la Ville centre.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent sommaire pourrait nuire au développement des marchés de quartier et des marchés aux fleurs.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : février 2013

Conseil municipal : février 2013

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La Politique de la gestion contractuelle est intégrée au document.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Renaud FORTIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises (François DA SYLVA)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
(Clément ARNAUD)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert BÉDARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET

Conseiller en immobilier

**Tél :** 514-872-0324

**Télécop. :** 514-280-3597

André Cazalais  
Chef de section  
514-872-2419

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LAVIGNE

Chef de section

**Tél :** 514-872-7977

**Télécop. :**

En remplacement de Carlos  
MANZONI DA SILVA  
Chef de division - Gestion  
immobilière  
Tél. 514 872-3957  
(Vacances du 22 août au 14  
sept. 2012)

**Date d'endos. :** 2012-09-10

**Dossier # :1124069006**



**Dossier # : 1134565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron s.e.n.c. pour une période de 10 ans, du 1er juin 2013 au 31 mai 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil pour un loyer total de 245 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0104

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron s.e.n.c., pour une période de 10 ans, à compter du 1er juin 2013, des espaces situés au 2111, rue St-Zotique, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil, moyennant un loyer total de 245 000,00 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-01-29 15:07

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134565004**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1134565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron s.e.n.c. pour une période de 10 ans, du 1er juin 2013 au 31 mai 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil pour un loyer total de 245 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0104

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de ses recherches de sites pour l'exploitation de son réseau sans fil dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, la société de Vidéotron s.e.n.c. a ciblé le site de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique pour l'exploitation de son réseau public de communications téléphoniques. À cet effet, Vidéotron s.e.n.c. a adressé une demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour louer des espaces sur le toit et au sous-sol de l'immeuble afin d'y installer des équipements de télécommunications et huit antennes cellulaires. Cet immeuble loge actuellement la caserne 47, la maison de la culture Rosemont - La Petite-Patrie et la bibliothèque de La Petite-Patrie. Le Service des incendies, la Direction des immeubles et l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie n'y voient aucun inconvénient.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron s.e.n.c. des espaces à l'intérieur et sur le toit de la caserne 47 située au 2111, rue St-Zotique Est pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil. Un local de 8,25 m<sup>2</sup> au sous-sol sera également aménagé pour les besoins de Vidéotron s.e.n.c. Les espaces occupés sont illustrés sur les plans de l'annexe A du bail. Le terme du bail est de 10 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2023, avec une option de renouvellement de 5 ans. Le locataire a la responsabilité de voir lui-même à l'aménagement et à l'exécution des travaux, le tout selon l'annexe A du bail. Les plans joints au bail sont ceux ayant fait l'objet d'une approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

**JUSTIFICATION**

Vidéotron s.e.n.c. désire louer à cet endroit précisément, car il y a peu ou pas d'autres

immeubles de cette nature dans ce secteur résidentiel et cet emplacement permettrait au locataire d'améliorer son réseau de télécommunication sans fil pour mieux desservir sa clientèle.

Vidéotron s.e.n.c. a présenté les plans et devis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et a obtenu un permis (no 3000241375-12) le 26 juin 2012 pour effectuer les travaux requis en vertu du bail. La copie du permis est en pièce jointe.

Le coût du loyer reflète le marché. En effet, selon les récents baux de location de la Ville pour diverses antennes situées sur l'île de Montréal (autant ville locateur que ville locataire), le loyer annuel pour des antennes oscille entre 20000 \$ et 30 000 \$ par année.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recette totale est la suivante :

	<b>Recettes totales (juin 2013 à mai 2023)</b>
<b>Loyer avant axes</b>	245 000,00 \$
TPS	12 250,00 \$
TVQ	24 428,75 \$
<b>Loyer Total</b>	<b>281 688,75 \$</b>

Le loyer annuel pour le première année du bail est établi à 20 000 \$. Le loyer augmente ensuite de 1 000 \$ par année pour atteindre 29 000 \$ à la dernière année du bail. Voir le détail du loyer dans le tableau en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération: 28 février 2013

Exécution des travaux par le locataire: 1er mars au 31 mai 2013

Date de début de bail: 1er juin 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le bail a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. La Politique de gestion contractuelle a été intégrée au projet de bail.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275**Télécop. :** 514 280-3597

Danielle LAVIGNE, chef de section  
Section administration immobilière  
- agglomération  
Tél.: 514 872-7977  
Télécopieur : 514 280-3597

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514 872-3957**Télécop. :** 514 280-3597**Date d'endos. :** 2013-01-17**Dossier # :1134565004**





**Dossier # : 1134565001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada Inc., un espace à bureaux situé au 5995, boul. Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 9 mois, soit du 1er mai 2013 au 31 janvier 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 107 681,27 \$. Bâtiment 3250

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada Inc., pour une période de 9 mois, à compter du 1er mai 2013, un espace d'une superficie de 418,06 m<sup>2</sup> situé au 5995, boul. Décarie et utilisé pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 107 681,27 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-02-05 11:00

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134565001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134565001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada Inc., un espace à bureaux situé au 5995, boul. Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 9 mois, soit du 1er mai 2013 au 31 janvier 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 107 681,27 \$. Bâtiment 3250

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ancien poste de quartier 25 (maintenant nommé le PDQ 26) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er mai 1998, un local d'une superficie de 418,06 m<sup>2</sup> (4 500 pi<sup>2</sup>) situé au 5995, boulevard Décarie, Montréal, dont le premier renouvellement du bail vient à échéance le 30 avril 2013.

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, ce site a été fusionné avec l'ancien PDQ 26 situé sur la rue Queen-Mary et la DSTI a reçu le mandat de trouver un nouveau local pour loger les effectifs des deux PDQ en un seul site. Cependant, la recherche de sites est complexe et la DSTI n'est pas en mesure de regrouper les deux sites avant la fin du terme d'où la nécessité de renouveler le bail actuel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG08 0106 – 3 avril 2008 – 5995, Décarie - PDQ 25 - Approbation du renouvellement de bail pour 5 ans – 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2013 aux locateurs Raymond Deschamps et Pierre Desjardins pour une dépense totale de 763 658,73 \$.

Décision 5414 - 15 octobre 1997 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande le renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur 7218397 Canada Inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, d'une superficie de 418,06 m<sup>2</sup> (4 500 pi<sup>2</sup>), pour le poste de quartier 26 incluant 14 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement est de neuf mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 janvier 2014. Pour des fins de flexibilité, la DSTI a négocié une option de renouvellement de courte durée sans augmentation du loyer.

## JUSTIFICATION

Le bail actuel vient à échéance le 30 avril 2013 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de neuf mois pour deux raisons: finaliser la transaction pour le nouveau site du PDQ 26 et arrimer la fin de ce bail avec l'autre site du PDQ 26 qui est en location. En effet, lorsque le nouveau site du PDQ 26 sera connu, le SPVM libérera les deux locaux actuels simultanément. En considération du travail déjà accompli à ce jour pour le relogement du PDQ 26, la DSTI estime que le renouvellement à court terme permettra de finaliser les négociations avec les sites potentiels qui ont été ciblés et de procéder aux travaux d'aménagement.

Le loyer de base proposé est équivalent à ce qui avait été convenu dans la 2e option de renouvellement prévue au bail initial pour une période de cinq ans. Il s'agit d'un loyer de base comparable au marché, compte tenu que le local occupé est de type commercial et qu'il y a rareté de bureaux avec stationnements dans ce secteur. Cependant, lorsque nous ajoutons tous les autres frais (frais d'exploitation, taxes foncières, entretien et réparation, énergie, entretien ménager) nous atteignons un loyer brut de 41,75 \$/pi<sup>2</sup> (27,75 \$/pi<sup>2</sup> + 14 \$/pi<sup>2</sup>). Le coût de l'énergie et les taxes foncières sont particulièrement élevés pour cet immeuble et font considérablement augmenter le coût du loyer brut total. Notre recherche de sites (offrant du stationnement) dans le secteur pour relocaliser un PDQ nous a permis de conclure à un loyer brut moyen de +/- 30 \$/pi<sup>2</sup> sur le marché.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

<b>Superficie locative:</b> 418,06 m <sup>2</sup> (4 500 pi <sup>2</sup> )	<b>Loyer annuel actuel</b>	<b>Loyer annuel 2013 (8 mois)</b>	<b>Loyer annuel 2014 (1 mois)</b>	<b>Coût total du loyer pour 9 mois</b>	<b>Coûts payables aux fournisseurs (9 mois)</b>
Loyer de base	14,77 \$/pi <sup>2</sup>	16,00 \$/pi <sup>2</sup>	16,00 \$/pi <sup>2</sup>		
Frais d'exploitation payé au locateur	0,60 \$/pi <sup>2</sup>	1,00 \$/pi <sup>2</sup>	1,00 \$/pi <sup>2</sup>		
Taxes foncières	10,38 \$/pi <sup>2</sup>	10,75 \$/pi <sup>2</sup>	10,75 \$/pi <sup>2</sup>		
Entretien et réparation					4,00 \$/pi <sup>2</sup>
Hydro-Québec					6,00 \$/pi <sup>2</sup>
Entretien ménager					4,00 \$/pi <sup>2</sup>
<b>Loyer unitaire brut</b>	<b>25,75 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>27,75 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>27,75 \$/pi<sup>2</sup></b>		14,00 \$/pi <sup>2</sup>
<b>Loyer brut</b>	<b>115 875,00 \$</b>	<b>83 250,00 \$</b>	<b>10 406,25 \$</b>		<b>47 250,00 \$</b>
TPS - 5 %	5 793,75 \$	4 162,50 \$	520,31 \$		2 362,50 \$
TVQ - 9,975 %	11 558,53 \$	8 304,19 \$	1 038,02 \$		4 713,19 \$
<b>Loyer total</b>	<b>133 227,28 \$</b>	<b>95 716,69 \$</b>	<b>11 964,58 \$</b>	<b>107 681,27 \$</b>	<b>54 325,69 \$</b>
Ristourne de TPS		4 162,50 \$	520,31 \$		2 362,50 \$
Loyer net annuel		91 554,19 \$	11 444,27 \$		51 963,19 \$

La dépense de loyer annuel à remettre au locateur représente une augmentation de +/- 8 %.

Le locateur assume une faible portion des frais d'exploitation alors que la Ville assume l'ensemble de l'entretien et des réparations du local, d'où la dépense d'entretien et réparation payable directement aux fournisseurs.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 107 681,27 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement le PDQ 26 et investir des sommes importantes pour des travaux d'aménagement. Une relocalisation d'un PDQ prend plusieurs mois de préparation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération: 28 février 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La deuxième convention de modification de bail a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la convention.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514 872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

**Télécop. :** 514 280-3597

Danielle LAVIGNE, chef de section  
Section administration immobilière  
- agglomération  
Tél.: 514 872-7977  
Télécopieur : 514 280-3597

**Date d'endos. :** 2013-01-17

**Dossier # :1134565001**



**Dossier # : 1133496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de- Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 3-86-5

Il est recommandé :

D'approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. aux fins suivantes :

1. la modification de l'acte de vente intervenu entre eux, le 29 mars 2010, devant M<sup>e</sup> Josée Bergeron, notaire, sous le numéro 5 968 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mars 2010, sous le numéro 17 041 502, quant aux titres « Obligations de l'Acheteur » et « Clause pénale » de celui-ci;
2. la reconnaissance par la Ville de Montréal d'avoir reçu de Faubourg St-Laurent Phase III inc. la somme de 412 000 \$ étant donné le non-respect de la date de terminaison des travaux de construction, soit toute somme due comme pénalité de retard journalière, calculée du 30 septembre 2012 jusqu'au 23 avril 2013, dont quittance pour cette période seulement;
3. le pouvoir au directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières de remettre à Faubourg St-Laurent Phase III inc., sans nécessité de nulle autre autorisation, toute somme payée en trop comme pénalité de retard, et ce, dans le cas où les travaux de construction se terminaient avant le 23 avril 2013. L'ajustement se fera alors au prorata du nombre réel de jour de retard, et le trop-perçu remis à Faubourg St-Laurent Phase III inc.;
4. le pouvoir pour la Ville de Montréal d'accorder une mainlevée totale à Faubourg St-Laurent Phase III inc. de l'inscription des droits de résolution et de préavis d'exercice de ce droit respectivement publié sous les numéros **17 041 502** et **19 621 430** sur remise d'une lettre de garantie bancaire par Faubourg au montant de 300 000 \$;
5. l'acceptation par la Ville de Montréal d'une lettre de garantie bancaire au montant

de 300 000 \$, valide jusqu'au 17 juin 2013, pour garantir l'obligation de construire et la terminaison des travaux de Faubourg St-Laurent Phase III inc. Si les travaux ne sont pas terminés le 31 mai 2013, la Ville de Montréal encaissera cette lettre;

le tout sujet aux stipulations et autres conditions mentionnées à ce document.

**Signé** Michel NADEAU **Le** 2013-01-30 15:05  
**par**

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1133496001**

---

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 3-86-5

**CONTENU****CONTEXTE**

Aux termes de l'acte de vente par la Ville de Montréal (Ville) à Faubourg St-Laurent Phase III inc. (Faubourg), intervenu le 29 mars 2010, devant M<sup>e</sup> Josée Bergeron, notaire, sous le numéro 5 968 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mars 2010, sous le numéro 17 041 502, Faubourg s'engageait à terminer les travaux de construction de la bâtisse sur l'emplacement vendu, dans les 30 mois suivant la date de signature de la vente, soit avant le 29 septembre 2012. Le droit de résolution et la clause pénale stipulés à l'acte de vente prévoient respectivement qu'à défaut d'avoir terminé les travaux de construction de la bâtisse dans le délai imparti, la reprise de l'immeuble par la Ville et le versement d'une pénalité à la Ville d'une somme de deux mille dollars (2 000 \$) par jour de retard. Dans l'acte ci-dessus, on précise que le terme « terminer la construction » signifie que la bâtisse doit être totalement fermée, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture auront été construits et que les ouvertures et le revêtement extérieur seront entièrement installés selon les règles de l'art.

Or, lors d'une visite de l'emplacement visé, le 16 février 2012, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a constaté que les travaux de construction étaient à l'étape de l'excavation. Dès lors, la DSTI a avisé Faubourg, par lettre recommandée, que celle-ci allait être en défaut advenant le cas où les travaux de construction ne seraient pas complétés au 30 septembre 2012.

Faubourg, dans une correspondance en date du 20 mars 2012, invoquant l'effervescence inégalée de la construction montréalaise créant une pression induite sur la disponibilité de la main-d'œuvre, a demandé à la DSTI une prolongation de son délai de construction de 2 à 3 mois.

Le 21 mars 2012, la DSTI avisait Faubourg, par lettre recommandée, que la Ville ne pouvait lui accorder un délai supplémentaire.

La Ville, n'accordant pas le délai demandé, a procédé à la publication d'un préavis



d'exercice du droit de résolution de la vente, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 430, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal. Faubourg avait donc 60 jours, soit jusqu'au 7 février 2013 pour remédier à son défaut, c'est-à-dire de terminer les travaux de construction de la bâtisse.

Suite à la signification dudit préavis d'exercice, une rencontre s'est tenue entre les représentants de la DSTI et ceux de Faubourg, afin de discuter des pistes de solution, étant entendu que, tant la Ville que Faubourg ont intérêt à voir ce projet se réaliser le plus rapidement possible, il a été convenu des éléments suivants :

- Le paiement de la pénalité prévue à la clause 10 de l'acte de vente ci-haut mentionné, et ce, pour la période du 30 septembre 2012 au 23 avril 2013 (cette dernière date étant celle prévue par Faubourg pour terminer la construction);
- Les modifications à l'acte de vente quant aux titres « Obligations de l'Acheteur » et « Clause pénale », lesquelles sont requises pour les nouvelles obligations contractuelles que Faubourg a envers la Ville (voir tableau ci-après);
  
- En compensation de la radiation du droit de résolution, la Ville exige une lettre de garantie bancaire au montant de 300 000 \$, valide jusqu'au 17 juin 2013 afin de s'assurer que Faubourg termine ses travaux dans le nouveau délai imparti.

Enfin, Faubourg a remis une proposition signée en date du 16 janvier 2013, à la Ville, aux fins de la complétion de son projet de développement immobilier sur le terrain cité en rubrique, aux termes de laquelle Faubourg offre de prendre les engagements décrits ci-hauts.

La DSTI a reçu le paiement de la pénalité par chèque certifié, au montant de 412 000 \$ représentant 206 jours de pénalité à 2 000 \$ pour chacune de ces journées, soit pour la période du 30 septembre 2012 au 23 avril 2013 ainsi qu'une lettre de garantie bancaire datée du 21 janvier 2013 au montant de 300 000 \$, et en vigueur jusqu'au 17 juin 2013.

En date du 14 janvier 2013, une visite des lieux a démontré que la construction de la Bâtisse se poursuit activement de telle sorte que les portes et les fenêtres sont presque toutes installées, et la pose du revêtement extérieur a débuté sur une section de la bâtisse alors que l'autre section est uniquement à l'étape de la structure.

Le présent dossier est soumis aux autorités municipales compétentes afin d'obtenir l'approbation d'une mainlevée totale du droit de résolution prévu à l'acte de vente et du préavis d'exercice de ce droit publié à Montréal sous le numéro 19 621 430 ainsi que l'approbation des modifications mentionnées ci-dessus ou prévues au projet d'acte soumis.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1887 – 14 novembre 2012 – Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire / Autoriser ce même Service à intenter tout recours judiciaire contre Faubourg St-Laurent Phase III inc., afin d'obtenir le paiement des sommes dues, en vertu de la clause pénale prévue à l'acte de vente.

CM10 0129 – 22 février 2010 – Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à la compagnie Faubourg St-Laurent Phase III inc., aux fins de construction d'un bâtiment résidentiel, un terrain vacant.

CM04 0097 – 24 février 2004 – Approuver un acte aux termes duquel la Ville a, notamment, accepté de reporter l'échéancier de construction de la Phase II (emplacement 38-18).

CO01 03119 - 12 novembre 2001 - Modifier l'accord de développement pour reporter d'un (1) an l'acquisition du dernier emplacement (38-28), soit le 22 mars 2003 et de reporter les délais du début et fin des travaux de construction de douze (12) mois et trente (30) mois de la date d'achat, pour les emplacements 38-18 et 38-28.

CE01 00670 - 21 mars 2001 - Accepter la cession par le Groupe Aquilini Immobilier inc. à 9102-1014 Québec inc, des droits lui résultant de l'accord de développement approuvé par le conseil et approuve le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9102-1014 Québec inc., l'emplacement N° 38-18.

CE99 02866 - 1<sup>er</sup> décembre 1999 - Accepter la cession par le Groupe Aquilini Gestion inc. au Groupe Aquilini Immobilier inc. des droits lui résultant de l'accord de développement approuvé par le conseil et approuve le projet d'acte par lequel la Ville vend à le Groupe Aquilini Immobilier inc. l'emplacement 38-26.

CO99 02251 - 13 septembre 1999 - Approuver un accord de développement entre le groupe Aquilini Gestion inc. et la Ville relatif à la vente et au développement des emplacements 38-18, 38-26 et 38-28.

CO99 01943 - 9 août 1999 - Adopter un projet de règlement (prog. de développement - art. 612a Charte) autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel.

## DESCRIPTION

### LES MODIFICATIONS DE L'ACTE DE VENTE

	ACTE DE VENTE PUBLIÉ LE 31 MARS 2010, SOUS LE NUMÉRO 17 041 502	PROJET D'ACTE DE MODIFICATION
Clause « Obligations de l'Acheteur »	Construire sur l'Immeuble, un bâtiment destiné à des fins résidentielles (la « Bâtisse »). L'Acheteur devra avoir terminé les travaux de construction de la Bâtisse <del> dans les trente (30) mois suivant la signature des présentes.</del> Aux fins des présentes, le terme « terminer la construction » signifie que la Bâtisse doit être totalement fermée, c'est-à-dire, que les fondations, les murs extérieurs et la toiture doivent être construits et ses ouvertures et son revêtement extérieur doivent être entièrement installés selon les règles de l'art.	Construire sur l'Immeuble, un bâtiment destiné à des fins résidentielles (la « Bâtisse »). L'Acheteur devra avoir terminé les travaux de construction de la Bâtisse, <b>au plus tard le 31 mai deux mille treize (2013)</b> . Aux fins de la présente, le terme « terminer la construction » signifie que la Bâtisse doit être totalement fermée, c'est-à-dire que ses fondations, ses murs extérieurs et sa toiture doivent être construits et ses ouvertures et son revêtement extérieur doivent être entièrement installés selon les règles de l'art.
Clause « Clause pénale »	<del>À défaut par l'Acheteur d'avoir terminé les travaux de construction de la Bâtisse dans le délai imparti prévu au paragraphe 7.6 des présentes, l'Acheteur s'engage à verser à la Ville, une somme de deux mille dollars (2 000 \$) par jour de retard jusqu'à ce qu'il ait signé un acte de rétrocession de l'immeuble en</del>	<b>Compte tenu que l'Acheteur n'a pas respecté le délai de terminaison des travaux de construction, ce dernier a payé à la Ville, la pénalité entendue calculée jusqu'au vingt-trois avril deux mille treize (2013). En conséquence, l'Acheteur s'engage à verser à la Ville, pour la période comprise entre</b>

	<p><del>faveur de la Ville.</del></p>	<p><b>le vingt-quatre avril deux mille treize (2013) et le jour où il aura complété les travaux selon les règles de l'art, la pénalité de retard journalière au coût de deux mille dollars (2 000 \$). Dans ce dernier cas, la pénalité est payable sur demande de la Ville, par chèque certifié. Si l'Acheteur ne donnait pas suite à cette demande, la Ville pourra prendre tous les recours qu'elle jugera appropriés pour faire valoir ses droits.</b></p>
--	---------------------------------------	--

Considérant qu'actuellement les travaux vont bon train, la DSTI recommande d'accorder à Faubourg un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 31 mai 2013 pour terminer la construction du projet résidentiel initialement prévu à l'acte de vente. Cette prorogation est consentie en contrepartie d'une nouvelle garantie à la Ville et du paiement des pénalités au montant de 412 000 \$.

Compte tenu que la Ville détient toutes les garanties exigées, le présent dossier est soumis aux autorités municipales compétentes afin d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde une mainlevée totale du droit de résolution publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mars 2010, sous le numéro 17 041 502, et consent à la radiation du préavis d'exercice de ce droit de résolution publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 430 et consent aux modifications de l'acte de vente publié sous le numéro 17 041 502 qui sont requises suivant ce qui est stipulé au présent sommaire.

#### **JUSTIFICATION**

Vu le défaut de Faubourg de respecter ses engagements et l'arrivée du terme du préavis d'exercice du droit de résolution, cette entente est justifiée, et est en compensation de la radiation du droit réel de garantie en faveur de la Ville.

Avec la modification de l'acte, l'obligation de terminer les travaux de construction de la Bâtisse à des fins résidentielles, comme stipulée à l'acte de vente par la Ville à Faubourg, du 29 mars 2010, sera garantie par une lettre de garantie bancaire au montant de 300 000 \$ (valide jusqu'au 17 juin 2013). La clause pénale de 2 000 \$ par jour de retard continue de s'appliquer et sera payable à partir du 24 avril 2013 jusqu'à la date de fin des travaux, compte tenu que Faubourg l'a versée jusqu'au 23 avril inclusivement.

Ainsi, les intérêts de la Ville sont protégés.

De plus, la DSTI est favorable à l'amendement de l'acte de vente pour les raisons suivantes :

- Les correctifs ont pour but de faire en sorte que les conditions de l'acte de vente soient davantage conformes à la nouvelle réalité;
- Ces modifications n'ont pas pour effet de déroger aux principes établis dans l'acte de vente;
- Les intervenants municipaux sont favorables à cette modification.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Recouvrement des sommes dues à la Ville (412 000 \$).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication à ce stade.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment, la « Politique de gestion contractuelle ».

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-8186

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125  
Télécop. : 514 872-8350

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-01-22

**Dossier # :1133496001**



**Dossier # : 1134784001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
2. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'accorder un budget additionnel de dépenses de 400 000 \$ équivalent aux revenus additionnels pour les années 2013 et 2014, selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
4. d'imputer ces revenus et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-02-05 15:30

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

**Dossier # :1134784001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1134784001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'année 2017 marquera le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, anniversaire qui s'ajoute au 50<sup>e</sup> de l'Exposition universelle de 1967 et au 150<sup>e</sup> de la Confédération canadienne. La Ville de Montréal souhaite profiter de cette opportunité unique pour proposer des projets et des événements qui constitueront des célébrations mémorables du 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole du Québec. Pour ce faire, la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a été constituée pour coordonner l'ensemble de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0932 (22 octobre 2012) Accorder un soutien financier de 175 000 \$ pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de lui confier la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal prévues en 2017.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1570 (19 septembre 2012) Prendre connaissance et approuver le rapport Orientations et organisation des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal portant sur les orientations définies par le Bureau du 375<sup>e</sup> suite à la consultation publique tenue en 2011 sur les célébrations de 2017. Celles-ci encadreront et baliseront le travail de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, OBNL dont la création a été annoncée le 6 août 2012.

CE12 1255 (6 août 2012) Mandater M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, M. Guy Hébert, directeur général et Mme Rachel Laperrière, directrice principale du Service des affaires institutionnelles, pour participer, avec deux représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

SMCE 110072001 (13 décembre 2011) Dans la perspective des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et concernant les legs, dont la Ville de Montréal, souhaitera doter

les Montréalais ainsi que la programmation d'activités qu'elle décidera de mettre de l'avant pour 2017, confier à la Direction générale le mandat d'adresser les demandes financières de la Ville aux gouvernements du Québec et du Canada et de mener les négociations en vue de l'obtention des sommes d'argent nécessaires à leur réalisation

## **DESCRIPTION**

En octobre 2012, le Conseil municipal a procédé à l'adoption d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, par lequel elle lui confiait la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, à l'exception de celles dont la Ville manifesterait le désir de s'occuper elle-même ou dont elle préférerait confier la responsabilité à des tiers. Ce protocole prévoyait aussi le versement à la Société d'une somme de 175 000 \$ provenant de l'entente de 140 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025, pour l'année 2012 et de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, montants qui proviendraient de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. À cet effet, la Société s'engageait à signer, à la première demande de la Ville, un nouveau protocole afin d'établir les conditions à respecter pour les versements susdits. Le présent sommaire vise à faire adopter cette nouvelle convention.

Par ces deux protocoles d'entente la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal se voit confier le mandat de faire la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, à l'exception de celles dont la Ville manifesterait le désir de s'occuper elle-même ou dont elle préférerait confier la responsabilité à des tiers.

Plus précisément, la Société devra :

- élaborer une liste de projets à réaliser pour 2017 et proposer le plan de réalisation et de financement à la Ville;
- concevoir et élaborer la programmation des célébrations en conformité avec les orientations déterminées par le Bureau du 375<sup>e</sup> à partir des attentes exprimées par les citoyens lors de l'opération Destination 2017 et adoptées par le comité exécutif de la Ville le 19 septembre 2012 (résolution CE12 1570);
- associer la population et les forces vives de Montréal et de sa région à la préparation des célébrations, de manière à renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance des citoyens à la ville;
- privilégier une approche de « faire-faire » dans la réalisation de la programmation des célébrations;
- administrer la programmation de projets et de célébrations;
- assumer un leadership auprès des acteurs impliqués dans la préparation et la réalisation des célébrations, en concertation avec la Ville;
- s'assurer d'une concertation entre les initiatives privées et publiques;
- recueillir des fonds dans le but de financer ses activités, par campagne de souscription, commandite ou autrement et solliciter, en consultations avec le comité exécutif, la participation des gouvernements;
- assurer la mise en marché et le rayonnement de la programmation;
- voir à une saine gestion des fonds publics et privés dont elle est la dépositaire;
- assumer une fonction consultative auprès de la Ville pour tout ce qui touche aux célébrations de 2017;
- maximiser les expériences et retombées du 375<sup>e</sup> bien au-delà de 2017;
- assurer une reddition de compte constante et transparente.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet a été inscrit par le conseil d'agglomération à la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le

protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$. Il a été identifié dans l'axe 5 : Montréal, ville ouverte à rayonnement international, de la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

De plus le conseil municipal a procédé à l'adoption d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal en octobre 2012, dans lequel était prévu le versement à la Société d'une somme de 175 000 \$ provenant de l'entente de 140 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025, pour l'année 2012 et de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, montants qui proviendraient de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. À cet effet, la Société s'engageait à signer, à la première demande de la Ville, un nouveau protocole afin d'établir les conditions à respecter pour les versements susdits. Le présent sommaire vise à faire adopter cette nouvelle convention.

Enfin la signature de ce protocole d'entente permet à la Société de travailler au développement de la programmation des festivités du 375e anniversaire qui sera déployée tout au long de l'année 2017, permettant ainsi un rayonnement majeur de Montréal tant au niveau national qu'international.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En considération du respect par la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville convient de lui verser pour 2013 et 2014, une somme annuelle de 1 M\$, cette somme annuelle maximale étant réévaluée, à la hausse ou à la baisse, pour les années 2015 et 2016.

Cette contribution financière totalisant 1,0 M\$ sera financée en totalité par gouvernement du Québec en vertu du protocole d'entente de 175 M\$ avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et qui ont été autorisés par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 27 septembre 2012 (CG12 0369). Elles seront versées par la Ville à la Société en deux versements égaux le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

À ce titre, un budget en revenus et dépenses de 600 000 \$ a été accordé pour 2013 et 2014. Par ailleurs, le présent dossier demande un budget additionnel en revenus et dépenses de 400 000 \$ pour les années 2013 et 2014, ce qui portera la contribution financière à 1 000 000 \$ pour cet organisme en 2013 et 2014.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La signature de ce protocole permet d'assurer le fonctionnement de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un nouveau protocole sera préparé pour le financement des années 2015, 2016 et 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

### **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-4460

**Télécop. :** 514 872-6067

### **ENDOSSÉ PAR**

Corinne BRUNELLE

Chargé de dossiers ou missions

**Tél :** 514-872-5881

**Télécop. :** 514 872-6067

**Date d'endos. :** 2013-01-11

**Dossier # :1134784001**



**Dossier # : 1135877001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé de la Saint-Patrick sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage, le site des estrades et l'occupation du square Phillips. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc. » pour la réalisation de la 189e édition du Défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013. Édicter une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la chaussée.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :  
1. au comité exécutif :

- d'autoriser à la demande de l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc.» la tenue de l'événement « Défilé de la Saint-Patrick » le 17 mars 2013 ;
- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 17 mars 2013 :
  - zone de montage : l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ; rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Atwater et la rue du Fort de 8 h 30 à 14 h ;

- parcours du défilé : rue Saint-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30 ;

- zone de démontage : rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips; rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve; rue Mayor entre la rue City Councillors et la rue Aylmer, de 12 h à 17 h ;

- d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est de l'avenue McGill

College et de la rue Sainte-Catherine Ouest ;

- d'édicter, en vertu de Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-catherine Oeust, entre la rue du Fort et la rue du Square Phillips pour cette occasion;

2. au conseil municipal :

- d'approuver le projet de protocole d'entente avec « United Irish Societies of Montreal », accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 17 mars 2013 et un soutien financier de 25 000\$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale

**Signé** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-05 10:12  
**par**

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1135877001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135877001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé de la Saint-Patrick sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage, le site des estrades et l'occupation du square Phillips. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc. » pour la réalisation de la 189e édition du Défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013. Édicter une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la chaussée.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les organisateurs de United Irish Societies of Montreal inc., organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoises- partie III, présenteront la 189e édition du « Défilé de la Saint-Patrick » le 17 mars 2013, entre 11 h et 17 h, sur la rue Sainte-Catherine Ouest. La Ville soutien l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE12 0211- 15 février 2012- autoriser la tenue de l'événement; autoriser l'occupation du domaine public; autoriser l'installation d'estrades d'honneur; édicter une ordonnance permettant le traçage sur la chaussée pour l'édition 2012 de l'événement
- CM12 0123- 20 février 2012- d'approuver un projet de protocole de soutien technique entre la vVille et United Irish Societies of Montreal, relativement à l'édition 2012 du défilé de la Saint-Patrick
- CE12 0259- 29 février 2012- accorder un soutien financier de 25 000 \$ et approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique pour la tenue de l'édition 2012 de l'événement

**DESCRIPTION**

Tenu depuis 1834, le Défilé de la Saint-Patrick est l'un des plus importants en Amérique du Nord. Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien financier, technique et logistique. Ce soutien se traduit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès des intervenants municipaux, péri-municipaux et para-publics afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermeture de rues, prêts de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

En 2013, le Défilé de la Saint-Patrick présentera 130 groupes, 16 fanfares, 26 chars allégoriques et 2 500 figurants. Pour les préparatifs, une zone de montage est nécessaire sur : l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ; rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Atwater et du Fort de 8 h 30 à 14 h.

Le parcours du défilé demeure inchangé depuis des années. Il se réalisera à nouveau sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30. Le démontage s'effectuera sur les rues suivantes: rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest ; rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest ; rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips ; rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve ; rue Mayor entre les rues City Councillors et Aylmer ; et ce entre 12 h à 17 h. Des estrades d'honneurs seront érigées sur l'esplanade de l'avenue McGill College Sud.

Les demandes d'ordonnances permettant le traçage de la traditionnelle ligne verte peinte au centre de la chaussée sur la rue Sainte-Catherine Ouest, l'amplification sonore ainsi que pour la circulation de véhicules hippomobiles seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

#### **JUSTIFICATION**

La communauté irlandaise est très importante dans le paysage montréalais; c'est pourquoi le Défilé de la Saint-Patrick est un rendez-vous annuel avec un taux de participation considérable. Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus général des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique.

Une réunion de coordination avec tous les intervenants a eu lieu le 22 janvier 2013.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 25 000 \$ accordé à l'organisme United Irish Societies of Montreal inc. Cette somme représente 22% du budget total de l'organisme pour réaliser l'événement. Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM, cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

<b>Fournisseur</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>	<b>DA</b>
United Irish Societies of Montreal inc.	120663	25 000 \$	<b>293514</b>

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 22 intitulé «Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal» (L.Q. 2008, c.19) la compétence pour cet événement est désormais ville centrale.

<b>Imputer cette dépense comme suit :</b>	<b>2013</b>
<b>AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau</b>	<b>25 000 \$</b>

<b>des festivals - Contrib. et sout.- Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.</b>	
--	--

Tableau des octrois au cours des cinq dernières années :

<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000\$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est une grande fête célébrant l'héritage culturel irlandais de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Défilé de la Saint-Patrick représente l'événement majeur de la communauté irlandaise et génère des retombées culturelles et socio-économiques importantes. De plus, ce défilé est une autre démonstration du rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. Il est bien entendu qu'il y a des impacts majeurs durant les fermetures de rues. Toutefois, le choix du parcours, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que: le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé et le ministère des Transports du Québec. Les résidants et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Une attention particulière est également apportée à la sécurité du défilé. En effet, les fardiens devront être conformes aux critères de sécurité, et seront encadrés par quatre responsables de la sécurité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Envoi d'un communiqué de presse lors de l'approbation au comité exécutif.  
Insertion d'un communiqué dans les pochettes de presse pour le lancement officiel.  
Lancement officiel: conférence de presse prévue en mars 2013.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidants et commerçants concernés par le parcours.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Déroghations à la réglementation : Conseil d'arrondissement Ville-Marie mars 2013  
Réalisation de l'événement: dimanche 17 mars 2013  
Rencontre de rétroaction: avril 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

L'événement nécessite un soutien financier ou technique d'une valeur de plus de 50 000 \$. A cet effet, l'approbation du protocole d'entente relève du conseil municipal.

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS\_Cult)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elsa ST-DENIS

Agente de projets

**Tél :** 514 868-3716

**Télécop. :** 514 872-1505

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé Cinéma - Festivals -  
Événements

**Tél :** 514 872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-01-11

**Dossier # :1135877001**



**Dossier # : 1134739001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 17 000 \$, soit 5 000 \$ à Projet LOVE : Vivre sans violence; et, 12 000 \$ à Société du patrimoine d'expression du Québec, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation de formations aux intervenants en loisir culturel des arrondissements et de leurs partenaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 17 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Périodes</b>	<b>Nbre de formations prévues et coût</b>	<b>Montants</b>
PROJET LOVE : Vivre sans violence	<i>Animation de projets jeunesse en loisir culturel</i>	Entre mars 2013 et fin décembre 2013	2 x 2 500 \$	<b>5 000 \$</b>
Société du patrimoine d'expression du Québec	<i>La production de spectacles en loisir culturel</i>	Entre mars 2013 et fin décembre 2013	2 x 6 000 \$	<b>12 000 \$</b>
<b>Total</b>				<b>17 000 \$</b>

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-01-29 16:56

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

---



Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie

**Dossier # :1134739001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134739001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier total de 17 000 \$, soit 5 000 \$ à Projet LOVE : Vivre sans violence; et, 12 000 \$ à Société du patrimoine d'expression du Québec, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation de formations aux intervenants en loisir culturel des arrondissements et de leurs partenaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'Axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Dans ce secteur spécialisé du loisir, la compétence des intervenants est un des principaux facteurs de succès des activités. Il est donc essentiel de leur donner accès aux ressources nécessaires pour qu'ils offrent aux citoyens des activités de loisir culturel actuelles et de qualité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Une contribution financière de 25 000 \$ avait été accordée pour la première fois en 2012 à trois organismes qui offraient des formations en loisir culturel :  
CE11 1949 - 30 novembre 2011 : accorder un soutien financier total de 25 000 \$ à 3 organismes (Projet LOVE : Vivre sans violence, Société du patrimoine d'expression du Québec, Société des arts technologiques) pour la réalisation de formations aux intervenants en loisir culturel des arrondissements et de leurs partenaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

**DESCRIPTION**

En 2013, deux formations seront proposées aux intervenants jeunesse et aux responsables de groupes d'artistes amateurs qui travaillent dans les 19 arrondissements et au sein des organismes partenaires :

*Animation de projets jeunesse en loisir culturel*

D'une durée de six heures, cette formation est offerte par l'organisme PROJET LOVE : Vivre sans violence. La formation permet aux intervenants jeunesse qui oeuvrent auprès des jeunes d'acquérir des compétences pour concevoir et animer des activités de loisir culturel stimulantes, créatives et adaptées aux besoins des 13-17 ans. En 2012, 35 intervenants y ont participé. En 2013, elle sera offerte à deux groupes de 15 à 20 intervenants jeunesse de divers arrondissements.

### *La production de spectacles en loisir culturel*

D'une durée de 12 heures, cette formation organisée et animée par la Société du patrimoine d'expression du Québec (SPEQ) propose aux responsables de groupes d'artistes amateur montréalais en chant, en danse, en musique et en théâtre de développer leurs compétences pour organiser et produire des spectacles amateurs. Elle comprend un volet théorique et un volet pratique. En 2012, 27 intervenants ont pu en bénéficier. En 2013, cette formation sera offerte à deux groupes de 12 à 15 responsables de groupes d'artistes amateur oeuvrant dans divers arrondissements.

Concernant les formations de la Société des arts technologiques, une entente globale de partenariat est en négociation entre la Direction de l'urbanisme et du développement économique de la Ville de Montréal et la Société des arts technologique pour les années 2013 à 2017. Elle inclura les formations *Soutien à la création numérique pour les 13-17 ans* qui seront offertes par la SAT aux intervenants en loisir culturel des 19 arrondissements au cours des 5 prochaines années.

### **JUSTIFICATION**

Ces formations ont été élaborées et sont réalisées par deux organismes sans but lucratif partenaires de la Ville de Montréal depuis plusieurs années. Ces organismes spécialisés ont acquis une connaissance approfondie des besoins de formation en loisir culturel. Ils savent adapter leur expertise en fonction de ces besoins et possèdent une équipe de formateurs compétents et dynamiques.

Le PROJET LOVE : Vivre sans violence aide des jeunes aux prises avec des problèmes de violence en leur proposant des activités de photographie, d'écriture et de création multimédia afin qu'ils acquièrent des moyens pour s'exprimer de façon non violente. Leur méthode de résolution de conflits et d'animation de groupe est particulièrement efficace pour réaliser des projets de création avec des jeunes.

La Société du patrimoine d'expression du Québec (SPEQ) réalise depuis plus de 15 ans des spectacles avec des artistes amateurs à Montréal (ex. Fête des enfants de Montréal, Week end du monde). Cet organisme a développé une approche bien adaptée à la réalité des organismes de loisir et des communautés culturelles qui souhaitent présenter des spectacles d'artistes amateurs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière aux deux organismes pour la réalisation de ces formations **en 2013** sera répartie comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Formations</b>	<b>Nbre de formations prévues et coût</b>	<b>Versements 2013</b>	<b>Contribution financière totale</b>	<b>Contribution des organismes</b>	<b>Contribution Ville de Montréal</b>
PROJET LOVE : Vivre sans violence	<i>Animation de projets jeunesse en loisir culturel</i>	2 x 2 500 \$	À la fin des activités de chacune des deux formations	<b>5 000 \$</b>	<b>20,6 %</b>	<b>79,4 %</b>
Société du patrimoine d'expression du Québec	<i>La production de spectacles en loisir culturel</i>	2 x 6 000 \$	À la fin des activités de chacune des deux formations	<b>12 000 \$</b>	<b>14,3 %</b>	<b>85,7 %</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>17 000 \$</b>		

La contribution financière aux trois organismes qui avaient réalisé des formations **en 2012** était répartie comme suit :

--	--	--	--	--	--	--

<b>Organismes</b>	<b>Formations</b>	<b>Nbre de formations prévues et coût</b>	<b>Versements 2013</b>	<b>Contribution financière totale</b>
PROJET LOVE : Vivre sans violence	<i>Animation de projets jeunesse en loisir culturel</i>	2 x 2 500 \$	À la fin des activités de chacune des deux formations	<b>5 000 \$</b>
Société du patrimoine d'expression du Québec	<i>La production de spectacles en loisir culturel</i>	2 x 6 000 \$	À la fin des activités de chacune des deux formations	<b>12 000 \$</b>
Société des arts technologiques	<i>Soutien à la création numérique pour les 13-17 ans</i>	2 x 4 000 \$	2000 \$ au début et 2000 \$ à la fin des activités de chacune des deux formations	<b>8 000 \$</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>25 000 \$</b>

Imputer la dépense comme suit :

<b>Imputation</b>	<b>2013</b>
AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Entente MCC-Ville - Volet Loisir / Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes	17 000 \$

Les crédits sont réservés par la demande d'achat numéro 294137.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités de loisir culturel réalisées par des intervenants compétents contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens et favorise leur participation culturelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les formations d'*Intervention en pratique artistique amateur* ont été développées à la demande de la Table d'échanges en loisir culturel, qui regroupe les porteurs du dossier en loisir culturel des 19 arrondissements. Elles permettent aux arrondissements et à leurs partenaires d'offrir à leur personnel des formations pour réaliser des activités et des projets en loisir culturel de qualité, répondant aux besoins des citoyens des différents milieux montréalais.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu, tel que convenu avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2013 : transmission de l'information sur les deux formations aux membres la Table

d'échanges en loisir culturel

Février 2013 : diffusion de l'offre dans les 19 arrondissements

Mars : gestion des demandes et planification des formations

Mars à fin décembre 2013 : réalisation des formations

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les contributions financières de moins de 50 000 \$ par projet.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne DUBUC

Agente de développemnt

**Tél :** 514 872-6725

**Télécop. :** 514 872-0981

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne PONTBRIAND

Cadre sur mandat(s)

**Tél :** 514-872-8562

**Télécop. :** 514 872-0981

**Date d'endos. :** 2013-01-18

**Dossier # :1134739001**



**Dossier # : 1134834002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM, pour l'année 2013. Approuver un projet de convention à cet effet

**IL EST RECOMMANDÉ**

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, prévu au budget 2013;
2. d'approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-02-05 15:31

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

**Dossier # :1134834002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134834002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM, pour l'année 2013. Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé au milieu des années 90, l'organisme Montréal International a le double mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine de Montréal et d'accueillir de nouvelles organisations internationales. Pour la première activité, il est financé par les gouvernements supérieurs, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entreprise privée. Pour la seconde activité, soit l'accueil et le développement des organisations internationales à Montréal, il est financé en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal qui alimentent le FODIM, le Fonds de développement international de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de recommander au comité exécutif et au conseil d'agglomération de renouveler la contribution de Montréal au FODIM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0454: en date du 14 décembre 2011, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et autoriser ce dernier à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CG10 0305 : en date 26 août 2010, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2010 et approuver un projet de convention à cet effet.

CG09 0329 : en date du 27 août 2009, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2009 et approuver un projet de convention à cet effet.

CG08 0193 : en date du 30 avril 2008, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour l'année 2008 et approuver un projet de convention à cet effet.

**DESCRIPTION**

- L'entente de contribution proposée est identique à celle approuvée ces dernières

années, à savoir qu'elle prévoit une contribution de 500 000 \$ à être utilisée de la façon suivante :

- deux cent mille dollars (200 000 \$) pour les frais de fonctionnement du FODIM ;
- trois cent mille dollars (300 000 \$) pour de l'aide directe aux organisations internationales.

En contrepartie, Montréal International s'engage à :

- trouver du financement au FODIM auprès des gouvernements supérieurs pour une somme supplémentaire de six cent mille dollars (600 000 \$), somme qui doit être consacrée à de l'aide directe aux organisations internationales, pour un total de 900 000 \$ par année;
- maintenir, à titre de membre du comité conseil du FODIM, le représentant autorisé de la Ville;
- transmettre au représentant autorisé de la Ville les documents permettant de vérifier l'utilisation de la contribution de la Ville.

### **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal poursuit, depuis la fin des années 1980 avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, une politique pro-active de développement des organisations internationales à Montréal. Les retombées économiques des organisations internationales démontrent un effet global positif sur l'économie et même sur le rayonnement de Montréal métropolitain dans le monde. Selon une récente étude commandée par Montréal International, les retombées des 64 organisations internationales étaient estimées pour l'année 2010 à 282 M\$ CAN de dépenses annuelles à Montréal et génèrent plus de 1,500 emplois permanents à temps plein et 1 400 emplois indirects et induits, des recettes gouvernementales de 43 M\$ CAN et un taux global de récupération des contributions publiques de 128%. Dès 68 organisations internationales présentes à Montréal, Montréal International en a appuyé financièrement près de la moitié.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière est de nature d'agglomération. Elle est prévue au budget 2013 du Chapitre « Dépenses de contribution » dans la section « Autres contributions » et identifiée Montréal international - FODIM.

De plus amples informations sont indiquées dans les interventions financières. »

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de la contribution financière de la Ville permettra à Montréal International de poursuivre ses activités d'accueil et de développement d'organisations internationales à Montréal.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 février 2013 : Présentation au comité exécutif pour adoption;

25 février 2013 : Présentation au conseil municipal pour adoption;

28 février 2013 : Présentation au conseil d'agglomération pour adoption.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Seynabou Amy KA

Agente de recherche

**Tél :** 514 872-6474

**Télécop. :** 514-872-6067

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robert S SMITH

Chef du Bureau des affaires internationales

**Tél :** 514-872-1574

**Télécop. :** 514 872-6067

**Date d'endos. :** 2013-01-17

**Dossier # :1134834002**



**Dossier # : 1123751024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Il est recommandé:

- De mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel..

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2012-12-03 21:52

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1123751024**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123751024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial pour le secteur bordé par les rues Cathcart, University, Saint-Antoine et Mansfield, comprenant la Place Ville-Marie, l'îlot de la gare Centrale et la Place Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le projet de constitution de ce site patrimonial s'inscrit dans une démarche de reconnaissance de la valeur patrimoniale exceptionnelle du cœur du centre-ville de Montréal, amorcée en janvier 2012 avec la constitution du site patrimonial Square-Dorchester-et-place-du-Canada.

Les analyses réalisées dans le but de constituer le site patrimonial du square Dorchester et de la place du Canada ont permis de comprendre les liens historiques et formels entre les grandes propriétés de ce secteur. C'est dans le quadrilatère visé par le présent projet de site patrimonial que s'est concrétisé, au début des années 1960, un gigantesque projet urbain marquant ostensiblement l'entrée de Montréal dans la modernité.

La présente démarche vise donc à reconnaître l'intérêt tout aussi exceptionnel de ce pôle d'attraction du développement urbain du centre-ville circonscrit par les rues Cathcart, University, Saint-Antoine et Mansfield que celui du square Dorchester et de la place du Canada constitué au début 2012.

Le projet de constitution du site patrimonial coïncide avec des anniversaires importants:

- le 100<sup>e</sup> anniversaire du début de la construction du tunnel ferroviaire sous la montagne - une stratégie ferroviaire et immobilière des plus audacieuses dans les annales de l'histoire de Montréal, qui donne naissance à Ville Mont-Royal, aussi centenaire cette année;
- le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de Place Ville-Marie, une icône du patrimoine moderne de Montréal;
- le 50<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du réseau souterrain de Montréal, qui est toujours une de ses caractéristiques identitaires.

Ce contexte fournit à la Ville l'occasion de reconnaître publiquement la contribution et la synergie d'acteurs influents, publics et privés, qui ont érigé le centre urbain le plus avant-gardiste au monde dans les années 1960 et qui positionne Montréal sur la scène nationale et internationale.

La constitution d'un site patrimonial constitue la plus haute forme de reconnaissance qu'une municipalité puisse accorder à une composante ou à une partie de son territoire, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

23 janvier 2012 (CM12 0064) Adoption du Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (12-006).

### **DESCRIPTION**

Le territoire visé est circonscrit par les rues Catchart, University, Saint-Antoine et Mansfield. Il comprend trois îlots urbains sur lesquels sont édifiés les bâtiments suivants:

#### **Îlot Nord**

Complexe Place Ville-Marie

- Les bâtiments 1,2,3,4 et 5 Place Ville-Marie
- L'esplanade
- La place Monseigneur Charbonneau, à l'angle de la rue University et du boulevard René-Lévesque

#### **Îlot central**

- L'Hôtel Fairmount Le Reine Élisabeth
- L'ancien Terminal Building
- L'ancien siège social de l'OACI
- L'ancien Terminal Center
- La gare Centrale
- L'ancien siège social du CN
- Le stationnement de la gare Centrale

#### **Îlot sud**

- Place Bonaventure

### **JUSTIFICATION**

#### **Les motifs de constitution du site patrimonial**

La proposition de constitution du site patrimonial s'appuie sur les motifs suivants:

1. le site comme témoin de l'émergence du centre-ville et son rôle moteur dans la consolidation du centre des affaires de Montréal;
2. la synergie d'acteurs influents, publics et privés, qui positionnent Montréal sur la scène locale, nationale, continentale et internationale;
3. l'introduction de l'architecture moderne au Canada et l'évolution des manières de penser et de planifier la ville : la « ville tridimensionnelle », la « ville du futur », la naissance du Montréal souterrain;

4. la dimension civique exceptionnelle du site: la fierté des Montréalais de voir s'ériger un centre-ville digne des grandes métropoles du monde et l'entrée de Montréal dans la modernité.

### **Le règlement de constitution du site patrimonial**

Le projet de règlement prévu selon les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel identifiera les motifs de constitution du site patrimonial, les critères et les conditions de conservation et de mise en valeur des témoins significatifs. Ce règlement spécifique au territoire visé s'appliquera en complémentarité avec la réglementation d'arrondissement. Le cadre de gestion qui en résultera sera similaire au cadre de gestion existant, l'arrondissement de Ville-Marie étant responsable de son application.

### **La modification du plan d'urbanisme**

La Loi sur le patrimoine culturel précise que lorsqu'une municipalité constitue un site patrimonial, celui-ci doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger.

Le plan d'urbanisme de la Ville identifie la Place Ville-Marie comme secteur patrimonial de valeur exceptionnelle et la Place Bonaventure comme bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle. La réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie confirme l'intérêt et la valeur de ces deux immeubles en les identifiant comme immeubles du Patrimoine moderne.

Seul l'îlot situé entre les rues University, Belmont, De La Gauchetière et Mansfield n'est pas identifié au plan d'urbanisme comme zone patrimoniale à protéger. De façon à répondre aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, une modification au plan d'urbanisme devra être apportée de façon à ce que le site patrimonial visé corresponde entièrement au secteur d'intérêt patrimonial du plan. Cette modification du plan d'urbanisme pourra être initiée par l'arrondissement de Ville-Marie, suite au mandat donné dans le cadre du présent sommaire.

### **La concertation**

Les propriétaires de bâtiments compris dans le périmètre du site patrimonial ont été rencontrés individuellement par la Direction de la culture et du patrimoine qui leur a présenté le projet de constitution de site patrimonial de même que le volet municipal de la Loi sur le patrimoine culturel. Il a été précisé que d'autres rencontres auraient lieu dans le but de leur permettre de participer à la démarche et de commenter et bonifier le projet de règlement élaboré. Il a également été établi que le projet de règlement tiendra compte des réalités particulières du site et des bâtiments et de la nécessaire évolution du lieu et de ses composantes.

La démarche de constitution du site patrimonial s'effectue en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie.

### **Conseil du patrimoine de Montréal**

Le projet de constitution du site patrimonial a été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal qui a émis un avis de recevabilité le 17 juillet 2012 (en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La constitution du site patrimonial est l'occasion, pour la Ville de Montréal, de marquer un jalon dans l'évolution de l'histoire de la reconnaissance du patrimoine moderne au Canada; elle représente un geste innovant, d'une large portée, complémentaire à la citation, par la Ville, d'Habitat 67 en 2007 et de la station service de Mies Van der Rohe en 2008.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication annonçant l'intention de constituer le site patrimonial sera mise au point.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mandat du CE pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial en vertu des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

#### **Hiver 2013**

- Élaboration des documents requis (documents d'analyse, sommaires, projet de règlement) et concertation avec les propriétaires / gestionnaires visés.
- Adoption par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et avis public relatif à la consultation
- Consultation publique par l'arrondissement de Ville-Marie sur le projet de modification du plan d'urbanisme.

#### **Printemps 2013**

- Adoption de l'avis de motion du règlement constituant le site patrimonial
- Adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme
- Séances d'information par le Conseil du patrimoine de Montréal
- Rapport et avis du Conseil du patrimoine de Montréal.

#### **Été 2013**

- Adoption par le conseil municipal du règlement constituant le site patrimonial.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La constitution du site patrimonial permet à la Ville d'affirmer son engagement dans la mise en œuvre de sa Politique du patrimoine adoptée en 2005. Le projet rejoint aussi les objectifs du Plan d'urbanisme en matière de valorisation du centre-ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOIVIN

Architecte - planification

**Tél :** 514-872-7705

**Télécop. :** 514 872-9222

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles DUFORT

Chef de division

**Tél :** 514-872-1863

**Télécop. :** 514 868-4912

**Date d'endos. :** 2012-11-20

**Dossier # :1123751024**



**Dossier # : 1125268009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abandonner la réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 sur une superficie de 929,1 mètres carrés, tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux daté du 3 décembre 2012. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Il est recommandé :

1 - d'abandonner la réserve à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 du cadastre du Québec, tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux daté du 3 décembre 2012;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-01-15 12:24

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1125268009**



**IDENTIFICATION****Dossier # :1125268009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abandonner la réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 sur une superficie de 929,1 mètres carrés, tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux daté du 3 décembre 2012. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

En février 2011, le conseil municipal approuvait le protocole d'entente entre la Ville et l'Université de Montréal, encadrant la réalisation du site Outremont de l'Université de Montréal.

Dans la volonté de requalifier le secteur industriel ancien au pourtour du site Outremont et de retisser des liens entre ces quartiers fragmentés par la présence ferroviaire, la Ville a mis en place au printemps 2012 une démarche de planification du territoire élargi dont le livrable principal est le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES). Ce plan propose des interventions qui visent notamment à revitaliser le secteur industriel et les vieux quartiers résidentiels avoisinants le site Outremont de l'Université de Montréal. L'élaboration du PDUES fait également l'objet d'une démarche de planification participative à laquelle la population et l'ensemble des parties prenantes sont associées, afin d'identifier les vocations à privilégier dans les secteurs visés.

La Ville avait identifié un des rares terrains vacants dans le secteur Parc-Extension. Une réserve à des fins de parc a été imposée sur le lot entier de 5046,4 mètres carrés afin de sécuriser l'emplacement. Les propriétaires ont démontré qu'une transaction sur une partie du terrain était pratiquement conclue avant la publication du décret et demandé que la Ville abandonne la réserve sur une portion du terrain de 929,1 mètres carrés représentant 18,2 % de la superficie du lot entier.

Le présent sommaire a pour but de consentir à l'abandon de la réserve foncière sur la portion de 929,1 mètres carrés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1509 en date du 24 septembre 2012 (dossier 1125268003) - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 247 793 et à des fins de rue sur une partie des lots 1 350 842, 1 350 843 et 2 203 544, tous du cadastre du Québec. Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition de ces sites et d'une partie du lot 1 868 713.

CM11 0128 en date du 22 février 2011 (dossier 1110093001) - Adoption du projet d'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

CM11 0129 en date du 22 février 2011 (dossier 1100524002) - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) ». Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CE11 2094 en date du 14 décembre 2011 (dossier 1110442004) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Acertys pour la planification et l'organisation de l'ensemble des activités de concertation, d'interaction et de communication qui seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont, pour une somme maximale de 171 339,28 \$.

CE12 0116 en date du 1er février 2012 (dossier 1110442005) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une étude de potentiel économique dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont, pour une somme maximale de 75 308,63 \$.

## **DESCRIPTION**

L'emplacement visé pour la création d'un parc est un lot vacant portant le numéro 2 247 793 du cadastre du Québec. L'abandon de la réserve porte sur une partie du lot tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux, préparé par Benoît Dermine a.g., et daté du 3 décembre 2012. Le terrain d'une superficie de 929,1 mètres carrés est situé au sud-ouest de l'avenue de l'Épée et au sud-est de l'avenue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Le propriétaire est la compagnie 7560320 Canada inc.

## **JUSTIFICATION**

Lors d'une rencontre avec des employés de la Ville, provenant de l'Arrondissement, de la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi que de la Direction du développement économique et urbain, les représentants de la compagnie 7560320 Canada inc. ont démontré qu'une entente valide pour la transaction de la partie décrite ci-dessus avait été signée avec un tiers peu de temps avant le décret de réserve. Le maintien de la réserve ferait avorter la transaction et la Ville pourrait se voir réclamer des dommages. Comme il n'y a pas pour le moment de projet municipal précis pour le lot entier et que la superficie restante sous réserve de 4166,3 mètres carrés est suffisante pour réaliser des infrastructures municipales, il convient d'abandonner la réserve sur la portion visée. La superficie visée par l'abandon de la réserve est située au Nord de la voie ferrée. Un projet de construction verrait le jour suite à la vente du terrain à un tiers et créerait une barrière entre la voie ferrée et le futur parc. Il s'agit d'un bâtiment de type commercial / industriel respectant le zonage actuel du site.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'abandon de la réserve n'entraîne pas de dépense. Bien que l'abandon partiel de la réserve évite les dommages qu'auraient pu réclamer les propriétaires pour avoir fait acheter la transaction, elle n'exclut pas que d'autres compensations puissent être réclamées pour des dommages subis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'abandon de la réserve sur une partie du terrain n'empêche pas la poursuite de l'objectif

d'aménager un parc dans le quartier Parc-Extension, le long de l'avenue Beaumont, afin d'offrir à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement.

Par ailleurs, la démarche de planification participative associée à l'élaboration du PDUES est conforme aux dispositions du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'abandon de la réserve pourrait éviter à la Ville de se voir réclamer des dommages pour avoir fait achopper la transaction.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue pour cet abandon de réserve.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La DSTI poursuit son mandat de négocier l'acquisition du terrain encore visé par le décret de réserve.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Diane COMTOIS)

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Lise BERNIER)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Guy HÉNAULT

Conseiller en immobilier

**Tél :** 514 872-2037

**Télécop. :** 514 872-5279

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

**Tél :** 514 872-3781

**Télécop. :** 514 872-5279

**Date d'endos. :** 2013-01-07

**Dossier # :1125268009**



CE : 30.003

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1132402001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Bureau du directeur et relations avec les élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois à titre de représentant de la Ville de Montréal sur le Conseil permanent sur les services policiers au Québec, membre votant.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-01-30 09:08

**Signataire :** Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Police , Direction principale

**Dossier # :1132402001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132402001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Bureau du directeur et relations avec les élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois à titre de représentant de la Ville de Montréal sur le Conseil permanent sur les services policiers au Québec, membre votant.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2008, le gouvernement du Québec crée le Conseil permanent sur les services policiers au Québec dont les fonctions et pouvoirs sont:

- de conseiller le ministre de la sécurité publique sur toute question relative aux services policiers du Québec ainsi que sur toute question que celui-ci lui soumet;
- de donner des avis au ministre entre autres, sur:
  - l'orientation des services policiers en fonction des priorités du domaine, notamment l'évolution, l'organisation, la distribution de ces services et les moyens de mieux les harmoniser;
  - les coûts des services policiers au Québec
  - l'évolution et l'adaptation des services policiers au Québec face aux besoins en émergence, aux réalités nouvelles et aux standards de qualité;
  - les problématiques des services policiers eu égard aux besoins prioritaires de la population;

Ce conseil permanent est composé de 19 membres, dont 15 ont droit de vote aux assemblées, lesquels sont issus des catégories suivantes: élus municipaux, services policiers et syndicats représentant les policiers.

Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés par le ministre de la Sécurité publique, sur recommandation et après consultation des organisations représentatives du milieu. À ce sujet, la direction du Service de police de la Ville de Montréal est représentée

par M. Pierre Brochet, directeur adjoint, chef de la Direction des opérations, et membre votant.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0308 - 23 août 2012 - Recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel, membre du comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec  
CG10 0123 -25 mars 2010 - Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Claude Trudel, membre du comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec

### **DESCRIPTION**

Le 31 janvier 2013, Monsieur Christian G. Dubois, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal a été nommé Président de la Commission de la Sécurité publique, en remplacement de M. Claude Trudel qui avait été nommé à titre de représentant de la Ville de Montréal et membre votant du conseil sur les services policiers. Il est donc recommandé aux autorités du Comité exécutif, Conseil municipal et du Conseil d'agglomération de le désigner à titre de représentant de la Ville de Montréal et membre votant au sein de ce Conseil permanent.

### **JUSTIFICATION**

En vertu de la Loi sur la police (L.R.Q., chapitre P-13.1), la Ville de Montréal doit désigner un représentant pour siéger sur le conseil.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sur recommandation du Conseil d'agglomération, M. le Maire Michael Applebaum, écrira au ministre de la Sécurité publique pour lui recommander de nommer M. Christian G. Dubois, à titre de membre votant représentant la Ville de Montréal au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

#### **ADMINISTRATIFS**

Conformément aux articles 303.5 et 303.8 de la Loi sur la police.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francine CHOMETON

Chef de section / soutien général

**Tél :** 280-8528

**Télécop. :** 280-2008

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain LEMAY

Inspecteur-chef police

**Tél :** 514-280-2602

**Télécop. :** 514-280-2008

**Date d'endos. :** 2013-01-30

**Dossier # :1132402001**



**Dossier # : 1134233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

Il est recommandé:

1- d'approuver une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises, tel que permis par l'article 7.1 du Règlement 04-064 sur le Conseil des Montréalaises;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gregory KUNZ **Le** 2013-01-23 09:56

**Signataire :** Gregory KUNZ

Adjoint - présidence conseil  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1134233001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des Montréalaises, créé en 2004 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 04-064, est une instance consultative de la Ville de Montréal formée de 15 femmes représentatives de la diversité culturelle, géographique et linguistique montréalaise. Le mandat du Conseil des Montréalaises est de conseiller l'administration municipale, sur toutes questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

En juin 2006, le conseil municipal a transféré la responsabilité du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et du Conseil interculturel de Montréal à la Présidence du conseil. Ce transfert s'appuyait sur les prémisses suivantes :

- Assurer une meilleure cohérence entre les mandats des conseils consultatifs et leur positionnement institutionnel;
- Instaurer une équité dans l'allocation des ressources entre les conseils;
- Harmoniser et mieux encadrer les pratiques administratives;
- Rapprocher la voix de la société civile des personnes élues et mieux répondre aux besoins d'avis de celles-ci.

Lors de ce transfert à la Présidence, les budgets annuels d'opération des trois conseils ont tous été uniformisés à 225 000 \$ chacun et ils ont été installés ensemble au 1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424.

En 2011, le règlement du Conseil des Montréalaises a été modifié pour permettre officiellement la rémunération de la présidence et de la vice-présidence et fixer le montant de la rémunération annuelle de la présidence (10 000 \$).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0886 du 22 octobre 2012**

Nomination de madame Anna Biro et de madame Rose-Andrée Hubbard comme vice-

présidentes du Conseil des Montréalaises.

**CM11 0766 du 26 septembre 2011**

Reconduction du mandat de madame Rose-Andrée Hubbard pour un deuxième terme de trois ans jusqu'en septembre 2014.

**CM11 0522 du 20 juin 2011** - Adoption - Règlement modifiant le Règlement du Conseil des Montréalaises permettant la rémunération de la présidence et des vice-présidences du CM et approbation du montant de la rémunération de la présidence.

**CM10 0682 du 20 septembre 2010**

Reconduction du mandat de madame Anna Biro pour un deuxième terme de trois ans jusqu'en septembre 2013.

**CM10 0206 du 23 mars 2010** - Approbation du montant de la rémunération de la présidence et de la vice-présidence du Conseil jeunesse de Montréal.

**CM07 0201 du 23 avril 2007** - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) afin de permettre la rémunération du président et du vice-président; et préciser la procédure de recrutement des nouveaux membres.

**CM04 0410 du 18 mai 2004** - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

**DESCRIPTION**

**Rémunération des deux vice-présidentes**

Toutes les membres du Conseil des Montréalaises sont des bénévoles qui investissent temps et énergie dans les activités du conseil. Cependant, depuis le début des travaux du CM en 2004, la présidente assume les fonctions de porte-parole, de représentation et d'animation des assemblée et doit consacrer plusieurs heures par semaine à l'exercice de ses fonctions.

À la suite de la modification du règlement sur le Conseil des Montréalaises en 2011, il est maintenant permis de rémunérer la fonction de vice-présidente. Depuis quelques années, l'implication demandée aux deux vice-présidentes est plus importante. Pour mieux soutenir cet engagement, il est souhaité que les vice-présidentes reçoivent chacune une rémunération annuelle de 5 000 \$.

**JUSTIFICATION**

La nature des fonctions comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises a évolué avec les années. Les vice-présidentes sont de plus en plus appelées à appuyer la présidente en assumant plusieurs représentations et responsabilités. Comme le CM est de plus en plus connu, des organismes et des partenaires, tant à l'interne de la Ville de Montréal qu'à l'externe, sollicitent son expertise et sa présence sur divers dossiers.

Occuper le poste de vice-présidente du Conseil des Montréalaises demande actuellement une implication accrue pour effectuer la lecture des dossiers, la préparation et l'animation des rencontres de comités de travail et la représentation auprès des partenaires.

Régulièrement, des activités du Conseil des Montréalaises se tiennent le jour, ce qui entre en concurrence avec les occupations professionnelles des membres. Compte tenu de ces exigences en termes de disponibilité, toutes ne peuvent occuper ces rôles. De manière à encourager et à reconnaître l'implication dans ce poste, les membres du Conseil des Montréalaises souhaitent unanimement que chacune des vice-présidentes reçoive une rémunération.

Il est à noter que chacun des vice-présidents du Conseil interculturel de Montréal reçoit une rémunération annuelle de 5 000 \$. Le Conseil des Montréalaises souhaite adopter la même rémunération pour les deux vice-présidentes. Puisqu'aucun montant n'a encore été versé en

2013, le montant total sera octroyé, indépendamment des mois écoulés.

L'article 7.1 du règlement 04-064 sur le Conseil des Montréalaises se lit comme suit : " Le conseil de la ville fixe la rémunération de la présidente et de la ou des vice-présidentes du conseil. Les autres membres ne sont pas rémunérés ".

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes nécessaires à la rémunération des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises proviendront entièrement du budget annuel d'opération de 225 000 \$ du CM et seront versées à chacune des vice-présidentes en paiements égaux par chèque, 4 fois par année. Si elles terminent leur mandat en cours d'année, les honoraires sont versés au prorata des jours où elles étaient en fonction.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien des vice-présidentes du Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER

Conseiller(ere) en développement  
communautaire

**Tél :** 514 872-9074

**Télécop. :** 514 868-5810

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gregory KUNZ

Adjoint - présidence conseil

**Tél :** 514-872-6276

**Télécop. :** 514 872-3844  
**Date d'endos. :** 2013-01-22

**Dossier # :1134233001**

CE : 30.006

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1125213001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 »

Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal de la villes liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011"

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-01-30 09:44

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine

**Dossier # :1125213001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125213001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal patrimonial de la Ville liée de Montréal-Ouest, dans le cadre du fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération a approuvé le projet *d'Entente sur le développement culturel de Montréal* avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la période 2008-2011. Parmi les investissements confirmés par cette entente, les partenaires créaient un Fonds pour la conservation et la mise en valeur des immeubles municipaux. Le Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville était doté pour la période 2008-2011 de 14 778 620 \$ dont 679 038 \$ demeurent à engager à ce jour.

Ce projet est possible suite à l'annulation du projet de réfection de l'ancien hôtel de ville de Côte-St-Paul pour lequel une contribution de 350 000 \$ avait été prévue conformément aux orientations pour la gestion du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville présenté au Comité exécutif à la séance du 11 mai 2011 (résolution CE11 0674).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CE11 0674 - 11 mai 2011 - Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal convenue avec le ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine

**DESCRIPTION**

Après analyse, la Direction de la culture et du patrimoine retient un projet admissible à une

contribution maximale de 229 950 \$, à savoir:

- le remplacement des quarante fenêtres existantes par des fenêtres en bois avec carreaux à meneaux traversants qui reprennent la composition des fenêtres originales (crémones, guillotines...) et de quatre portes par des portes en bois à panneaux vitrées. Les portes et fenêtres seront recouvertes à l'extérieur d'un fini opaque de couleur crème reprenant la couleur des corniches.

## **JUSTIFICATION**

La restauration de cet immeuble correspond à l'objectif poursuivi par le Ministère et la Ville en créant ce Fonds.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au **PTI 2013-2015** d'agglomération de la Direction de la culture et du patrimoine sous la rubrique :

36300 Mise en valeur des immeubles patrimoniaux.

La subvention reçue dans le cadre de l'entente MCCCCFQ (estimée à 64 846,50 \$) sera imputée en déduction de la dette, pour laisser un emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération estimé à 165 103,50 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce règlement d'emprunt permettra de restaurer un immeuble patrimonial dans une ville liée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal 25 février 2013

Conseil d'agglomération

Avis de motion 28 février 2013

Adoption du règlement 21 mars 2013

Approbation du règlement par le MAMROT vers le mois de mai 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion de la dette.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elizabeth BONNER

Archit. prép. planif.

**Tél :** 514 872-8662

**Télécop. :** 514 872-1007

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles MOREL

Chef de divison

**Tél :** 514 872-8702

**Télécop. :** 514 872-9222  
**Date d'endos. :** 2013-01-10

**Dossier # :1125213001**

CE : 40.002

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.003

2013/02/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1121658002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte afin de rapatrier, au niveau du conseil municipal, l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard qui était délégué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-053) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;
2. D'en recommander son adoption à une séance subséquente du conseil municipal.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2013-01-29 13:57

**Signataire :** Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice

**Dossier # :1121658002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121658002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte afin de rapatrier, au niveau du conseil municipal, l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard qui était délégué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avant 2006, la Division de la voirie et la Division des parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont toujours réalisé les travaux relatifs à l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) par l'octroi de contrats à des firmes externes spécialisées dans le domaine. Entre 2006 et 2008, lorsque cet équipement sportif a relevé temporairement du conseil d'agglomération, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a continué d'assurer l'entretien extérieur en vertu d'un règlement de délégation (07-053). À partir de 2009, lorsque plusieurs éléments ont été retirés de l'annexe du décret d'agglomération et que le CSCR est revenu sous la responsabilité du conseil municipal, c'est le règlement 08-056 qui a maintenu la délégation de l'entretien extérieur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

En 2012, concernées par la délégation de l'entretien extérieur du CSCR, la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie et la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se sont concertées et ont convenu de mettre fin à cette délégation à partir de l'année 2013. C'est donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 que la Direction des sports et de l'activité physique assure la continuité des travaux requis soit par son personnel à l'interne ou par le maintien des contrats en vigueur préalablement octroyés par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM08 1086 - 15 déc. 2008 - Adoption d'un Règlement intérieur de la Ville (08-056) sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement pour maintenir les responsabilités assumées par les arrondissements en regard aux équipements retirés de l'annexe du décret d'agglomération, ce qui a maintenu la délégation de l'entretien extérieur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CM07 0872 - 17 déc. 2007 - Adoption d'un Règlement du conseil de la Ville (07-053) sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements et activités d'intérêt collectif relevant du conseil d'agglomération notamment pour déléguer l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**DESCRIPTION**



Le présent dossier vise à supprimer l'élément «entretien extérieur du CSCR» du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-056). Comme la Direction des sports et de l'activité physique assure les travaux reliés à l'entretien extérieur au CSCR depuis le début de l'année 2013, le dossier est sans impact sur le service aux citoyens fréquentant le CSCR. Le dossier viendra ajuster le cadre législatif en cohérence avec le rapatriement de la responsabilité de l'entretien extérieur du CSCR au conseil municipal.

Les travaux d'entretien extérieur qui étaient assurés par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012 et qui continuent de l'être par la Direction des sports et de l'activité physique, consistent globalement à des travaux d'horticulture et d'arboriculture, tonte des pelouses et des terrains sportifs, de déblaiement et chargement de la neige, collecte des déchets ainsi que des travaux d'aqueduc et d'asphalte.

### **JUSTIFICATION**

D'une part, l'arrondissement désirait mettre fin à la délégation de l'entretien extérieur au CSCR en raison de contraintes budgétaires auxquelles il fait face. D'autre part, la Direction des sports et de l'activité physique vise à se rapprocher des services afin d'offrir une gestion plus intégrée de l'ensemble des services requis ainsi qu'une gestion des priorités en fonction des besoins des citoyens et des organismes partenaires qui utilisent les terrains ou les espaces extérieurs principalement à des fins sportives et d'activité physique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre du processus budgétaire de 2013, des crédits ont été transférés par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la Direction des sports et de l'activité physique. Advenant que cette somme soit insuffisante, cette Direction fera les recommandations appropriées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, il est prévu que la Direction des sports et de l'activité physique pratique une gestion responsable des ressources. Ce critère pourra d'ailleurs être inséré dans l'évaluation des appels d'offres pour l'octroi de contrats, s'ils s'avèrent nécessaires, afin de réaliser certains travaux reliés à l'entretien extérieur du CSCR.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En retirant la délégation de l'entretien extérieur du CSCR à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le conseil municipal régularisera le cadre législatif en conformité des opérations assumées par la Direction des sports et de l'activité physique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le présent dossier n'engendre pas d'impact sur le service à la clientèle étant donné la poursuite des opérations par la Direction des sports et de l'activité physique. Il était majeur d'assurer la continuité des services et contrats en vigueur notamment pour des raisons de sécurité et de salubrité, notamment le déblaiement de la neige et la collecte des déchets. Par ailleurs, si le conseil municipal refusait de rapatrier l'entretien extérieur du CSCR, un bris de service serait occasionné.

Si le dossier décisionnel est retardé, le contrat pour l'entretien des terrains sportifs extérieurs ne pourrait pas être octroyé à temps et le début des travaux serait compromis ainsi que les services aux organismes partenaires utilisant ces terrains.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour ce sommaire décisionnel.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion au conseil municipal de février 2013 pour modifier le règlement 08-056;

Adoption du nouveau règlement au conseil municipal de mars 2013.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux procédures requises pour modifier un règlement municipal.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mario LAVALLÉE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M MONGEAU

Conseillère en planification

**Tél :** 872-1209

**Télécop. :** 872-9255

**ENDOSSÉ PAR**

Réal TRAVERS

C/d gestion des installations (dir sports-sdo)

**Tél :** 514-872-7990

**Télécop. :** 514 872-4718

**Date d'endos. :** 2013-01-21

**Dossier # :1121658002**



**Dossier # : 1131353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le règlement(RCE 02-004) sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, afin de remplacer l'annexe A et préciser certains articles dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-01-31 13:46

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1131353001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le règlement(RCE 02-004) sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, afin de remplacer l'annexe A et préciser certains articles dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE 02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique, au Secrétariat de liaison de l'agglomération et partiellement au Service de police.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1758 - 24 octobre 2012: adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter, dans l'annexe A, les modifications apportées à certaines structures organisationnelles au cours de l'année 2012.

CE 12 0535 - 11 avril 2012: modifier le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de lever certaines restrictions concernant les autorisations de dépenses pour des services professionnels et les acquisitions de véhicules.

CE 12 0212 - 15 février 2012: adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) en y remplaçant l'annexe A afin de refléter les modifications apportées par le budget 2012.

**DESCRIPTION**

L'annexe A et certains articles du Règlement RCE 02-004 doivent être actualisés afin de refléter les ajustements aux structures administratives résultantes du processus budgétaire 2013. De plus, certains articles du règlement doivent être précisés.

**JUSTIFICATION**

La mise à jour du règlement et de l'annexe A sont des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité. Les propositions colligées ont été approuvées par les directions de service concernées.

### **Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière:**

Le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière souhaite que certains de ses pouvoirs soient délégués au directeur de la Direction des affaires civiles:

- . l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels pour des services de nature juridique ou se rapportant à un litige, lorsque la valeur du contrat est moins de 50 000\$ (article 22.2);
- . en matière d'expropriation, le paiement de l'indemnité provisionnelle (article 35.2) et le paiement de l'indemnité définitive ou l'acquisition d'immeubles de gré à gré, lorsque la somme impliquée est de moins de 25 000\$ (article 35.3);
- . la décision de consentir à une substitution de procureurs, conformément au Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25) (article 35.9).
- . une précision est requise à l'article 35.5: Le libellé actuel <Le paiement des mémoires et frais judiciaires ou des frais d'experts est délégué> est modifié pour <Le paiement des mémoires de frais judiciaires INCLUANT LES frais d'experts est délégué>

### **La Direction générale:**

Il est souhaité qu'une modification soit apportée aux articles 19 et 22, traitant de l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux et à l'exécution de services professionnels ou non professionnels afin que le comité exécutif puisse se réserver l'exercice de ces pouvoirs pour des *contrats ayant fait l'objet d'un même appel d'offres*. Dans certains cas, une seule décision du comité exécutif s'avère plus efficace que plusieurs décisions prises par les fonctionnaires. Une telle modification avait été obtenue pour l'article 20 spécifique à l'octroi de contrats en biens et services non professionnels pour la Direction de l'approvisionnement.

### **Le Service de l'eau:**

Il est souhaité abolir l'article 22.1 créé en 2003 et qui n'est plus requis relativement à <L'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels lié à la mise en place de la nouvelle organisation de la gestion de l'eau, approuvée par la résolution CE03 2407, et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, sont délégués au directeur général lorsque la valeur du contrat est de moins de 100 000\$.>

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

na

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

na

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à jour régulière du règlement et de l'annexe A sont requis afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

na

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

na

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc DEMERS

Conseiller gestion

**Tél :** 872-4626

**Télécop. :** 872-2811

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392

**Télécop. :** 514 872-1937

**Date d'endos. :** 2013-01-17

**Dossier # :1131353001**



**Dossier # : 1134521002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer le stade Gary-Carter dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- nommer «**stade Gary-Carter**» le stade de baseball aménagé dans le parc Ahuntsic, du côté nord-est de la rue Lajeunesse, au sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le parc Ahuntsic est situé sur le lot numéro 1 995 440 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-01-29 16:55

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1134521002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134521002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer le stade Gary-Carter dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite du décès de monsieur Gary Carter, ancien joueur de baseball et membre du club des Expos de Montréal, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, ainsi que le journaliste et commentateur sportif M. Rodger Brulotte, ont invité les citoyens et amateurs de baseball à participer à un appel d'idées visant à trouver la meilleure façon d'honorer la mémoire de M. Gary Carter, décédé le 16 février 2012 à l'âge de 57 ans. Tel que mentionné dans le communiqué diffusé le 1er avril 2012, cet appel d'idées ouvert du 27 février au 31 mars a généré plus de 2000 suggestions qui ont été recueillies par un comité de sélection présidé par M. Brulotte avec le soutien de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Ce sommaire vise la mise en oeuvre d'une des recommandations du comité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 1649** : Réserver le nom de Gary Carter afin de nommer la rue Gary-Carter dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que le stade Gary-Carter dans le parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. (dossier 1124521015)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**stade Gary-Carter**» le stade de baseball aménagé dans le parc Ahuntsic, du côté nord-est de la rue Lajeunesse, au sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le parc Ahuntsic est situé sur le lot numéro 1 995 440 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION**

**Gary Carter, étoile du baseball**

- Véritable héros sportif, Gary Carter (1954-2012) a marqué les amateurs de baseball de la métropole, tant par ses prouesses sur le terrain que par son immense respect pour ses admirateurs. Surnommé « le Kid », il est considéré comme étant l'un des meilleurs receveurs du baseball majeur de tous les temps. Charismatique et passionné, il a survolté les foules du parc Jarry et du Stade olympique de 1974 à 1984, puis en 1992 pour un dernier tour de piste. Premier joueur des Expos intronisé au Temple de la renommée du baseball, Gary Carter laisse à Montréal le souvenir d'un athlète accessible, fougueux, admiré et talentueux.



## **Stade Gary-Carter**

- Le stade de baseball situé dans le parc Ahuntsic a été rénové en 2011 et inauguré le 9 juin 2012. Il est doté d'une surface de gazon naturel et reconnu comme l'un des plus beaux terrains de baseball de Montréal. Doté de gradins et d'éclairage extérieur, il est utilisé par les équipes de baseball de niveau régional et provincial. Il n'a jamais été nommé officiellement et est actuellement connu comme le «terrain de baseball du parc Ahuntsic».
- Le terme générique «stade», correspond au type d'entité «stade de baseball», tel que défini par l'Office de la langue française du Québec. Ce terme signifie: «Installation sportive constituée d'un terrain de baseball entouré d'une grande enceinte munie de gradins».

Le toponyme «stade Gary-Carter» a été proposé par le comité de commémoration de monsieur Gary Carter mis en place par la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet de dénomination contribuera au développement du patrimoine toponymique par la commémoration d'un personnage ayant marqué l'histoire du baseball professionnel à Montréal.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision de nommer le stade Gary-Carter permet de rendre hommage à un homme qui s'est démarqué à la fois par ses prouesses dans le baseball professionnel et par son implication dans la communauté montréalaise. Cette intervention assurera une excellente visibilité au nom de Gary Carter, notamment auprès des usagers du stade qui exercent le même sport.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un délai minimal d'un an suivant le décès de la personne honorée doit être respecté avant de procéder aux désignations toponymiques, conformément aux règles édictées par la Commission de toponymie du Québec. Ce délai sera atteint le 16 février 2013. Cette recommandation est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5309

**Télécop. :** 514 872-9222

### ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1134521002**



**Dossier # : 1134521001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renommer « rue Gary-Carter » la rue Faillon Ouest dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- changer le nom de la rue Faillon Ouest, située entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique à l'ouest, au sud du parc Jarry, et la nommer «**rue Gary-Carter**». Cette voie est située sur le lot numéro 2 249 861 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-01-29 17:00

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1134521001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134521001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renommer « rue Gary-Carter » la rue Faillon Ouest dans l'arrondissement de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite du décès de monsieur Gary Carter, ancien joueur de baseball et membre du club des Expos de Montréal, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, ainsi que le journaliste et commentateur sportif M. Rodger Brulotte, ont invité les citoyens et amateurs de baseball à participer à un appel d'idées visant à trouver la meilleure façon d'honorer la mémoire de M. Gary Carter, décédé le 16 février 2012 à l'âge de 57 ans. Tel que mentionné dans le communiqué diffusé le 1er avril 2012, cet appel d'idées ouvert du 27 février au 31 mars a généré plus de 2000 suggestions qui ont été recueillies par un comité de sélection présidé par M. Brulotte avec le soutien de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Ce sommaire vise la mise en oeuvre d'une des recommandations du comité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 1649** : Réserver le nom de Gary Carter afin de nommer la rue Gary-Carter dans l'arrondissement de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que le stade Gary-Carter dans le parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. (dossier 1124521015)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à :

- changer le nom de la rue Faillon Ouest, située entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique à l'ouest, au sud du parc Jarry, et la nommer «**rue Gary-Carter**». Cette voie est située sur le lot numéro 2 249 861 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION**

**Gary Carter, étoile du baseball**

- Véritable héros sportif, Gary Carter (1954-2012) a marqué les amateurs de baseball de la métropole, tant par ses prouesses sur le terrain que par son immense respect pour ses admirateurs. Surnommé « le Kid », il est considéré comme étant l'un des meilleurs receveurs du baseball majeur de tous les temps. Charismatique et passionné, il a survolté les foules du parc Jarry et du Stade olympique de 1974 à 1984, puis en 1992 pour un dernier tour de piste. Premier joueur des Expos intronisé au Temple de la renommée du baseball, Gary Carter laisse à Montréal le souvenir d'un athlète accessible, fougueux, admiré et talentueux.

## **Rue Gary-Carter**

- La rue Faillon Ouest a été identifiée par le comité de commémoration pour accueillir le nom de Gary Carter. Un changement de nom est donc proposé pour cette rue qui deviendra la rue Gary-Carter.
- Cette rue est située au nord de la rue De Castelnau Ouest, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et se termine à la limite de l'emprise ferroviaire du Canadien-Pacifique. Elle est située à la bordure sud du parc Jarry où les Expos de Montréal ont tenu leurs parties de 1969 (année de la création du club) à 1976 inclusivement. Gary Carter y a débuté sa carrière montréalaise de 1974 à 1976.
- Plus de 150 suggestions du public relevées dans le cadre de l'appel d'idées concernaient le parc Jarry. Situé à proximité du stade de tennis Uniprix, cet emplacement bénéficie d'une visibilité hors du commun.
- Depuis l'officialisation des toponymes «rue Faillon Ouest» et «rue Faillon Est» par la Commission de toponymie du Québec le 13 décembre 1996, les parties «Est» et «Ouest» de la rue Faillon, situées de part et d'autre du boulevard Saint-Laurent, constituent des entités distinctes. Il est donc possible de n'intervenir que sur la portion «Ouest» de la rue Faillon tout en conservant le toponyme existant pour la portion «Est», localisée entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-André.
- La portion «Est» de la rue Faillon est la plus ancienne des deux parties, ayant été ouverte en 1907 et nommée en le 29 mai 1911. Professeur et historien, le sulpicien français Étienne-Michel Faillon (1799-1870) publie, en 1841, une biographie du fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, Jean-Jacques Olier. Trois voyages au Canada et un séjour de sept ans lui donnent l'occasion d'écrire les biographies de Marguerite Bourgeoys, Marguerite d'Youville, Jeanne Mance et Jeanne Le Ber ainsi qu'une *Histoire de la colonie française en Canada (1865-1866)*. Selon un avis techniques formulé par le personnel de la Commission de toponymie du Québec, la Commission serait favorable au maintien du point cardinal «Est» dans le toponyme «rue Faillon Est».
- Pour sa part, la rue Faillon Ouest a été cédée à la Ville par la Stanley Bagg Corporation en 1929. Il s'agit donc de la partie la plus récente de la rue Faillon. Le changement de nom de cette rue implique par ailleurs un changement d'adresse pour 196 unités d'habitation (données de 2012) et 17 places d'affaires (selon les données disponibles datant de 2007).

Le toponyme «rue Gary-Carter» a été proposé par le comité de commémoration de monsieur Gary Carter mis en place par la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet de dénomination contribuera au développement du patrimoine toponymique par la commémoration d'un personnage ayant marqué l'histoire du baseball professionnel à Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision de nommer la rue Gary-Carter permet de rendre hommage à un homme qui s'est démarqué à la fois par ses prouesses dans le baseball professionnel et par son implication dans la communauté montréalaise. Cette intervention assurera une excellente visibilité au nom de Gary Carter.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Greffe de la résolution aux services municipaux et services d'utilité publiques (services d'urgences, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il sera effectif.
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement de nom.
- Diffusion d'un communiqué conjoint de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision changeant le nom de la rue Faillon Ouest en rue Gary-Carter pour les informer du changement et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse.
- Processus de changement d'adresse pour les personnes physiques et morales concernées. Ces changements doivent être réalisés en prévision de la date de prise d'effet de la résolution de changement de nom de la voie publique.

**Trois (3) mois** après l'adoption de la résolution:

- Au terme du délai prévu de **trois mois**, la décision prend effet et le nouveau nom de rue entre en vigueur.
- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour la rue Gary-Carter par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom de la rue. Les nouvelles plaques de noms de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé.
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pendant une période de six (6) mois suivant la prise d'effet du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de compléter le changement d'adresse requis.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un délai minimal d'un an suivant le décès de la personne honorée doit être respecté avant de procéder aux désignations toponymiques, conformément aux règles édictées par la Commission de toponymie du Québec. Ce délai sera atteint le 16 février 2013. Cette recommandation est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane CHÉNIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5309

**Télécop. :** 514 872-9222

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1134521001**



**Dossier # : 1131079001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation menée par l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération

Il est recommandé de déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières organiques dans le secteur Ouest de l'agglomération.

**Signé par** Louise ROY **Le** 2013-01-25 16:45

**Signataire :**

Louise ROY

\_\_\_\_\_  
Présidente  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**Dossier # :1131079001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131079001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation menée par l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 août 2012, le conseil d'agglomération confie à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet de règlement autorisant la construction d'un centre de traitement des matières organiques par compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Étant donné que ce projet déroge au règlement de zonage de l'arrondissement, des modifications réglementaires sont nécessaires.

La commission a tenu une séance d'information le 9 octobre 2012 au Centre des loisirs de Saint-Laurent et une séance d'audition des opinions le 30 octobre 2012 au même endroit.

Il est important de souligner qu'une première consultation publique a été tenue sur le traitement des matières organiques en 2011. À cette occasion, quatre sites ont été analysés par la commission, soit les sites de Montréal-Est, du Complexe environnemental de Saint-Michel, de LaSalle et de Dorval. Le rapport de cette consultation a été rendu public en mars 2012 et est disponible sur le site Internet de l'OCPM. En raison du refus d'Aéroports de Montréal d'accueillir le centre de compostage du secteur Ouest sur le site convoité localisé sur le territoire de la Cité de Dorval, le site de Saint-Laurent a été sélectionné en remplacement de celui de Dorval. Le présent rapport porte donc sur l'implantation d'un centre de compostage en bâtiment fermé sur le site alternatif de Saint-Laurent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0097 - Conseil d'agglomération du 19 avril 2012 : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur cinq projets de règlements permettant l'implantation de quatre centres de traitement des matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères; et

CG12 0324 - Conseil d'agglomération du 23 août 2012 : Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec, correspondant au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa, pour construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

## **DESCRIPTION**

Le site sélectionné est situé au 9091 boulevard Henri-Bourassa Ouest, entre le boulevard Pitfield et le boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. D'une superficie de 9,3 ha, il est localisé à proximité des autoroutes 13 et 40.

Le site se trouve à la limite de trois arrondissements de la Ville de Montréal soit : Saint-Laurent (district Côte-de-Liesse), Ahuntsic-Cartierville (district Bordeaux-Cartierville) et Pierrefonds-Roxboro (district Est). Trois zones résidentielles, une dans chacun des arrondissements mentionnés, sont localisées à l'intérieur d'un rayon de 2 km du site.

Un bâtiment industriel occupe actuellement 23 000 m<sup>2</sup> du site et serait à démolir. Sur le terrain, on note également la présence d'un fossé de drainage qui sépare la propriété en deux et s'écoule vers le ruisseau Brooke. Ce ruisseau longe l'extrémité est du terrain et s'écoule vers le nord

## **JUSTIFICATION**

En raison de ce principe d'équité territoriale, l'île de Montréal a été divisée en 4 secteurs (Nord, Sud, Est et Ouest). Chacun de ces secteurs recevra une des installations de traitement des matières organiques, à l'exception du secteur Est qui accueillera deux installations. Le site de Dorval proposé lors de la première consultation est remplacé par le site de Saint-Laurent pour le secteur Ouest.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers n'ont pas été considérés pendant la consultation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2010-2014, sur lequel est basé le projet d'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques de l'agglomération, répond aux obligations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) regroupe 82 municipalités réparties en cinq régions (Montréal, Laval, Longueuil, la Couronne Nord et la Couronne Sud) adopté en 2006. Il souscrit également aux orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi qu'à son Plan d'action.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce site accueillerait un centre de compostage en bâtiment fermé sous pression négative d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes par an de matières organiques. Le centre traiterait des résidus alimentaires (RA) et des résidus verts (RV) mélangés (39 000 t/an), ainsi que 11 000 tonnes de digestat provenant de l'usine de biométhanisation de LaSalle. Le secteur Ouest de l'île serait, selon le projet de l'agglomération, le seul secteur où la collecte des matières organiques pourrait être effectuée de manière combinée (RA et RV mélangés) en raison de la plus grande proportion de résidus verts. Le processus de compostage prendrait de 20 à 28 jours, suivi d'une période d'affinage et de maturation durant 4 à 6 semaines pour donner 28 000 tonnes de compost.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse, fera parvenir des copies à ceux qui en ont fait la demande et le déposera sur son site Internet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 12 février et déposé au conseil d'agglomération le 25 février.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY

Secrétaire général

**Tél :** 2-3568

**Télécop. :** 2-2556

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise ROY

Présidente

**Tél :** 514-872-3568

**Télécop. :** 872-2556

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1131079001**



**Dossier # : 1133751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:  
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-01-29 16:58

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1133751001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

**CONTENU****CONTEXTE**

Intéressée à mettre en valeur le site du 10905, rue Berri (propriété municipale) et son bâtiment, la division Urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce lieu auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé d'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu  
CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

**JUSTIFICATION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du

patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ahunsi-Cartierville , Direction du développement du territoire (Richard BLAIS)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET

Conseiller(ere) en aménagement

**Tél :** 514-872-7050

**Télécop. :** 514-872-9222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-01-29

**Dossier # :1133751001**



**Dossier # : 1131353002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

Il est recommandé de recevoir le rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-02-04 08:56

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1131353002**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1131353002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance du 30 mars 2010, le comité exécutif a exprimé le souhait que lui soit déposé, trimestriellement, l'état des honoraires juridiques versés à chacune des firmes d'avocats externes par l'ensemble des instances décisionnelles, et ce, pour l'ensemble des dossiers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1938 du 28 novembre 2012: de prendre acte du rapport trimestriel sur l'état des honoraires versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 octobre 2012.

**DESCRIPTION**

Ce rapport relève les données du système SIMON classées par unité administrative (arrondissements et services centraux), et par fournisseur pour quatre périodes, soit le mois courant, le dernier trimestre, l'année financière en cours et finalement, les douze derniers mois.

**JUSTIFICATION**

Ce rapport a été bâti à la demande du comité exécutif.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain rapport fera état de la période du 1er février au 30 avril 2013.



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Sans objet

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc DEMERS

Conseiller gestion

**Tél :** 872-4626

**Télécop. :** 872-2811

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392

**Télécop. :** 514 872-1937

**Date d'endos. :** 2013-02-01

**Dossier # :1131353002**



**Dossier # : 1131041002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1er février 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1er février 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-02-05 16:01

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1131041002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131041002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1er février 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **28 janvier au 1er février 2013** fait état de **6** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

NA

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NA

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-4793**Télécop. :** 514 872-1973**ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392**Télécop. :** 514 872-1937**Date d'endos. :** 2013-02-05**Dossier # :1131041002**



**Dossier # : 1134527001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée

Il est recommandé de :  
Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-02-01 10:28

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1134527001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134527001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 janvier 2013, la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposait son rapport de consultation et ses recommandations au conseil municipal à la suite de l'examen public portant sur le Plan d'action canopée. Le même rapport a été déposé au conseil d'agglomération du 31 janvier 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandat à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.  
CG12 0087 - 22 mars 2012 - Approbation des programmes d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil d'agglomération.  
CM12 0221- 19 mars 2012 - Approbation des programmes d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil municipal.

**DESCRIPTION**

La commission a reçu le mandat d'étudier le projet de Plan d'action canopée 2012-2021 (CG12 0230). L'étude publique a été réalisée le 3 octobre 2012 au cours d'une assemblée qui a permis de présenter le projet et de recevoir les commentaires des citoyens. Les personnes et organismes intéressés ont eu jusqu'au 19 octobre 2012 pour faire parvenir leurs commentaires et mémoires par écrit à la commission. L'adoption des recommandations s'est déroulée lors de l'assemblée publique du 6 décembre 2012.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public précisant l'horaire et les modalités de participation a paru le 19 septembre 2012 dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville de l'agglomération et sur le portail de la Ville de Montréal. Un communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée par courrier électronique à plusieurs centaines de citoyens et d'organismes du milieu environnemental et de la santé, entre autres. Le rapport de la commission a été déposé sur le site des commissions:  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions).

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC

Secrétaire-rechechiste

**Tél :** 514 872-9888

**Télécop. :** 514 872-5655

#### ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

**Tél :** 514 872-6957

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-01-30

**Dossier # :1134527001**